

6211-19-027

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 M. PIERRE RENAUD, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'USINE DE TRANSFORMATION DE CONCENTRÉ
DE FER EN FONTE BRUTE ET EN FERROVANADIUM
À VILLE DE SAGUENAY**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 19 juin 2018 à 19 h
L'Hôtel La Saguenéenne
250, rue des Saguenéens
Ville de Saguenay

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 19 JUIN 2018

MOT DU PRÉSIDENT	1
LECTURE DES REQUÊTES	
VILLE DE CHIBOUGAMAU	
- Mme MANON CYR.....	14
Mme ROSELYNE GAGNÉ.....	15
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	
- M. TOMMY TREMBLAY.....	17
PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT, PREMIÈRE NATION DES PEKUAKAMIULNUATSH, CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT	
- M. MARC ST-ONGE.....	20
M. GÉRARD GUAY (absent)	
- REQUÊTE LUE PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION.....	21
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	23
PAUSE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JUSTIN PAGÉ.....	40
M. PAUL-EUGÈNE GRENON.....	41
M. ALAIN POIRIER.....	44
M. LUC MICHAUD.....	51
Mme SANDRA ROSSIGNOL.....	53
M. SERGE PLOURDE.....	54
M. PIERRE GIRARD.....	59
M. LOUIS-MARTIN LECLERC.....	63
M. MARCO BONDU.....	69
M. SIMON GAGNÉ.....	73
M. TOMMY TREMBLAY.....	82
M. ARNAUD BOUCHENY.....	86
M. JACQUES DESGAGNÉS.....	89
Mme MAGALI PERRIN.....	106
MOT DE LA FIN	113

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 JUIN 2018 À 13 H

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Alors, je crois que nous pouvons commencer. Ainsi, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audiences publiques sur le *Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay*.

Je me présente, Michel Germain, et je préside cette commission d'enquête, qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Isabelle Melançon.

Je suis secondé par le commissaire Pierre Renaud.

Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques. La prise de photos et vidéos n'est pas permise en regard du droit au respect de la vie privée des participants, à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez vous adresser au conseiller en communication de la commission à l'arrière de la salle.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu de la ministre, le 17 mai dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Philippe Bourke.

« En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le sixième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium par Métaux BlackRock incorporée et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. En effet, les enjeux que soulève le projet, notamment en lien avec les nuisances associées au transport, les émissions de gaz à effet de serre et les effets sur le milieu hydrique et sur le paysage, sont de nature à soulever des préoccupations du public, justifiant ainsi la tenue d'une audience publique. »

Et c'est signé, « Isabelle Melançon ».

Maintenant, je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer à la ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

De plus, la commission examine le projet dans une perspective de développement durable en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

En outre, mon collègue et moi-même nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

C'est, d'ailleurs, pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante.

Le BAPE a élaboré à cet égard des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

Les règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur, pour la documentation, et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

À partir de ces deux analyses, la ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui rendra une décision sur le projet.

La présente commission d'enquête et d'audiences publiques effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

Une précision importante à apporter ici ce soir, c'est: dans le cadre du projet de Métaux BlackRock, il est important de mentionner qu'en vertu du troisième paragraphe de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le Bureau, donc le BAPE, ne peut enquêter dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen prévue aux chapitres II et III du titre II, autrement dit de la Loi, qui est intitulée « *Dispositions applicables à la région de La Baie James et du Nord québécois* », donc le territoire qu'on appelle « nordique ».

Ainsi, la commission jugera irrecevables des questions portant sur l'exploitation du gisement de fer au Complexe géologique du lac Doré par Métaux BlackRock. Ce projet, c'est important de le préciser, fait l'objet d'un examen distinct de celui du BAPE en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Bien entendu, les questions d'ordre général pour comprendre, par exemple, l'arrimage entre le présent projet et le projet de mine sont toutefois admises.

Par ailleurs, advenant que des mémoires traitent du projet minier, la commission ne censurera pas les éventuels mémoires qui seront déposés qui traiteront, autrement dit, du projet minier. La commission n'analysera simplement pas le contenu, bien qu'un résumé des préoccupations, donc manifestées dans le mémoire, serait fait à ce moment-là dans le rapport du BAPE.

Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 18 juin, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 17 octobre prochain.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos Règles de procédure.

Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées, puis les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant de l'initiateur du projet à décrire les grandes lignes de son projet.

Toutes les demandes d'audiences publiques transmises au BAPE par la ministre seront par la suite rendues publiques.

Ce qui est important de préciser, il y a eu des modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Traditionnellement, les requêtes étaient rendues publiques par le BAPE lui-même. Dans la nouvelle procédure, donc, il y a un registre qui est administré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, donc les requêtes vont être rendues publiques par l'entremise de ce registre-là, qui peut être accessible à partir du site Web du ministère de l'Environnement.

Donc, par la suite, donc, après que les requérants et le promoteur auront été invités à présenter soit leur requête, soit leur projet, une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation de l'initiateur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet.

Donc, au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

À ce stade-ci, on peut dire qu'on pourra permettre deux questions sans sous-question, à moins que j'aie énormément de gens qui s'inscrivent ce soir. Et si on veut essayer de passer tout le monde, bien on pourrait restreindre à une question pour essayer de... que tout le monde puisse poser leur première question, mais on verra combien il y aura d'inscriptions au registre.

Également, il est important de mentionner que l'audience publique est divisée en deux parties. Donc, la première partie débute ce soir.

L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet ou la compréhension qu'on peut avoir de certains aspects.

Elle donne ainsi la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources qui ont été convoquées.

Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

Important de le mentionner: la première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leurs réactions à une réponse donnée par l'initiateur ou une personne-ressource, mais bien des questions, seulement les questions qu'ils désirent poser.

Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du lundi 16 juillet prochain. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet.

Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire « Avis d'intention », qui est disponible à l'accueil ici même ou dans le site Web du BAPE.

Je vous demande, d'ailleurs, de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Caroline Cloutier, qui est à l'arrière à l'accueil, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

Faites-le savoir à notre coordonnatrice au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit mardi le 3 juillet avant 16 h.

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir, dans le cas des mémoires, vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le jeudi 12 juillet. Donc, ça ne s'applique bien entendu pas à ceux qui veulent simplement faire une présentation verbale sans dépôt de mémoire.

Au moment de la présentation de votre mémoire ou de votre opinion, nous pourrions échanger avec vous afin de bien comprendre votre position.

Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter, comme on l'a dit tout à l'heure, ou opter uniquement pour une présentation verbale. Trois options sont donc possibles.

Cependant, je voudrais attirer votre attention sur de nouvelles dispositions découlant de modifications apportées aux Règles de procédure du BAPE en début d'année 2018. L'une de ces modifications permet à la commission de ne pas tenir de deuxième partie à l'audience publique si personne ne manifeste son intention d'être entendu par la commission.

Donc, c'est pour ça, s'il n'y avait personne qui demandait à être entendu par la commission d'ici -- je ne veux pas me tromper, je vais rappeler la date -- d'ici le 12 juillet midi, par exemple, bien ça pourrait arriver que la commission annule les séances de la deuxième partie. Donc, très important de manifester vos intentions de mémoire, donc, que ce soit un dépôt de mémoire qui sera présenté ou seulement une opinion verbale, donc, de le signifier au secrétariat de la commission avant le douze 12 juillet.

Il est important de mentionner que, autrement dit, que dès qu'une personne manifeste à la commission son intention de présenter un mémoire écrit ou de faire connaître oralement son opinion et ses suggestions sur le projet, la commission doit tenir la deuxième partie de l'audience publique. Donc, dès qu'il y a une personne, seulement une personne, il y a une deuxième partie automatiquement.

Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit au promoteur et aux personnes-ressources.

D'ailleurs, on a certaines personnes-ressources qui ont été contactées à ce stade-ci pour seulement des questions par écrit, donc c'est certain que... c'est acquis qu'il y aura des questions par écrit, mais on pourrait, en outre, poser des questions par écrit aux personnes-ressources qui sont présentes ici ainsi qu'à l'initiateur du projet.

La commission compte recevoir les réponses, donc, dans ces cas-là, donc, dans un délai normal de 48 heures. Alors, c'est le délai habituel.

Les renseignements obtenus, même par écrit, là, seront aussitôt rendus publics et deviendront accessibles par Internet à partir de la bibliothèque municipale de La Baie et également dans le site Web du BAPE.

De plus, il est important de vous faire part que l'ensemble du dossier de l'étude d'impact peut être consulté en format papier, donc c'est ce qui a été déposé jusqu'à maintenant par l'initiateur du projet, notamment dans le registre, là. Il peut être consulté en format papier à la bibliothèque municipale de La Baie et à nos bureaux à Québec.

Les documents déposés par la commission ne seront disponibles qu'en version électronique à la bibliothèque de La Baie. La version électronique du dossier de l'étude d'impact est accessible également dans le nouveau registre des évaluations environnementales, accessible dans le site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

À cet égard, d'ailleurs, ceux qui vont sur le site Web du BAPE, il y a... on a... dans la page Web du BAPE, on a mis un hyperlien qui vous permet d'accéder au dossier d'étude d'impact. Donc, le dossier de Métaux BlackRock est le premier dossier qui est géré de cette façon-là à la suite des modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Donc, le dossier qui a été constitué avant l'entrée en action du BAPE est accessible électroniquement via le site Web du ministère, tandis que les documents qui vont être déposés à la demande de la commission, qui sont habituellement déposés sous les codes DA concernant les documents de l'initiateur, DB concernant les documents des personnes-ressources, ces documents-là vont être déposés comme auparavant dans le site Web du BAPE.

Par ailleurs, ce qui est dit à l'audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles dans le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques dans le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport. Donc, vous pouvez remarquer qu'il y a des caméras qui sont situées à différents endroits. Donc, ça permet à quelqu'un qui suit l'audience publique à distance de pouvoir voir à chaque fois que quelqu'un va parler, que ce soit l'initiateur ou moi ou les personnes-ressources, donc les gens peuvent voir et entendre les gens qui posent des questions et les gens qui répondent aux questions. Et c'est accessible en différé.

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, c'est-à-dire devant moi, face à la commission, vous avez une table où les personnes qui seront inscrites au registre vont venir s'asseoir pour poser des questions. À ma gauche, vous avez la table des analystes du BAPE, donc qui assistent la commission. Plus loin, à ma gauche, vous avez la table des personnes-ressources. Encore à gauche, mais plus en avant, vous avez la table de la sténotypiste, qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, bien, en fait, dans ce cas-ci, c'est plutôt du côté droit à l'arrière, la table de l'équipe de la commission, donc la table d'accueil. Plus près, à ma droite, vous avez la table des représentants de l'initiateur du projet.

L'inscription, je vous le rappelle, pour les questions se fera à l'arrière ici, du côté droit de la salle.

Donc, je le rappelle, le registre sera ouvert après la première pause. Jusqu'ici deux questions seront admises sans sous-question. L'objectif est de permettre au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions.

Important : toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées.

En outre, il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Par contre, pour les questions posées par mon collègue commissaire, les porte-paroles, donc personnes-ressources et initiateur sont invités à lui répondre directement.

Pour les gens qui viennent poser des questions, je demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue.

Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

Pour les personnes qui sont venues poser des questions, vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées, donc on demande la collaboration des personnes-ressources et de l'initiateur du projet, donc traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible.

Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande de la commission. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être transmise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme essentiel à ses travaux, elle en conservera une version, une copie pendant la durée de son mandat.

Les personnes concernées par la décision de la commission bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission, donc une forme d'appel.

Un participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission. C'est bon aussi, des fois, pour des gens qui se poseraient des questions sur les droits d'auteur. Parce que s'il y a des droits d'auteur, on peut ne pas pouvoir diffuser une information quand il y a des droits d'auteur dessus, publiquement c'est-à-dire, bien, mettre sur Internet par exemple.

Pour des documents, justement, susceptibles d'avoir des droits d'auteur, vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document en disant « ah, tel document, la commission devrait en prendre connaissance, on le considère intéressant, il pourrait être instructif ». Donc, nous, la commission examinera le contenu, comme elle le fait pour tous les documents déposés, puis éventuellement, à ce moment-là, elle pourra le mettre en, par exemple, en bibliographie de son rapport si elle utilise des passages du document.

Je souligne également que le BAPE s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire, donc il y en a plusieurs qui ont été mis sur les chaises, un questionnaire à ce moment-là, afin d'évaluer la qualité de nos services. La première question porte sur le moyen de transport utilisé pour assister à l'audience publique afin d'évaluer ce que la participation du public aux séances engendre comme émission de gaz à effet de serre. Il s'agit d'une donnée incontournable qui s'inscrit dans la logique du développement durable. Plus il y aura de questionnaires remplis par les participants aux séances, plus nous aurons un portrait des émissions de GES. Je vous remercie -- il y a d'autres questions que celle-là également, donc je vous remercie à l'avance de bien vouloir remplir le questionnaire et de le remettre au personnel qui est à l'accueil.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission qui est présente ici ce soir. Donc, à ma gauche, vous avez monsieur Frédéric Julien ainsi que madame Anny-Christine Lavoie. À l'accueil de la salle, à l'arrière, vous avez notre conseiller en communication, monsieur Luc Nolet, et notre coordonnatrice, madame Caroline Cloutier.

Donc, pour la transcription de l'audience, mesdames Isabelle Goyette et Véronique Sangin-Gagnon assureront le travail de sténotypie. Et du Centre de services partagés du Québec, un petit peu plus loin là, nous avons Michel Guimond, qui est responsable de la logistique, et monsieur Steve Trahan, qui est technicien en son. Nous avons également monsieur Pierre Dufour du BAPE, qui est chargé de la webdiffusion des séances.

Pour les invitations, je vais maintenant inviter le porte-parole de l'initiateur du projet à nous présenter son équipe.

Monsieur Rainville, vous êtes président et chef de la direction de Métaux BlackRock, c'est exact? Donc, je vous invite à présenter les gens qui vous accompagnent, et ça ira plus tard pour la présentation du projet, mais à ce stade-ci, nous présenter qui vous accompagne. Je vous donne la parole.

JEAN RAINVILLE :

Merci beaucoup, Monsieur le président. J'aimerais d'abord remercier tout le monde d'être ici ce soir parce que ça va nous aider effectivement à continuer d'améliorer notre projet, ce qui est un processus continu, et je pense que ça va être beaucoup intéressant pour nous ce qui va se passer ici dans les prochains jours.

Alors, moi je ne viens pas de la région, mais pour ceux qui ne me connaissent pas, ça fait quand même plusieurs années, là, que je travaille ici activement sur notre dossier. J'ai eu la chance de faire, quand j'étais jeune, une partie de ma formation scientifique ici, au bord du Saguenay, grâce au camp des Jeunes explorateurs à Saint-Fulgence et j'ai aussi travaillé dans l'aluminium ici, dans l'industrie de l'aluminium dans la région, alors je connais quand même assez la région ce qui, je pense, va nous aider

beaucoup pour avancer notre projet de façon intéressante.

Ça fait maintenant plus que 10 ans que je suis président de la société qui a été formée, à toutes fins pratiques, pour développer ce projet. Il y a eu des hauts et des bas, des périodes plus difficiles, mais maintenant on a un projet qui, vraiment, tient la route, qui peut être un moteur économique important pour la région, qui amène une diversification économique importante.

Et moi, je m'occupe surtout du côté financier et du côté développement des marchés pour nos produits. Alors, le reste de l'équipe qui est avec moi ce soir peut répondre à de multiples questions dans d'autres domaines, évidemment. Il y a madame Jacqueline Leroux, qui est notre vice-présidente en environnement, qui est ici à ma gauche, monsieur David Dufour, à droite, qui est notre représentant régional à notre bureau de la rue Racine qu'on a ouvert au mois de janvier. Il y a aussi madame Nathalie Fortin, qui est de WSP, qui est derrière nous, qui a mis la main à la pâte de façon importante à l'étude d'impact environnementale, et on a aussi des membres de notre équipe qui sont ici dans la salle ce soir et qui peuvent répondre en grande partie à la majorité des questions. On a aussi, évidemment, des consultants divers qui sont là ici ce soir.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Maintenant, nous allons aller du côté des personnes-ressources, donc pour l'expertise des personnes-ressources qui sont sur place. Donc, je vais débiter avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Donc, la première personne... non, je vais laisser les gens, donc, du ministère, donc, se présenter. Donc, je vous donne la parole. Qui prend la... qui est le porte-parole? Oui?

AUDREY LUCCHESI LAVOIE :

Oui, bonjour. Audrey Lucchesi Lavoie. Je travaille pour la Direction de l'évaluation environnementale pour les projets hydriques et industriels. Donc, je suis également porte-parole pour le ministère de l'Environnement ce soir, en fait, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, que, peut-être pour un usage plus facile, je pourrais mentionner ministère de l'Environnement.

Je suis également accompagnée de ma collègue, Annie Bélanger, qui est coordonnatrice également à la même direction au ministère de l'Environnement.

On a également des personnes-ressources dans la salle, mais principalement, la majorité de nos personnes-ressources vont être présentes demain en visioconférence, donc pour différents aspects

pour l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est pour indiquer... les personnes qui seraient présentes demain, ça serait quoi les sujets qu'ils vont pouvoir répondre de façon plus particulière?

AUDREY LUCCHESI LAVOIE :

Oui. Donc, on va avoir demain la protection des milieux humides et hydriques. On va également avoir la qualité de l'air, émissions de gaz à effet de serre, bruit. Sinon... Oui, également une personne pour les risques technologiques.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Maintenant, du côté -- Ça va? Oui? O.K., très bien. -- du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Simard.

DAVID SIMARD :

Oui, bonjour. Je suis David Simard. En réalité, je suis de la Direction de la santé publique du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mandaté par le ministère de la Santé pour le représenter ici. Je suis du service de santé environnementale.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Maintenant, du côté de Ville de Saguenay, de Promotion Saguenay, donc je vous laisse vous présenter.

LUC CÔTÉ :

Oui, bonjour tout le monde. Luc Côté. Je suis directeur au service du génie de la Ville de Saguenay. Avec l'aide de consultants et Port Saguenay, on est à travailler à desservir la zone industrialo-portuaire en aqueduc, en égout et en eau de procédé.

FRANÇOIS BOIVIN :

François Boivin. Je suis urbaniste au service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de Ville Saguenay.

CLAUDE BOUCHARD:

Bonsoir. Claude Bouchard. Je suis directeur développement industriel et affaires corporatives à Promotion Saguenay et je suis... j'ai des gens en appui également : madame Julie Guérin, madame Audrey Bédard, monsieur Roger Lavoie et monsieur Sylvain Bouchard.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, les personnes pourront venir s'installer à côté de vous pour répondre à des questions complémentaires. Donc, je vous laisse gérer les personnes. Je vous remercie.

Également de l'Administration portuaire du Saguenay.

CARL LABERGE :

Oui, bonjour. Je suis Carl Laberge. Je suis directeur général de l'Administration portuaire du Saguenay.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Maintenant, on m'a informé, là, j'en ai croisé, on a demandé à des gens d'Hydro-Québec et ainsi que d'Énergir, là, anciennement Gaz Métro, d'être présents demain pour faire... répondre à des questions relativement à des projets connexes, mais on m'a informé qu'il y avait des représentants d'Hydro-Québec et d'Énergir qui sont ici ce soir, mais leur présence avait été demandée principalement pour mercredi après-midi, mais j'imagine que, des fois, s'il y avait quelques questions de base, peut-être qu'on pourra faire appel à ces gens-là.

Donc... mais principalement, la commission, elle a des questions à poser à Hydro-Québec pour comprendre le projet de ligne de raccordement électrique qui est nécessaire pour le projet de Métaux BlackRock, et Énergir, c'est l'alimentation en gaz naturel. Donc, c'est demain que la commission, elle, envisage de poser des questions pour comprendre comment les projets d'Hydro-Québec et d'Énergir s'arrimeraient avec le projet de Métaux BlackRock.

Aussi, nous avons donc pris contact avec des ministères, donc, pour des questions par écrit. Donc, il s'agit du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, du ministère de la Sécurité publique et, enfin, de Pêches et Océans Canada, donc notamment pour la question des mammifères marins.

Alors, on peut envoyer des questions. Après les séances de l'audience, on pourra envoyer des questions par écrit à ces différents ministères.

LECTURE DES REQUÊTES

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, j'ai en main... on a reçu un certain nombre de requêtes. Donc, ce n'est pas le BAPE qui les reçoit directement, c'est la ministre qui reçoit les requêtes parce que les requêtes d'audience publique doivent être adressées à la ministre.

Il est important de mentionner qu'il y a eu une période d'information, donc qui permet aux gens de prendre connaissance formellement du dossier, qui s'est terminée vendredi dernier, c'est-à-dire le 15 juin dernier.

Habituellement, dans l'ancienne procédure donc, on attendait, la ministre attendait la fin de la période d'information pour mandater le BAPE, mais dans ce cas-ci, en vertu des nouvelles dispositions de la Loi, la ministre a mandaté le BAPE pour débiter un mandat le 18. Donc, nous, on a pu recevoir au courant des derniers jours un certain nombre de requêtes. Donc, on... c'est, comme je vous dis, c'est la ministre qui nous les remet. Donc, je pense que plusieurs des requérants sont ici dans la salle ce soir.

Il est important de mentionner, comme je l'ai dit tout à l'heure, ou de le répéter, que donc toutes les requêtes, là, vont être mises en ligne, là, cette semaine via le registre d'évaluation environnementale du ministère, mais ce soir, les gens peuvent venir faire... les gens qui voudraient... les requérants qui le désirent, venir faire la lecture de leur requête.

Ce que je vais faire, je vais simplement appeler les gens, s'ils désirent venir présenter. On m'a signifié que... je pense qu'on avait contacté tout le monde, sauf une personne. Je vais y aller dans l'ordre que j'ai les requêtes ici pour appeler les gens à venir s'installer à la table des intervenants pour faire lecture de leur requête.

Donc, je vais inviter tout d'abord la Ville de Chibougamau, donc madame Manon Cyr, à venir s'asseoir.

Mme MANON CYR — VILLE DE CHIBOUGAMAU

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

MANON CYR :

Bonsoir, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous pouvez faire la lecture de votre requête.

MANON CYR :

Certainement.

« La Ville de Chibougamau demande que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tienne des consultations publiques sur le Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium de Métaux BlackRock à Saguenay.

La population de Chibougamau est directement concernée par le projet, la mine de ferrovanadium devant alimenter cette future usine de transformation étant située dans notre secteur.

Or, à la lumière d'importants changements récemment annoncés par le promoteur, sans consultation, notamment en matière de transport, d'impact sur l'environnement et de création d'emplois, le projet apparaît non seulement perfectible, mais problématique pour la Ville de Chibougamau.

Évidemment, s'il n'y a pas de mine et de transport du minerai, étant intrant vital de l'usine, il n'y a tout simplement pas d'usine à Ville Saguenay. C'est pourquoi nous estimons qu'un lien important existe entre les deux et qu'il est pertinent pour la commission de s'y attarder dans le cadre de ses travaux.

Nous croyons important que le scénario retenu par le promoteur soit optimal en matière d'environnement, d'émission de gaz à effet de serre, de préservation des infrastructures publiques, de circulation, de sécurité des usagers de la route et de valorisation d'infrastructures existantes ou encore de développement. Ce n'est présentement pas le cas.

Enfin, pour qu'un projet soit recommandé par le BAPE puis autorisé par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec, il est fondamental que le promoteur de celui-ci soit digne de confiance.

Cette confiance repose surtout sur le respect et la rigueur des pratiques, tant en cours d'implantation, où l'opération séduction devrait être à son meilleur, de construction que de déploiement. C'est la confiance à l'égard du promoteur qui permet de consentir aux risques liés à ces activités industrielles.

Pour plusieurs raisons, nous nous questionnons sur la rigueur et le respect de Métaux BlackRock et nous croyons essentiel que la commission examine ses pratiques de gestion et de relation avec les communautés. C'est pourquoi nous formulons aujourd'hui cette demande. »

Messieurs, bon mandat.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie, madame, pour la lecture de votre requête.

Je vais maintenant inviter madame Roselyne Gagné et Pierre Simard, s'ils désirent venir faire lecture de leur requête, à s'avancer à la table des intervenants.

Mme ROSELYNE GAGNÉ

ROSELYNE GAGNÉ :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

ROSELYNE GAGNÉ :

Je dois rectifier que mon conjoint travaille au Nunavut dans le moment, alors c'est moi qui vais être seule pour lire ma requête. O.K.

« Objet : Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay par Métaux BlackRock.

Madame la ministre,

En 1997, nous nous sommes acheté une maison située en villégiature afin d'avoir un endroit naturel, paisible et intime, loin du bruit, du trafic automobile et de tous les polluants environnementaux que l'on retrouve dans une ville, et ce, dans le but de pouvoir améliorer notre santé et d'avoir un endroit paisible pour notre retraite.

Notre maison est située au 4703, chemin St-Martin à La Baie. Après s'y être installés, nous nous sommes rendu compte que lorsqu'il y a un vent de l'est, nous entendons des bruits provenant du port de Grande-Anse. Notre rêve a été brisé quelque peu et nous n'avons pas eu le choix de vivre avec cet inconfort.

Avec la construction de la future usine Métaux BlackRock incorporée qui va être environ à 700, 800 mètres à vol... 800 mètres à vol d'oiseau de notre maison, il est plus que certain que nous allons entendre leurs différents bruits et inhaler aussi les différents polluants qui vont s'en échapper.

Notre maison sera plus précisément située très, très près d'une... »

J'ai... je dois préciser: « très, très près d'une barrière », parce que c'est ma cousine qui me l'a retranscrit puis ce n'est pas... ce n'est pas vraiment ça. Moi, je veux dire que, la barrière, elle va s'installer à l'avant de chez moi pour fermer le Grande-Anse. Donc, moi, ça va... ils vont venir se tourner chez moi.

Comme on est sur la gravelle, bien... j'ai déjà des polluants et de la poussière parce qu'on n'a pas de gravelle. C'est une petite erreur qu'il y a eu là, là. O.K.

« Nous allons entendre du bruit dû au passage des trains. Notre maison est tellement proche que lors des travaux pour l'installation des rails, il y a eu un dynamitage... »

Ils avaient oublié de mettre le filet.

« ... et des morceaux de roche ont été projetés tout près de ma galerie, au moment même où j'étendais mon linge sur la corde.

Si je vous raconte tout ceci, c'est pour vous informer que nous devons contester la construction de cette future usine, et ce, même s'il y a des rapports qui disent que l'environnement va être respecté. Mon conjoint travaille pour la construction, il a travaillé sur quelques usines similaires et il est en connaissance de cause de dire que ce genre d'usine projette des polluants.

Nous contestons la construction de cette usine parce que nous allons perdre notre intimité, notre coin paisible à l'abri des bruits, du trafic automobile, parce qu'il va y avoir beaucoup de va-et-vient avec différents types de machinerie routière. Nous ne serons plus dans un vrai milieu naturel et mon anxiété et mes problèmes respiratoires vont s'aggraver, ce qui va devoir faire augmenter ma prise de médicaments.

Advenant le cas où nous déciderions de vendre notre maison pour déménager afin de retrouver notre rêve, il est certain que nous ne serons pas capables de trouver une personne désireuse de vouloir s'installer près d'un milieu industriel tel que l'avenir nous le réserve.

En espérant que vous porterez une attention particulière à ma lettre, madame Melançon, je vous remercie à l'avance de bien vouloir tenir compte de notre contestation afin de nous aider à régler le problème qui s'en vient à grands pas détruire notre qualité de vie de retraités.

Sinon, nous allons devoir nous tourner vers des moyens légaux afin de tout faire pour nous aider à conserver notre milieu de vie, pour lequel nous payons, pour qu'il soit de nature saine, apaisante et en toute quiétude.

Roselyne Gagné, Pierre Simard. »

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, madame, pour la lecture de votre requête.

ROSELYNE GAGNÉ:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, je vais inviter le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

**M. TOMMY TREMBLAY — CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN**

TOMMY TREMBLAY :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur. Si vous voulez bien vous nommer, s'il vous plaît, pour être certain d'avoir votre nom.

TOMMY TREMBLAY :

Oui. Je suis Tommy Tremblay.

LE PRÉSIDENT :

Tommy Tremblay.

TOMMY TREMBLAY :

Je suis directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

« *Madame Melançon,*

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean vous demande, par la présente, de tenir des audiences publiques pour le projet de construction et d'exploitation d'une usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium de Métaux BlackRock du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Vous trouverez ci-dessous les raisons motivant cette demande.

Notre organisme se questionne en premier lieu sur les émissions de gaz à effet de serre. Les procédés de transformation participeraient à la hauteur de 13 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle de la région, soit 1.8 % au niveau du Québec. De plus, le promoteur envisage le transport par camions comme une option, ce qui participerait grandement à augmenter les émissions de gaz à effet de serre d'un tel projet. Ces impacts sont à étudier avec attention au vu des changements climatiques et des répercussions possibles sur le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le projet aura aussi un impact important sur la rivière Saguenay avec une augmentation de 25 bateaux par an, soit plus de 10 % par rapport à la situation actuelle. Les effets sont considérés comme mineurs par le promoteur, mais l'effet cumulatif n'est pas tout à fait pris en compte.

Les matières résiduelles qui seront générées par une telle entreprise sont actuellement estimées à près de 200 000 tonnes par an. Le Conseil régional de l'environnement s'inquiète de l'impact que de tels tonnages pourraient avoir si le promoteur ne s'assure pas d'une revalorisation de la totalité de ces matières générées.

Enfin, le Conseil régional de l'environnement s'inquiète du morcellement du projet, puisque selon l'étude d'impact environnementale, les infrastructures nécessaires à l'alimentation en gaz, en eau, en électricité, en O₂ et N₂ seront analysées séparément. Pourtant, il serait très important d'analyser un tel projet dans son ensemble, surtout que ces infrastructures sont nécessaires au développement du projet.

Les audiences publiques sur l'environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l'opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d'acquérir de l'information et, pour ces raisons, il est primordial que cet instrument perdure au sein de notre société.

Pour terminer, rappelons que le Conseil régional de l'environnement veille à ce que l'environnement demeure au coeur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions.

Veuillez agréer, Madame la ministre, nos salutations distinguées. »

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour la lecture de votre requête.

TOMMY TREMBLAY :

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, du côté de... là, j'ai différents signataires à cette requête-là. Donc, je ne sais pas s'ils sont ici présents ce soir. Donc, monsieur Martin Dufour, chef de la Première Nation des Innus Essipit, monsieur Clifford Moar, chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, et monsieur René Simon, chef du Conseil des Innus de Pessamit. Donc, vous êtes?

MARC ST-ONGE :

Évidemment, je ne suis pas les trois chefs.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et c'est ça, vous êtes lequel, monsieur?

MARC ST-ONGE :

Aucun des trois non plus.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous venez lire la requête en leurs noms? O.K., très bien.

M. MARC ST-ONGE

MARC ST-ONGE :

Donc, bien, mon nom est Marc St-Onge.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

MARC ST-ONGE :

Je suis coordonnateur au Développement du territoire et consultations pour la Première Nation des Innus Essipit et je viens vous présenter, là, la requête qui a été faite par les trois chefs.

Donc, vous les avez nommés. Donc, la lettre va comme suit :

« *Madame la Ministre,* »

La présente vient appuyer votre propre correspondance du 17 mai dernier à monsieur Philippe Bourke, président du Bureau des audiences publiques, à l'effet d'obtenir une audience publique, également demandée par le promoteur, concernant le Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium de Métaux BlackRock.

Ce projet d'usine touche en effet à un territoire d'intérêt commun à nos trois Premières Nations, appelé le Nitassinan de la partie sud-ouest, tel que décrit dans l'entente de principe d'ordre général intervenue entre nos Premières Nations et les gouvernements du Québec et Canada en 2004.

Nous partageons, tout comme vous, des préoccupations sur le transport du minerai entre le site de la mine et l'usine de fonte, mais également pour le transport maritime du minerai transformé sur le fjord du Saguenay par cumul d'activités existantes et de projets futurs.

De plus, comme nos Premières Nations sont détentrices de droits ancestraux, dont le titre aborigène, sur leurs terres ancestrales, nous considérons que tout projet d'envergure doit faire l'objet d'un consentement préalable et éclairé de nos Premières Nations. Ainsi, nous sommes d'avis que la tenue d'audiences publiques apportera sans aucun doute un éclairage pertinent à un tel consentement.

Finalement, pour nos Premières Nations, l'acceptabilité sociale d'un tel projet passe par une entente avec le promoteur Métaux BlackRock afin de profiter, nous aussi, des retombées régionales d'un tel projet en matière d'emplois, de contrats et d'autres avantages dans le respect de nos droits et intérêts.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, nos salutations les plus respectueuses. »

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur St-Onge pour la lecture de la requête.

M. GÉRARD GUAY

LE PRÉSIDENT :

Nous avons finalement eu, reçu une dernière requête. Nous n'avons pas pu contacter la personne encore, mais tout d'un coup que la personne serait ici présente. Monsieur Gérard Guay. Est-ce que monsieur Guay est ici ce soir?

Donc, je vais quand même faire la lecture de la requête. Donc, les gens vont pouvoir en connaître le contenu. Donc, la lettre, bien entendu, est adressée le 17 mai dernier à la ministre.

« Madame,

Par la présente et suite à une consultation auprès de plusieurs personnes qui habitent dans

l'environnement des installations du port de Grande-Anse à La Baie et ailleurs dans la grande région du Saguenay, nous vous demandons officiellement de décréter la tenue d'audiences publiques en rapport avec le projet cité en titre.

Personnellement, nous sommes aux premières loges de ce triste projet puisque notre famille, tenue en otage et en avis de réserve depuis plus de 20 ans, vit actuellement une expropriation par Ville de Saguenay. Impuissants, la Ville mentionne dans son avis d'expropriation que le tout a pour objectif l'homogénéisation du parc industriel de Grande-Anse.

Même si nous sommes expropriés, nous nous objectons fermement contre la réalisation de ce projet aberrant qui viendra saper à jamais ce qui reste de nature à un jet de pierre du fameux Parc marin du fjord du Saguenay. Le tout viendra poser le clou sur notre titre non enviable de région la plus polluée de tout le Canada.

Nous vous demandons de répondre positivement à la présente, et ce, même si d'éventuelles audiences du BAPE ne nous offrent aucune garantie de succès pour annuler ce projet. Les instances du BAPE n'ont qu'un pouvoir très limité de recommandations, et nous l'avons bien vu à Sept-Îles. Le gouvernement et les promoteurs de tout acabit n'ont aucune conscience environnementale.

Nous avons à l'UQAC, au Saguenay, une chaire écoconseil où l'on forme des spécialistes rompus à l'étude des problèmes environnementaux. Pour avoir suivi de nombreux dossiers depuis plusieurs années, j'en ai conclu que les spécialistes de ce département ont les mains liées face à l'industrie régionale. D'une société en décroissance, nous en sommes venus à accepter l'inacceptable.

Il y a trois projets d'étude actuellement dans notre région et les trois sont à contre-courant.

Arianne Phosphate, sur la rive opposée au port de Grande-Anse, va à l'encontre du développement de l'agriculture biologique.

Quant à BlackRock, lors d'une réunion tenue par les promoteurs à La Baie, j'ai demandé pourquoi toutes les phases de concentration de ce minerai ne seraient pas faites à proximité de la mine. On m'a alors répondu que d'amener le gaz à la mine coûterait plus de 600 millions. Les promoteurs, pour l'essentiel deux milliardaires chinois à sa base, n'ont pas les moyens de leurs ambitions. On veut venir faire ici ce que l'on n'ose même plus faire en Chine, faute d'air à respirer. On veut bûcher du bois sur le tapis dans le salon. Rien de moins.

Le troisième projet, celui de gaz liquéfié de GNL Québec échappera aux dispositions du test climat. Aberrant! C'est ce qu'il est mentionné dans l'édition du Devoir du 19 mars dernier. Et tout cela parce que la directive a été établie avant le 23 mars 2018. La belle affaire.

Pour conclure, Madame la Ministre, nous vous demandons des audiences parce qu'à titre de gardien de notre environnement, vous n'êtes pas crédible, fiable et sensibilisée, surtout en regard des élections prochaines. Le vaste territoire du pourtour de Grande-Anse a subi suffisamment d'affronts à son environnement, et la population saguenéenne a droit, elle aussi, à des paysages de qualité pour sauvegarder le peu qu'il nous reste en regard du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent. Je vous rappelle que la France, dès 1906, adaptait une charte de protection des paysages. Nous sommes loin de là et sérieusement en retard.

Je vous rappelle également que votre gouvernement a délavé le peu qu'il restait de la CPTAQ, il y a quelques mois de cela, et que tous les petits amis qui rôdent autour des élus actuels s'en donnent à coeur joie pour gruger le peu qu'il reste de terres cultivables. De très belles terres sont actuellement en spéculation, et les jeunes agriculteurs de la relève ploient sous les dettes pour acquérir de nouvelles surfaces, alors que les Pangea de ce monde font la loi dans le milieu.

Pour toutes ces raisons, Madame, et pour le peu de crédibilité qu'offre votre gouvernement, nous demandons des audiences publiques, et ce, même si le BAPE a bien peu de moyens. D'éventuelles audiences auront au moins le mérite de mieux éclairer une population apathique.

Bien à vous,

Gérard Guay. »

Alors, c'était la dernière requête que nous avons reçue de la ministre.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

MM. JEAN RAINVILLE, DAVID DUFOUR ET Mme JACQUELINE LEROUX

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, nous allons aller du côté de l'initiateur du projet, donc donner la parole à monsieur Jean Rainville pour faire une présentation de 20 -- Combien de temps vous prévoyez pour votre présentation?

JEAN RAINVILLE :

Nous avons 20 minutes, je crois.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

JEAN RAINVILLE :

Merci beaucoup, monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous cède la parole.

JEAN RAINVILLE :

Alors, sans plus tarder. On est donc une société, comme je le disais tout à l'heure, en pleine évolution avec un projet qui n'a pas arrêté de changer depuis 10 années maintenant et, avec les consultations récentes, il y a encore eu des changements qui ont été apportés récemment au projet.

Excusez-moi si je cache des gens. Alors, la diapo suivante, s'il vous plaît. Qui est-ce qui s'occupe des diapos? Ah, pardon, excusez-moi.

Alors, c'est un... on est une société jeune, dynamique, en pleine croissance, avec un projet qui est intégré verticalement. On a eu un long débat pendant un certain temps pour savoir, l'usine, si on devait l'implanter au pays ou non. On a eu des offres de l'étranger, mais on a vraiment voulu faire de ce projet-là un projet québécois en entier, et finalement, on est arrivé à la conclusion qu'il fallait construire l'usine au Québec, puis on aura sûrement l'occasion d'expliquer pourquoi il est prévu de la construire à Ville Saguenay, au port, plutôt que d'autres endroits au Québec.

Diapo suivante. On est une société privée canadienne, avec plusieurs investisseurs importants à travers la planète, avec une dizaine de membres sur notre conseil d'administration, dont la moitié sont du Québec. On opère quand même comme une compagnie publique, avec des états financiers vérifiés, comité de vérification, comité de gouvernance, qui est dirigé d'ailleurs par l'ancien premier ministre du Québec, Pierre Marc Johnson, qui est un homme évidemment très crédible. Puis on tient beaucoup à la gouvernance de notre entreprise, on est très sérieux dans ça.

Nos investisseurs les plus importants en ce moment : Le Groupe financier Orion de New York, qui est assez connu parce qu'ils ont financé le projet de Stornoway de diamants au nord du Québec récemment. On est donc leur deuxième investissement majeur au Québec. Ils vont être un joueur important dans le financement de la construction, qui devrait être complété dans les prochaines semaines.

Investissement Québec a déjà investi autour de 15 millions de dollars dans la société en plus du 5 millions qu'on a reçu en équité du fonds de Mines Hydrocarbures du gouvernement du Québec. Donc, ils se sont déjà commis pour 20 millions. On a une lettre d'intention pour le gouvernement -- du gouvernement du Québec, pardon -- qu'on a reçue récemment pour un financement total de l'ordre de 185 millions de dollars dans la phase de construction du projet. Le gouvernement du Québec, donc nous les Québécois, on va se retrouver avec environ 20 % de la société une fois le financement entièrement complété et la construction complétée.

On a une série d'investisseurs étrangers. Dans une des requêtes, on parlait d'investisseurs chinois. Ils sont minoritaires. Ils nous ont aidés beaucoup au début, mais maintenant ils s'effacent de plus en plus dans le processus. Et on a aussi, en territoire nordique québécois, territoire conventionné de la Baie-James, trois investisseurs importants: la Nation crie, l'Administration régionale de la Baie-James, la Société de développement de la Baie-James. Et donc, tous ces groupes sont actionnaires de la société.

Je tiens à mentionner qu'on n'a jamais reçu une seule subvention, soit du fédéral ou du gouvernement fédéral. Tous les gens qui sont ici sont actionnaires à part entière de la société. Ils sont donc partenaires de la société.

Comme je le disais, on a un conseil d'administration de 10 personnes qui est supporté par un comité technique international d'envergure, avec des gens qui nous conseillent parce que notre comité... notre conseil d'administration, ce n'est pas nécessairement des gens très techniques, alors on doit s'entourer des meilleures personnes techniques à l'échelle mondiale pour nous aider à valider les différents éléments du projet du côté technique, côté santé-sécurité et autres.

Le siège social de la société est, depuis le début, depuis 10 ans maintenant, basé à Montréal, et on a des bureaux pour chacune des futures opérations : un bureau à Chibougamau, qui a déjà quelques personnes, là, depuis quelques années -- le nombre va augmenter, évidemment, de façon importante dans les prochaines années --, et la même chose depuis janvier, le bureau du Saguenay qui est dirigé maintenant par monsieur David Dufour qui est ici ce soir, sur la rue Racine. Alors, les deux projets vont être complétés de cette façon-là.

Je cède la parole à monsieur Dufour.

DAVID DUFOUR :

Alors, Métaux BlackRock, qu'est-ce que c'est? Métaux BlackRock, c'est d'abord une mine dans le secteur de Chibougamau, sur le territoire de la ville de Chibougamau en fait. Lorsque vous arrivez environ à 30 kilomètres avant, vous tournez à droite dans la forêt, environ une trentaine de kilomètres, on a un gisement dans lequel on veut développer une mine avec un concentrateur.

De cette mine sera extrait, donc, un concentré qui sera acheminé vers le Saguenay dans un projet de fonderie, projet de fonderie qui représente un investissement très significatif dans la Zone IP.

Après une analyse assez rigoureuse, on a choisi la Zone IP de Saguenay, d'abord parce que c'est une zone industrialo-portuaire existante, existante depuis très longtemps, reconnue par le gouvernement du Québec, reconnue par Ville Saguenay, qui a fait l'objet de plusieurs consultations, qui, aussi, est une priorité de développement pour l'ensemble de la communauté à Saguenay.

C'est une zone aussi qui est accessible par train, par camion et par bateau, et c'est un vaste espace qui est pratiquement prêt à construire en zéro-trois quarts sur une bonne partie de la zone.

Finalement, c'est une zone industrielle, le Saguenay, qui a une main-d'oeuvre qualifiée, une main-d'oeuvre de qualité, avec des maisons d'institution, université et collège qui nous permettent d'avoir accès à des employés de qualité.

Alors, on voit ici la Zone IP qu'on vous parle avec la zone du port, voie ferrée et le pad qu'on appelle, là, prêt à construire. Ici, vous avez une image de notre usine, qui est le modèle de ce qu'on veut... une représentation 3D, qu'on voudrait construire dans la Zone IP du port.

Puis on a des produits. Notre usine de la Zone IP va produire d'abord du ferrovanadium. Du ferrovanadium, c'est principalement un agent de renforcement qui sert d'additif dans l'acier. Comme par exemple, si on met un kilo de ferrovanadium dans une tonne d'acier, on va doubler la capacité et la force de l'acier. Donc, au niveau développement durable, au niveau GES, ça a un apport très significatif. Ça sert aussi dans le développement de batterie redox au vanadium, qui est un domaine d'avenir pour le ferrovanadium.

On parle de fonte brute, 500 000 tonnes de fonte brute, qui est un acteur clef dans le monde du recyclage des métaux. Lorsqu'on recycle des voitures, lorsqu'on recycle des métaux, il faut ramener de la pureté à un certain moment donné pour pouvoir recycler encore plus longtemps.

Et finalement, de la scorie de titane, qui, tout ce qui nous entoure et qui a une pigmentation blanche est à base de titane.

Alors, on a consulté. On avait des enjeux. Lors des consultations, on a tenu deux séances publiques d'information à Saguenay, à La Baie principalement, plusieurs enjeux ont été soulevés. On a tenu des dîners-conférences avec des *speed-meetings*. On a tenu beaucoup, beaucoup... plusieurs dizaines de rencontres privées. On a tenu des comités de travail, des démarches spécifiques aussi auprès des Premières Nations, qu'on reconnaît ce soir certains membres ici. Et lors de ces consultations, trois enjeux ont été soulevés, principalement l'eau, le transport maritime et, bien entendu, le transport du concentré.

Concernant la Zone IP, dans l'enjeu de l'eau et... la Ville de Saguenay est responsable de nous amener l'infrastructure d'eau de procédé. L'eau de procédé qui, bien entendu, va desservir l'ensemble des besoins de la Zone IP pour les premiers utilisateurs. Nous, le projet BlackRock, ce soir, dont il est question, l'usine de transformation, on parle d'une consommation d'environ 280 mètres cubes/heure pour environ 33 % de la capacité de la conduite.

Au niveau du transport maritime, enjeu qui a été soulevé aussi, on parle d'environ, comme tantôt on l'a soulevé, deux bateaux par mois, ce qu'on appelle, dans le monde maritime, des petits bateaux de 15 000 à 25 000 tonnes dans le monde du transport maritime. On parle aussi de collaborer. Métaux BlackRock s'est engagée, durant les consultations, à collaborer avec les groupes de travail qui vont être capables de déterminer les mesures à adopter dans une vision des meilleures pratiques possible.

Finalement, le transport. Le transport, on a une option A et une option B, que tout le monde connaît. Je pense que c'est assez d'actualité. L'option A : le train. Ça nécessite de construire, donc, des liens pour effectuer du transbordement. Ça nécessite de conclure des ententes d'affaires avec deux entreprises de transport ferroviaire dans la région, le CN et Rio Tinto. Ça nécessite l'acquisition de wagons et on parle d'environ 60 wagons par transport et pour trois transports par semaine, donc 180 wagons par semaine.

On regarde aussi l'option camion. L'option camion, donc, utilisation des routes existantes : la 167, 168... euh! excusez, 169, 170 et autoroutes. On parle de 60 camions sur une base... 60 camions par jour -- 60 camions qui descendent, 60 camions reviennent, pour être très clair -- sur une période de sept jours.

On parle aussi de la création d'environ 100 emplois, donc un impact social important et très structurant pour certains milieux.

On doit préciser aussi que pour nous, l'option ferroviaire, dans un monde idéal, serait la meilleure option. Maintenant, on est en pleine analyse et on regarde les deux options.

Donc, les échanges avec les parties prenantes ont permis de bonifier le projet. Comme par exemple, on s'est fait questionner sur l'impact sonore du projet. On a pu, avec ça, repositionner les épurateurs. On est retourné aux planches à dessin. On a permis aussi de structurer une démarche de maximisation des contrats dans la région et aussi dans la région du Nord-du-Québec à travers les consultations. On nous a sensibilisés, justement, au développement régional. Ça nous a permis aussi d'initier un dialogue intéressant avec l'industrie touristique afin d'intégrer, de la meilleure façon possible, notre usine au paysage du fjord du Saguenay, qui, en passant, est magnifique. Aussi, on a pris en compte l'impact de la lumière sur le paysage du fjord du Saguenay.

Alors, je vais passer la parole à ma collègue, Jacqueline Leroux.

JACQUELINE LEROUX :

Au départ, on avait pensé... la première mouture du projet se faisait avec du charbon, et ça, ça avait été inacceptable une fois qu'on avait eu les résultats de cette préétude-là. Ça donnait trop de gaz à effet de serre et trop de... trop de contaminants, donc on a... on est tous retourné à notre table à dessin et on a refait une mouture du projet, en fait.

Puis là, bien le projet, c'est un projet, deux composantes. Donc, le gisement à Chibougamau, qui jouit d'une matière première d'une très grande qualité, surtout par ce qu'il n'a pas à l'intérieur. Donc, il n'y a pas de contaminant, il n'y a pas d'arsenic, il n'y a pas de phosphore, ce qui... qui sont des éléments que les aciéristes n'aiment pas beaucoup avoir, et donc nous, dans notre gisement, il n'y en a pas.

Le fait aussi qu'on utilise de l'hydroélectricité comme source d'énergie et le gaz naturel comme matière première au lieu du charbon, ça fait de notre projet, dans notre secteur d'activités, un de ceux qui a le moins gros impact environnemental de carbone dans le secteur de l'industrie.

Ça, c'est le procédé. Je vais vous expliquer un petit peu comment ça fonctionne. Donc, le concentré arrive de Chibougamau par train ou par camion sous forme d'une poudre noire, un peu comme du sable, et cette poudre-là, on l'envoie au bouletage, donc on fait des boulettes avec. Ces boulettes-là, on les envoie ensuite à la préréduction, où on souffle du gaz naturel chaud pour que les boulettes deviennent métalliques. On envoie ensuite les boulettes métalliques à la fonderie, donc où elles sont... le métal est fondu par un procédé électrique, et à ce moment-là, on sépare la scorie de titane qui va aller flotter sur le dessus du métal chaud, qui lui va continuer son traitement. Donc, la scorie de titane, elle, est sortie du procédé et va être vendue à raison de 135 000 tonnes par année.

Le métal chaud continue son chemin jusqu'au convertisseur, où là, on souffle de l'oxygène dans le métal chaud pour faire remonter le vanadium dans... ce qu'on appelle la scorie de vanadium, on sort la scorie de vanadium, qui elle va continuer son traitement. Et le métal chaud, à raison de 500 000 tonnes par année, constitue notre fonte brute de haute pureté.

La scorie de vanadium, elle, continue dans le procédé, va se faire chauffer, broyer, lixivier. Et à la fin, on envoie les flocons d'oxyde de vanadium obtenus dans notre usine de ferrovanadium, où on sort le ferrovanadium à raison de 5 200 tonnes par année.

Une entreprise comme la nôtre, ça prend beaucoup d'eau. Donc, voici notre bilan de la gestion de l'eau.

Au départ -- la prochaine -- notre besoin en eau fraîche, c'est 280 mètres cubes à l'heure et ça correspond à peu près à un tiers de ce que la Ville de Saguenay compte acheminer à la zone industrielle. 280 mètres cubes à l'heure, ça semble beaucoup. Par contre, c'est peu si on considère qu'on recycle notre eau à raison de 9 900 mètres cubes à l'heure. Donc, cette eau-là, c'est de l'eau surtout de refroidissement, qui sert à enlever la chaleur des équipements, donc pour les protéger, parce que le métal fondu, c'est effectivement très chaud. Donc, cette eau-là est surtout utilisée pour le refroidissement, et il y a un petit peu d'eau qui reste prise dans nos produits.

Le dernier aspect de notre gestion de l'eau, c'est que l'eau de pluie qui tombe sur le site va être récupérée dans des fossés externes et envoyée à un bassin de sédimentation. Cette eau-là va être contrôlée et retournée à l'environnement pour qu'on respecte le plus possible l'hydrologie qui était déjà en place sur le site.

Maintenant, je vais vous parler des impacts pour... on a évidemment fait une étude d'impact. Donc, la façon d'évaluer les impacts, c'est qu'on prend notre description de projet, on l'assoit sur le milieu récepteur et on regarde les interactions. Donc, les impacts principaux qu'on a relevés sont sur la qualité de l'air, l'intégration au paysage, l'ambiance sonore, et l'impact positif, ce sont les retombées économiques.

Pour ce qui est de la qualité de l'air, la nature du procédé fait en sorte qu'on a beaucoup d'épurateurs, de dépoussiéreurs et on a tout modélisé ça avec des experts reconnus. Donc, on a trouvé qu'en tout temps on respectait toutes les normes, et dans toutes les conditions météo, il y en avait beaucoup, et l'évaluation de l'impact résiduel est très faible en construction et faible en opération.

Pour ce qui est de l'intégration au paysage, une usine comme ça, près du fjord du Saguenay, on sait que c'était une grande préoccupation, donc on a fait des simulations visuelles, on a aussi appliqué des mesures de mitigation et on a trouvé que, après évaluation, l'impact résiduel était moyen.

Pour l'ambiance sonore, on a aussi fait une modélisation. Donc, on a mis tout ce qu'on pouvait à l'intérieur des bâtiments, on s'est assuré d'avoir des murs qui sont suffisamment isolés pour qu'on respecte les normes pour l'ambiance sonore. Et l'impact résiduel en construction a été évalué à moyenne et, en opération, à faible.

Pour les retombées économiques locales, on a un investissement en capital initial de 655 millions, plus de 800 emplois directs durant la construction. Ce chiffre-là a évolué. Quand on a déposé notre étude d'impact, on avait pensé plus 1 200 en construction, mais au fur et à mesure que le projet avance, bien les chiffres se précisent et s'affinent. Donc, c'est un chiffre qui est plus réaliste qu'il y a à peu près un an. 300 emplois en opération sur divers quarts. Nous avons maintenant un bureau régional sur la rue Racine.

Dans le cas d'un impact positif, on parle de mesures de bonification, donc il faut s'assurer qu'il y en ait le plus possible de retombées locales. Pour ça, bien on parle aux intervenants. Il y a aussi eu récemment des annonces qu'on remettait en place le CMAX, auquel Métaux BlackRock va participer. Et on continue nos relations avec les principaux intervenants.

Maintenant, avec tout ça, on a brassé beaucoup de papiers, on a fait des modélisations. Donc, la surveillance et le suivi environnemental va être extrêmement important pour qu'on s'assure que ce qu'on a dit, ce qu'on a fait, bien, ça soit ça dans la vraie vie aussi. Et pour ça, bien on va se mettre des stations de mesure de la qualité de l'air, de l'ambiance sonore, on va suivre nos effluents, on va avoir un comité de suivi, on va avoir un système de gestion des plaintes. On sait qu'on doit cohabiter avec tous nos voisins et parties prenantes, donc ça, ça va être une partie extrêmement importante, là, de notre vie future.

JEAN RAINVILLE:

Merci.

Alors, on est en phase de financement, comme je le disais un peu plus tôt. L'enveloppe totale, c'est 1.1 milliard de dollars canadiens. Et la manière que le projet est bâti, c'est beaucoup... en fait, la contrainte principale, c'est la quantité d'argent qu'on peut obtenir pour un projet comme ça. Alors, il faut essayer d'optimiser, dans les deux cas, autant la mine que l'usine, ce qu'on peut faire pour avoir une usine et une mine qui sont opérationnelles, fonctionnelles et optimisées, tout ça, et c'est ce qu'on a travaillé pendant plusieurs années. En fait, on a dépensé plus de 100 millions de dollars maintenant depuis le début de ce projet-là et on va ainsi continuer à investir de façon massive dans les prochaines années.

Et on a un échéancier préliminaire, bien sûr, de faire la construction en 2019 pour opérer en quelque temps en 2020, et je pense qu'il y a des bonnes chances qu'on puisse respecter cet échéancier-là, qui est, évidemment, à la demande de nos partenaires financiers. On sait que l'argent, c'est volatil et si on ne réussit pas à atteindre nos objectifs en termes d'échéancier, ça peut causer des problèmes.

Alors, je vous remercie beaucoup pour votre attention. Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie pour la présentation sur le projet.

Il est maintenant 20 h 10, donc nous allons faire une pause une quinzaine de minutes.

Donc, je vous avise que le registre va être ouvert à l'accueil pour les gens qui désirent s'inscrire pour poser des questions.

Donc, concrètement, là, il passe un peu 20 h 10, donc nous allons reprendre à... disons, pour faire un chiffre rond, à 20 h 30. Donc, une minute avant, je vais faire un rappel.

Alors, bonne pause.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 H 10
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 H 33

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons reprendre la séance. Nous avons 14 personnes qui se sont inscrites au registre. Donc, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous allons appeler les gens par ordre d'inscription. On peut permettre deux questions, sans sous-question, et on évite les préambules, sauf des préambules essentiels à la compréhension de la question, donc quelqu'un qui dirait : « Je demeure à tel endroit par rapport au projet », donc c'est le genre de préambule qu'on accepte. On n'accepte pas les préambules qui contiennent des opinions.

Avant d'inviter la première personne à s'asseoir, à venir à la table des intervenants, la commission, bien entendu, dans les... ce qui s'appelle les préparatoires, on fait des rencontres préparatoires justement. On a tenu des rencontres préparatoires avec des personnes-ressources et ainsi qu'avec l'initiateur du projet. On leur a... on a demandé le dépôt de certains documents qui peuvent être d'intérêt pour la commission et les citoyens.

Tout d'abord, du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, donc on va mentionner ces documents-là, parce qu'ils vont être déposés sur le site du BAPE, donc pour que les gens sachent que ces documents-là ont été demandés par la commission. Donc, on avait demandé au ministère un document en particulier, si vous pouvez... est-ce que vous vous souvenez du document, parce que je peux le mentionner?

AUDREY LUCCHESI LAVOIE :

Oui, certainement, c'est le guide sur l'analyse de risques -- pardon -- le guide sur l'analyse de risques technologiques.

LE PRÉSIDENT :

Majeurs.

AUDREY LUCCHESI LAVOIE :

Majeurs.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, il date de 2002. Donc, il a été déposé en format papier pour les besoins de la commission, ainsi qu'en fichier électronique.

Du côté de Ville de Saguenay, on avait également demandé un dépôt d'un règlement en particulier, donc je l'ai ici, si... vous pouvez en faire la lecture ou je la fais, comme vous voulez. Donc, c'était le chapitre 14 du règlement VS-R-2012-3. Donc, ce document-là a été déposé en version électronique, donc il sera rendu public. Donc, c'est le bon... un bon chiffre, le bon...

FRANÇOIS BOIVIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... la bonne codification? Très bien, je vous remercie.

Du côté maintenant de l'initiateur du projet, on avait demandé différentes informations. Dans certains cas, on n'était pas certain que l'information était déjà colligée, mais on va faire la revue avec vous. Il y avait un premier document... on avait mentionné si vous aviez un plan de compensation des milieux humides et hydriques. Donc, vous nous aviez donné de l'information, mais je vous laisserais aller pour nous dire si vous avez ce document-là en main ou si vous ne l'aviez pas en main.

JEAN RAINVILLE :

Monsieur le président, je vais laisser madame Leroux répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

JACQUELINE LEROUX :

Monsieur le président, non, on n'est pas rendu à... dans... notre plan de compensation n'est pas encore élaboré, donc on n'a pas remis ce document-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Il y avait également s'il y avait de nouveaux inventaires fauniques qui étaient disponibles, donc plus particulièrement des inventaires aviaires et des inventaires de chiroptères qui étaient à faire en 2018.

JACQUELINE LEROUX :

Comme nos employés et consultants sont présentement sur le terrain, ça non plus ce n'était pas disponible à ce moment, ça va l'être plus tard.

LE PRÉSIDENT :

Donc, « plus tard », ça serait vers quelle date à peu près?

JACQUELINE LEROUX :

La fin du rapport est certainement pour fin août, début septembre.

LE PRÉSIDENT :

Fin août, début septembre. Très bien.

On avait également mentionné la question d'un bail de location, s'il avait lieu, auprès de l'Administration portuaire du Saguenay.

JEAN RAINVILLE :

Le bail est toujours au stade de discussions, il n'est pas signé encore, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Il y avait aussi une mention, là, j'avais... d'un document qui s'appelait « Les retombées économiques préliminaires du projet Métaux BlackRock », c'était une note d'information produite par le ministère de l'Énergie et des Ressources, mais je reviens dessus parce que le document aurait été produit en 2017, il a été cité en bibliographie par WSP, mais il date de 2017, donc c'est pour ça que j'aimerais savoir si vous avez réussi à mettre la main sur ce document-là.

JEAN RAINVILLE :

On a demandé encore la semaine dernière au ministère de nous fournir le document, malheureusement il n'est pas prêt. Alors, nous, on a décidé de notre côté de demander une étude indépendante qui va être faite par Raymond Chabot Grant Thornton. Cette étude va être déposée sous forme de mémoire vers la mi-juillet, pour les... en vue des audiences publiques.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Ce qu'on a fait aussi, vu qu'étant donné que c'était une note supposément donc qui avait été faite l'an passé, on va envoyer un -- on va demander un contact écrit au ministère des Ressources naturelles, de l'Énergie et des Ressources naturelles pour en savoir plus long sur leur note, donc on va s'adresser à eux par une question par écrit pour savoir justement où ils en sont rendus. Cette note-là de 2017, existe-t-elle bel et bien ou, à ce moment-là, ce qu'ils sont en train de faire, est-ce qu'ils sont en train ni plus ni moins de la mettre à jour. Bon. Tu sais, on va... on va leur poser des questions par écrit dans les prochains jours.

Enfin, il y avait un document qui s'appelle « La lettre d'intention pour l'usage de voie ferrée » qui appartient à Rio Tinto Alcan, donc le Chemin de fer Roberval-Saguenay. Je veux être certain qu'on s'était bien compris, là. On avait discuté de certains aspects, là, en rencontre préparatoire, là. Vous n'étiez pas là, monsieur Rainville, mais ce qu'on avait expliqué grosso modo, c'est... ça peut arriver que, des fois, qu'un document... la commission, autrement dit, est à la recherche d'informations. Ça peut arriver qu'on demande des documents, mais ce n'est pas parce qu'on veut nécessairement le document, c'est parce qu'on pense que le document contient de l'information intéressante. Il peut par contre y avoir des allégations de confidentialité reliées à un document.

Dans ce cas-ci, à ce moment-là, dans un cas comme ça, la commission se retourne en disant c'est quelles informations que je veux avoir. À ce moment-là, si le document est confidentiel, bien on va commencer par poser des questions pour avoir notre information. Donc, si on est capable d'avoir réponse à nos questions, bien on ne ferait même pas venir le document confidentiel. Si, par contre, en posant la question, on nous dit : « Bien, l'information est contenue confidentiellement dans le document confidentiel », c'est là qu'on initie les procédures.

Donc, lorsqu'on avait fait la rencontre préparatoire, on avait bien précisé ça. Parce que dans votre document de transmission que vous avez transmis, ce n'est pas exactement une lettre d'intention, mais une offre de service de Chemin de fer Roberval-Saguenay, dans lequel vous nous avez expliqué que... je peux lire le courriel, là, ici ça dit :

« En ce qui concerne le point 3... »

C'est-à-dire la lettre d'intention pour l'usage de voie ferrée appartenant à Rio Tinto Alcan.

« ... nous n'avons pas de lettre d'intention comme telle. Nous avons reçu une offre de service de Roberval-Saguenay, le 6 mai 2018, qui inclut le mode opératoire du transport ferroviaire des convois de Métaux BlackRock au port de Grande-Anse et les tarifs. Nous pouvons vous divulguer cette offre, elle est jointe. Même si nous avons conclu une convention de confidentialité avec Roberval-Saguenay, elle ne couvre pas les documents demandés par le BAPE, voir article 2 b) de l'entente de confidentialité ci-jointe également. »

C'est sûr, quand je lis le document de... l'article 2 b), le document, il dit... il dit plus particulièrement, ça dit :

« Les obligations de confidentialité mentionnées au présent article 2 ne s'appliquent pas à l'information confidentielle qui doit être... qui doit... »

C'est parce qu'il y a le mot « obligatoirement » .

« ... être divulguée en vertu d'une loi, d'une ordonnance ou d'une réglementation, y compris à l'information que BlackRock pourrait être tenue légalement de divulguer dans le cadre d'audiences publiques tenues devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. »

Là, l'article continue, mais disons que c'est la partie pertinente.

À ce stade-ci de la rencontre préparatoire, on n'avait pas donc, disons, émis une ordonnance ou une exigence pour rendre public le document. Ce que j'interprète dans la lettre, pour qu'on se comprenne bien, c'est que nous on estime que vous nous donnez le document volontairement, et non obligatoirement. Je veux juste m'assurer qu'on se comprend bien sur cet aspect-là. Comme je vous dis, si vous nous dites : « Le document, on n'est pas tenu légal... » On ne vous demande pas légalement de nous le remettre, le document, mais si vous dites : « O.K., on le remet volontairement », il n'y a pas de problème, là, on va procéder au dépôt. Mais si vous nous dites : « Bien, c'est parce que vous nous l'avez demandé légalement. », non, on n'est pas allé jusque-là.

Comme je vous dis, notre procédure, on se dit : bien, c'est parce que c'est une procédure qui est souvent complexe, là, de gérer de la documentation confidentielle. Comme je vous dis, nous, ce qu'on cherche, ce n'est pas des documents, ce qu'on cherche c'est de l'information. Donc, c'est pour ça que je vous demanderais, monsieur Rainville, si vous pouvez me confirmer qu'en réalité, le document, vous nous le remettez volontairement, et à ce moment-là on procède. Si vous nous dites : « Bien, on n'est plus certain. » Bien, on vous posera des questions en rapport avec les offres de service du promoteur. Donc, c'est pour ça que je ne voudrais pas commettre d'impair et je voudrais juste être sûr qu'on peut déposer le document, le rendre public.

JEAN RAINVILLE :

Avec votre permission, j'aimerais que la personne qui est responsable du dossier, soit maître Pierre Cossette, qui est conseiller juridique chez nous, réponde à la question.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, on peut faire venir monsieur Cossette.

Alors, bonsoir, maître Cossette.

Me PIERRE-A COSSETTE :

Bonsoir, Monsieur le président, monsieur Renaud. Écoutez, si vous me le permettez, j'aimerais, compte tenu des éclaircissements que vous venez d'apporter, j'aimerais jeter un coup d'oeil, revoir la convention de confidentialité. Je me demandais si on pouvait revenir à la prochaine pause et...

LE PRÉSIDENT :

On peut revenir demain, par exemple, ou si c'est...

Me PIERRE-A COSSETTE :

D'accord, parfait.

LE PRÉSIDENT :

... vous avez l'information, c'est ce soir, mais sinon ce sera demain en début de séance.

Me PIERRE-A COSSETTE :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Comme je vous dis, nous, ce qu'on cherche avant tout, le genre de questions qu'on voulait savoir c'est : y a-t-il une offre formelle, il y a-tu une entente, c'est quoi les conditions générales de durée d'entente, des choses comme ça. Donc, c'est des questions générales comme ça qu'on voulait savoir.

Me PIERRE-A COSSETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a des éléments d'informations dans cette offre de service là. Bien entendu, si vous me dites : « Bien, il n'y a pas de problème », bien, on va la rendre publique comme ça. C'est sûr qu'il y a des éléments, comme à un moment donné, il y a des tarifs sur les wagons, bien c'est moins intéressant, là, en tout cas ce n'est pertinent pour savoir...

Me PIERRE-A COSSETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... c'est 200 \$ par wagon, là. Ce qui nous intéresse, nous, c'est savoir : est-ce qu'il y a une offre de service, est-ce qu'il y a une réceptivité de la part de Métaux BlackRock, c'est quoi les conditions générales, la durée, et cetera, pour voir s'il y a entente ou pas, autrement dit.

Me PIERRE-A COSSETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Il y a une offre, mais y a-t-il entente? Donc, c'est un peu dans ce sens-là.

Me PIERRE-A COSSETTE :

Oui. En fait, ce qu'on a fait, nous, si vous lisez aussi dans l'entente de confidentialité, l'article 2 c) dit que quand on reçoit une demande du BAPE, on doit aviser l'autre partie. Donc, on a avisé Rio Tinto qu'on avait eu cette demande. On a... leur a dit que s'ils avaient, eux, des objections, de les faire valoir auprès de madame Cloutier, qui a fait la demande de documents. Alors, je ne sais pas s'ils ont réagi, mais si vous permettez, on va regarder ça ce soir et vous revenir demain.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. On n'a pas eu de... je sais qu'il y a eu un contact, mais on n'a pas eu de réaction claire ou de réponse de leur part.

Me PIERRE-A COSSETTE :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Mais donc, c'est l'occasion pour vérifier ça puis on pourra s'en reparler demain en début de séance.

Me PIERRE-A COSSETTE :

Parfait. Oui.

LE PRÉSIDENT :

De toute façon, si le document est rendu public, par ailleurs pour ce qui est du contrat-cadre de confidentialité, on l'a eu, mais la commission... ce n'est pas pertinent aux travaux de la commission, donc ça, le contrat-cadre, de toute façon la commission ne l'aurait pas rendu public. Par contre, on l'a eu...

Me PIERRE-A COSSETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... on le verserait, nous, à notre dossier administratif, ce qui voudrait dire que théoriquement, bien

que le contrat-cadre de confidentialité ne serait pas rendu public, c'est-à-dire diffusé, et cetera, il resterait théoriquement accessible via la loi d'accès à l'information parce qu'il ne serait pas non plus visé par un avis de... une décision de documents confidentiels de la commission.

Me PIERRE-A COSSETTE :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Donc, dans les deux cas, ce n'était pas notre intention. Mais par contre on ne le rendrait pas public, accessible pour quelqu'un qui voudrait le voir via la loi d'accès à l'information pour le contrat-cadre de confidentialité. Ça fait que là, on a ça entre les mains, on pourra s'en reparler demain.

Me PIERRE-A COSSETTE :

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

Comme ça, tout le monde va se comprendre puis on va s'assurer aussi que du côté de Chemin de fer Roberval-Saguenay, bon, bien tout le monde est au fait, puis s'ils disent : « Il n'y a pas de problème, ça peut être rendu public. », bien, on le déposera publiquement. Sinon, on va poser des questions pour comprendre c'est quoi l'état de vos... des discussions entre Métaux BlackRock et Chemin de fer Roberval-Saguenay. Ça vous va?

JEAN RAINVILLE :

Merci, Monsieur le président.

Me PIERRE-A COSSETTE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça fait le tour des documents qui étaient... qui avaient été demandés.

Maintenant, donc je vais sans plus tarder inviter notre première personne qui est inscrite à venir s'asseoir à la table des intervenants. Donc, j'invite monsieur Justin Pagé.

Ça fait que pendant que monsieur Pagé s'installe, je vais chercher mon bloc-notes.

M. JUSTIN PAGÉ

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir monsieur Pagé.

JUSTIN PAGÉ :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vous invite à poser votre première question.

JUSTIN PAGÉ :

On sait que ça a un impact environnemental, une usine de cette ampleur-là. Est-ce qu'avec les droits compensatoires qui ont été demandés par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium, le projet n'est pas peut-être compromis à court, moyen terme versus les impacts environnementaux?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

Merci, Monsieur le président. Je vais répondre à cette question moi-même parce que je suis au coeur de ce dossier justement. Nos financiers, qui sont majoritairement new-yorkais, sont très au fait de ce qui se passe dans ce secteur. On a eu de multiples discussions avec eux, et eux ne manifestent aucune inquiétude quant à savoir qu'une possibilité comme ça pourrait exister, et ils ont des aviseurs légaux seniors qui sont très bien branchés à Washington, évidemment.

Mais aussi, il faut bien comprendre que nous, on est une matière première indispensable pour les aciéries américaines, surtout la fonte brute évidemment. Et on n'a quand même pas pris de chance et on a pris la décision, il y a quelques mois, quand ces mesures-là ont été mises en place dans d'autres secteurs ici au Canada, de commencer à déployer une force de vente plus importante du côté

européen, et on est revenu, en fait, d'une mission encore il y a une semaine et on a des appuis et des intérêts très, très importants en Europe et une demande importante pour nos produits, si bien qu'on devrait signer une entente d'ici quelques jours pour vendre environ 50 % de nos produits dès la première année en Europe. Alors, on n'a pas vraiment d'inquiétude à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Pagé, votre deuxième question, s'il vous plaît. Ça va?

JUSTIN PAGÉ :

Je n'en ai pas.

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas de deuxième question? Donc, je vous remercie.

Je vais maintenant inviter Paul-Eugène Grenon à s'avancer.

M. PAUL-EUGÈNE GRENON

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

PAUL-EUGÈNE GRENON :

Bonsoir. Moi, je vais avoir deux questions. Je suis pour le projet d'usine de transformation au port de Grande-Anse, mais je trouve aberrant que BlackRock soit contraint d'utiliser des camions pour acheminer sa matière première jusqu'au port alors que nous avons une desserte ferroviaire. J'aimerais que la compagnie réponde à cette question : si le gouvernement aménageait une voie de contournement entre Jonquière et le terminal maritime de Grande-Anse, quel moyen de transport serait utilisé pour conduire la matière première jusqu'au port?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

Monsieur le président, je vais amorcer un début de réponse avant de passer le micro à des collègues. Je pourrais dire que, effectivement, s'il y avait... d'abord, le transport ferroviaire, c'est notre option préférée, ça, c'est clair, c'est ce qu'on aimerait faire, par contre il y a des contraintes qui sont : coûts d'opération et la fluidité du transport, qui serait résolue en partie par une voie de contournement, c'est certain.

Par contre, il y a d'autres endroits où ça pourrait demeurer un problème, par exemple dans la communauté de Mashteuiatsh où ils ne sont pas nécessairement favorables au transport ferroviaire, puis il y a d'autres endroits comme ça stratégiques où ça demeure possiblement un enjeu. Alors, c'est pour ça en partie que notre décision n'est pas encore prise, on a encore des études à faire, on a encore du travail à faire et on n'est pas en mesure de prendre une décision aujourd'hui, mais c'est certain que tout élément qui favoriserait le transport ferroviaire nous aiderait énormément.

Est-ce que, monsieur Dufour, vous voulez ajouter à ça pour le moment? Non?

PAUL-EUGÈNE GRENON :

Ça fait la job. La réalisation du projet est très attendue dans la région et j'espère qu'elle aura les autorisations du gouvernement et qu'il se considérera dans les meilleurs délais -- concrétisera, excusez -- mais j'aimerais savoir si les produits qui sortiront de l'usine sont attendus sur le marché. Bref, la demande justifie-t-elle la réalisation de ce projet?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

Monsieur le président, c'est certain que s'il y a des gens qui sont prêts à investir 1.1 million de dollars dans le projet au moment où on se parle, c'est parce qu'ils sont convaincus qu'on est capable de distribuer et vendre nos produits, et ce, de façon rentable. Je peux dire que les marchés des métaux sont, en ce moment, extrêmement favorables à la réalisation du projet. La fonte brute a une augmentation des prix de 20 % dans les dernières années, alors que le prix du vanadium est à un sommet historique, il a pratiquement triplé depuis deux ans, et ce n'est pas tellement à cause d'une

demande accrue nécessairement importante, c'est plus qu'il y a un manque de production au niveau mondial.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

PAUL-EUGÈNE GRENON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour vos questions. Mon collègue aurait une question.

LE COMMISSAIRE :

Oui, par rapport au transport, parce que monsieur Grenon parlait de transport ferroviaire versus le transport par camions. D'un point de vue économique, le coût du transport ferroviaire est-il plus dispendieux ou moins dispendieux que le...

JEAN RAINVILLE :

Nos études préliminaires pour le moment, avec les... disons, les négociations en cours avec les transporteurs ferroviaires semblent indiquer que le transport par camions serait plus économique.

LE COMMISSAIRE :

Le transport par camions serait plus économique?

JEAN RAINVILLE :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, à cet égard-là, on avait vu récemment, par exemple, là, Radio-Canada avait parlé, donc ça date déjà d'un mois, un mois et demi, ils faisaient état... mention d'études en cours pour déterminer que, votre part, comment le minerai serait acheminé de Chibougamau à La Baie. Puis vous parliez que les résultats étaient... bien, en tout cas, l'article mentionnait que les résultats étaient attendus en juin. Mais là, vous nous dites que ces fameuses études-là sont toujours en cours, là, donc il n'y a pas de décision encore qui est prise?

JEAN RAINVILLE :

Effectivement, Monsieur le président, je confirme que les études sont toujours en cours. On a quand même certaines informations disponibles qu'on peut dévoiler, qui sont préliminaires. Si vous voulez, on peut le faire.

LE PRÉSIDENT :

O.K. On aura l'occasion...

JEAN RAINVILLE :

L'occasion de le faire.

LE PRÉSIDENT :

... de revenir, là, dans les prochaines séances, on va permettre aux gens... on ne veut pas ce soir, nous, poser trop de questions en détail, on veut permettre aux gens... on voit en même temps quels sont les champs de préoccupation des gens, donc on va laisser les gens venir poser des questions. Ça se peut que le transport revienne, donc on aura l'occasion de revenir dessus. Alors, je vous remercie.

JEAN RAINVILLE :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vais inviter monsieur Alain Poirier à s'avancer.

M. ALAIN POIRIER

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

ALAIN POIRIER :

Bonsoir, Monsieur le président. Alors, je suis conseiller municipal à Chibougamau, membre de la commission des finances, membre également des CA de l'administration régionale de la Baie-James et du gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James.

Monsieur le président, ma question porte sur le transport et est en deux volets. Le rapport de vos collègues du BAPE sur le projet d'Ariane Phosphate, également à Saguenay, établissait noir sur blanc, et je cite que :

« Les trois composantes du projet, soit le site minier, le tracé choisi pour le transport du concentré et le minerai mar... et le terminal maritime, forment un tout indissociable pour la prise de décision gouvernementale. »

Fin de la citation.

Dans son analyse du projet de Métaux BlackRock, est-ce que la commission va prendre en compte les impacts du transport privilégié sur le tracé de quelques 400 kilomètres entre Chibougamau et Saguenay, notamment en matière d'environnement et d'émissions de GES, de détérioration des infrastructures publiques, de circulation et de sécurité pour les usagers de la route. Premier volet.

Deuxième volet : sur la durée de vie de la mine, le promoteur a-t-il évalué l'augmentation d'émissions de GES provoquée par l'option du transport par camions en comparaison au transport ferroviaire?

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour le premier volet, donc comme on a indiqué tout à l'heure, là, on a établi un contact justement avec le ministère des Transports. Notamment, on va leur poser des questions dans le genre : c'est quoi, est-ce qu'il y a des... c'est quoi les taux d'accident par tronçon entre Chibougamau puis La Baie? Est-ce qu'il y a des secteurs problématiques pour le transport routier? Parce que c'est sûr qu'on va essayer de voir clair dans l'histoire de comment ça se compare.

Bien entendu, comme vous voyez, bon, le promoteur a dit, ils sont en train de regarder ça, ils n'ont pas pris de décision, il y a des freins. Mais nous, on va regarder c'est quoi les enjeux, hein, c'est... le but de la commission, c'est d'éclairer... le but d'un rapport du BAPE, c'est d'éclairer la ministre dans ce cas-là. Donc, effectivement, on peut vous confirmer qu'on va tenter du mieux qu'on peut de regarder les deux aspects avantages/inconvénients du transport par train, avantages/inconvénients du transport par camions. Ça, je peux vous le confirmer, ce premier volet de votre question. Donc, pour le deuxième volet, bien je vais donner la parole à monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

On peut quand même fournir des indices, des indications préliminaires, ce n'est pas des chiffres finaux, loin de ça, mais on peut quand même, si vous le désirez, Monsieur le président, commencer tout de suite à montrer, étant donné...

LE PRÉSIDENT :

On peut commencer étant donné l'intérêt pour le transport.

JEAN RAINVILLE :

D'accord. Et alors, je cède la parole à monsieur Dufour qui est responsable du dossier chez nous, chez Métaux BlackRock.

DAVID DUFOUR :

Monsieur le président, si vous permettez, on a une capsule pour illustrer les GES et un peu le transport, ça va peut-être un peu plus loin que pour répondre sommairement, mais je pense que la question va revenir souvent, alors ça nous permettrait peut-être de voir le transport dans un tout cohérent. Donc, si vous me permettez de passer la capsule, je pourrais répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

DAVID DUFOUR :

Merci. Bon. O.K., ça ne marche pas. Ça marche? O.K., excusez-moi, je pensais que ça ne marchait pas.

Dans les rapports ici de CK Logistics, je dirais que c'est des résultats qui sont préliminaires, CK Logistics qui est notre consultant à qui on a demandé de nous faire une analyse globale du transport, un rapport, comme disait monsieur Rainville tout à l'heure, qui devait être... qui doit être remis dans les prochaines semaines.

On voit que dans le scénario 1, donc on... en fait, on a regardé... on regarde trois scénarios; le scénario 1 étant le camionnage; le scénario 2 étant le train. Donc, dans le scénario 1 on voit, par le camionnage, qu'on a 25 000 tonnes environ de GES annuel. Dans le scénario 2, donc le train, on est à 13 797 tonnes. Et il y a un scénario, qui est une variante, dans lequel on leur a demandé d'analyser un centre de transbordement au nord du Chibougamau, on serait 16 984 tonnes de GES annuel.

LE COMMISSAIRE :

Oui, dans votre... dans un des documents que vous avez déposés, là, le... en réponse à des questions du MDDELCC, là, vous aviez fourni des chiffres qui diffèrent sensiblement des chiffres qu'on voit là, là, entre autres le 25 000 tonnes pour le camionnage, je pense que dans le document qui avait été transmis on parlait de... on parlait de 12 000 tonnes ou quelque chose comme ça, là, je n'ai pas le chiffre exact, là. Est-ce qu'il serait possible d'obtenir les calculs qui ont permis de... les hypothèses qui ont permis de confectionner ce tableau-là?

DAVID DUFOUR :

Monsieur le président, si vous permettez, on peut, au niveau des calculs, vous revenir après la pause. Mais pour vous expliquer la différence entre les deux chiffres, c'est que les chiffres de CK Logistics tiennent compte de l'ensemble du transport par camions, y compris transbordement et d'autres éléments, donc ça va plus... de façon plus... c'est beaucoup plus large que simplement le transport comme tel. Mais si vous voulez, on peut vous revenir avec la justification.

LE COMMISSAIRE :

Dans le document qui avait été déposé, on parlait d'une base de 37 litres au 100 kilomètres, on parlait d'un trajet de 450 kilomètres. On avait des questions par rapport à ça, parce qu'évidemment ces camions-là font 400 kilomètres dans un sens, mais il faut qu'ils retournent, c'est 900 kilomètres, et on avait une série de questions par rapport à ça, mais là je m'aperçois que les chiffres sont totalement différents, alors à voir tout le portrait de ça, là, peut-être qu'on va avoir moins de questions, nous autres, sur l'autre document.

DAVID DUFOUR :

Monsieur le président, si vous permettez, on peut répondre tout de suite aussi, on a notre expert,

nous, qui a fait les calculs, c'est...

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez. Oui, bien, pour être plus précis, hein, c'est dans le document du registre du ministère, c'était le PR5.7, annexe E, pages 2 et 3, puis il y avait aussi une référence à PR5.3, page 50. Ça fait que c'est sûr, on avait posé des... on avait reçu vos chiffres: 830 000 tonnes de concentré par année; camions de 40 tonnes; distance de 450 kilomètres fois 2, donc 900 kilomètres; consommation, 37 litres par 100 kilomètres; facteur d'émission CO₂, 2.69 kilogrammes par litre de carburant consommé.

Mais lorsqu'on faisait ces calculs-là, on n'arrivait pas... on n'arrive pas aux mêmes chiffres que vous. Bien... bon.

« Est-il exact que les émissions annuelles de CO₂ attribuables au camionnage entre la mine et l'usine seraient de 18 587 tonnes plutôt que 11 805 tonnes? »

Parce que comme je vous dis, c'est des calculs que nous on refaisait à partir de vos chiffres. Donc, c'est ça, on voulait s'assurer. Et on voulait aussi s'assurer:

« Veuillez expliquer l'utilisation d'une distance de 450 kilomètres... »

Est-ce que c'est un aller simple ou c'est vraiment l'aller... l'aller-retour fait 900 kilomètres?

« ... pour le calcul des émissions dues au transport, autant par train que par camions. »

C'est le genre de... à partir de vos chiffres, c'est ça qu'on essayait de concilier, parce que quand on faisait l'exercice, on n'arrivait pas aux mêmes valeurs.

DAVID DUFOUR :

Si vous permettez, Monsieur le président, j'inviterais madame Nathalie Fortin, de WSP, qui a effectué les calculs, à vous expliquer la base de calculs. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Fortin.

NATHALIE FORTIN :

Oui, bonsoir, Monsieur le président. Encore là, pour expliquer la base de calcul qui a été fait dans

la... le document qui a été remis au ministère de l'Environnement, comme vous dites, c'était fait sur la base d'un aller et non un aller-retour. Le calcul aussi de la consommation de... par... des camions était différent. Les... CK Logistics a utilisé une consommation en carburant supérieure à la nôtre. C'est les deux principales raisons pour lesquelles les chiffres sont différents. Sinon, en prenant les mêmes hypothèses, on arriverait exactement aux mêmes chiffres.

LE COMMISSAIRE :

Dans le cas du document qui avait été déposé, PR5.7, là, dans le cas du train, on utilisait un facteur d'émission, là, par 1 000 tonnes-kilomètres, là, si je ne me trompe pas, là, il y avait... et encore là, c'était... on utilisait 450 kilomètres. Évidemment, les trains, quand ils retournent, sont... ne transportent rien, là, on s'entend, mais ils consomment quand même, là. Est-ce que ces différences-là sont prises en compte dans le tableau qu'on voit ici à l'écran?

NATHALIE FORTIN :

Encore là, moi je ne peux pas répondre pour l'étude qui a été faite par CK Logistics. Par contre, nous, ce qu'on a considéré c'est la distance d'aller seulement, mais les autres facteurs d'émissions sont les mêmes, là.

LE COMMISSAIRE :

Mais de toute façon, monsieur Dufour, si on peut avoir les détails comment... les hypothèses qui ont permis de confectionner le tableau qu'on voit à l'écran, là, ça nous aiderait.

DAVID DUFOUR :

Monsieur le président, si vous êtes d'accord, j'inviterai notre spécialiste de CK Logistics qui vous expliquerait les bases de calcul, monsieur Yves Pétrin, de CK Logistics.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

YVES PÉTRIN :

Bonjour, Monsieur le président. Comme spécifié, au départ, la base de 53 litres, nous autres on a pris 53 litres aux 100 kilomètres comparativement aux 37 litres qui avaient été utilisés présentement dans le document que vous avez reçu. Ça, c'est une information qu'on a confirmée avec les transporteurs de bois qui travaillent présentement avec des charges qui sont similaires. Donc, ces

montants, ces litres-là de consommation ont été vérifiés avec des camionneurs actuellement qui sont en fonction dans ce domaine... dans ce domaine-là, pardon.

Donc ça, c'est une base de différence à ce moment-là. Puis naturellement, nous autres on a utilisé aussi l'aller-retour. Donc, nous autres, pour notre... les résultats qui sont présentement à l'écran sont basés sur une distante de 788 kilomètres plus précisément, aller-retour. Donc, c'est une distance qui a été qui calculée, là, précisément, là, en fonction, là, du matériel qui aurait à être transbordé. Donc, la majorité, en tout cas la majeure partie de la différence consiste principalement aux 53 litres versus le 37, puis également avec la distance que nous autres on a considérée aller-retour.

Pour ce qui concerne... en ce qui concerne, là, les autres données, par exemple, pour le chemin de fer, nous avons inclus... parce que dans le... il y a du transbordement à faire, quand on fait du chemin de fer, on ne part pas directement de la mine à aller directement à Grande-Anse. Donc, il y a une partie de camionnage à effectuer entre la mine et un présumé centre de transbordement qui pourrait être soit à 25 ou à 80 kilomètres, là, du... de la mine. Donc, les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées en fonction de, à ce moment-là, 120 litres aux 100 kilomètres, parce que c'est des camions de 100 tonnes qui transporterait le minerai à partir de la mine au centre de transbordement. Donc, la différence, en principe, là, viendrait de là.

LE PRÉSIDENT :

Juste pour éclaircir un point, on mentionne pour les camions, en haut, à 53 litres par 100, des camions de 40 tonnes. Dans l'étude d'impact, monsieur Rainville, on voit le chiffre de 40 tonnes, mais on voit aussi des camions de 35 tonnes. Est-ce que ça serait deux modèles de camion ou ça va être nécessairement des... ça serait nécessairement des camions de 40 tonnes qui seraient utilisés? Parce qu'on voit parfois 35 tonnes comme camion.

JEAN RAINVILLE :

Je pense qu'avec les données qu'on a de CK, maintenant, je pense qu'on envisage, je crois, c'est 40, 42 tonnes.

LE PRÉSIDENT :

On retiendrait 40 tonnes.

YVES PÉTRIN :

40 tonnes annualisées.

JEAN RAINVILLE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

LE COMMISSAIRE :

Bon. Juste pour préciser, là, on parle de 788 kilomètres au lieu de 900 kilomètres, là, dans le... ça, c'est le kilométrage que vous avez vérifié, c'est ça?

YVES PÉTRIN :

Oui, absolument.

LE COMMISSAIRE :

O.K., merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. On va inviter maintenant monsieur Luc Michaud à s'avancer.

M. LUC MICHAUD

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

LUC MICHAUD :

Bonsoir, monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre première question.

LUC MICHAUD :

Oui. Mon nom est Luc Michaud, je suis conseiller municipal à Chibougamau, je préside la commission des travaux publics et je préside aussi au CA de la corporation de développement économique qui est le Développement Chibougamau.

Monsieur le président, dans la version actuelle du projet, le promoteur a réduit énormément le volume de matériel quotidien traité par rapport au plan initial qu'il nous a proposé. Cela s'est traduit par une diminution majeure des bénéfices économiques au projet pour la Ville de Chibougamau que ce soit des emplois créés ou des retombées économiques alors que les impacts, eux autres, ils sont pratiquement les mêmes. On sait que cette réduction de volume de matériel permet à BlackRock de souscrire à un processus d'évaluation environnemental du gouvernement fédéral; en baissant sa production, il n'est pas obligé d'aller au gouvernement fédéral. Est-ce que c'est la raison derrière ce changement?

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

Donc, je confirme, ce changement n'a absolument rien à voir avec notre décision. La décision est simplement basée sur le fait qu'au début on exploitait une plus grande quantité de matériel, effectivement, mais qu'on n'a pas réussi à rendre ce modèle-là économique avec les discussions qu'on a eues avec les partenaires que nous avons initialement. Et c'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle les partenaires asiatiques qui étaient impliqués de façon importante dans le début du projet sont moins présents aujourd'hui et que la majorité du financement vient d'ailleurs, parce qu'on a changé le modèle économique parce qu'on n'était pas capable, avec la baisse du prix du fer dans les dernières années, d'avoir un projet économique avec le modèle initial que nous avons proposé.

Par contre, il faut considérer que, oui, le volume de production annuelle diminue, mais par contre on multiplie par trois la durée de vie de la mine, alors les retombées économiques, à notre avis, sont aussi importantes qu'elles auraient été avec l'autre projet à Chibougamau.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça vous va? Avez-vous une autre question?

LUC MICHAUD :

Pas tout de suite. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Je vais maintenant inviter madame Sandra Rossignol.

Mme SANDRA ROSSIGNOL

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

SANDRA ROSSIGNOL :

Bonsoir, messieurs. À titre de directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord, je suis profondément pour le projet de Métaux BlackRock. C'est un projet porteur qui va créer des emplois chez nous pour au moins 50 ans. Je me soucie évidemment des retombées économiques durant la période de construction. Nos entreprises ont développé une expertise qui n'a rien à envier aux entreprises d'ailleurs. Le Comité de maximisation des retombées économiques régionales vient d'être lancé au cours des dernières semaines.

La question est la suivante, vous en avez légèrement glissé un mot tout à l'heure mais j'aimerais en savoir un peu plus, est-ce que BlackRock a eu des discussions avec le CMAX pour que nous puissions nous assurer que les entreprises d'ici, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, auront leurs parts de retombées économiques?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

Monsieur le président, non seulement nous avons eu des discussions avec le CMAX, mais on espérait signer une entente hier avant l'ouverture de cette commission, malheureusement on a dû modifier légèrement l'entente et elle devrait être signée et présentée dans les prochains jours.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Avez-vous une deuxième question?

SANDRA ROSSIGNOL :

Une deuxième question. Nous l'avons entendu, la Ville de Chibougamau, où sera située la mine, a des préoccupations économiques, est-ce que le promoteur a l'intention de tendre la main aux parties prenantes pour s'assurer d'un partage satisfaisant des retombées économiques du projet?

JEAN RAINVILLE :

C'est évident pour nous -- Excusez-moi, Monsieur le président, est-ce que je peux répondre à la question?

Oui, bien sûr, pour nous, c'est important d'avoir des impacts au niveau... régionaux qui sont distribués de façon équitable, puis on va en tenir compte dans... à l'avenir, c'est bien certain que c'est un enjeu majeur pour nous, on est très conscient de ça.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va comme réponse?

SANDRA ROSSIGNOL :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Nous allons maintenant inviter monsieur Serge Plourde.

M. SERGE PLOURDE

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

SERGE PLOURDE :

Bonsoir, Monsieur le président. Un projet d'importance, bien sûr, qui repose aussi sur les ressources humaines. Deux questions à cet égard : en fait, quels sont la nature et l'effet structurant des emplois qui seront générés par le projet et est-ce que nos maisons d'enseignement vont pouvoir bien répondre aux besoins?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Rainville.

SERGE PLOURDE :

C'est la première question.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

Je peux commencer une partie de la réponse en disant que, premièrement, on a eu vent il y a quelques mois qu'il y avait une école de fonderie, ici... à La Baie, en fait, et qu'il y avait seulement quatre inscriptions pour l'an prochain. Avec un peu de travail qu'on a fait avec eux, on est rendu à quoi, 35 inscriptions, je crois, déjà pour l'an prochain. Donc, ça a déjà un impact significatif sur eux.

Vous savez qu'il y a un nouveau programme aussi qui va être mis en place au Cégep de... c'est Jonquière, où est-ce qu'ils sont déjà plein... pleine inscription pour l'an prochain, avec un petit coup de pouce qu'on leur a donné, et on a une entente qui est en négociation maintenant avec toutes les commissions scolaires, mais je vais laisser monsieur Dufour expliquer un peu mieux ce que c'est.

DAVID DUFOUR :

Donc, on a... on s'est fait, je dirais, sensibiliser par l'ensemble des commissions scolaires, universités et collèges de la région et aussi du Nord-du-Québec. Suite à ça, on a vu qu'il y avait un bon nombre de programmes qui étaient vraiment à la portée des futurs employés de BlackRock. On a aussi une certaine sensibilité pour les jeunes.

Voyant ça, on a été aussi approché par Québec en réseau. Québec en réseau est un regroupement de toutes les commissions scolaires du Québec et les collèges et universités dans

lesquels on est en négociation d'une entente pour avoir des guichets uniques, c'est-à-dire un guichet unique dans le Nord-du-Québec et un guichet unique ici dans la région, pour s'assurer que les formations seront données le plus proche possible de l'emploi, de l'endroit où les gens travailleront.

Donc, pour nous, c'est très important. Quand on parle d'impact au niveau des emplois, on parle... on parle, nous, dans le projet aujourd'hui de 300 emplois directs en opération. Et je vous rappelle, c'est des emplois de qualité.

Le dossier, c'est sûr que le dossier de la fond... de l'usine de transformation ici à Saguenay est directement lié à la mine de Chibougamau. On voit les représentants ce soir aussi de Chibougamau. Donc, au niveau des 175 emplois à Chibougamau, c'est la même chose. Donc, une entente avec Québec en réseau, dont fait partie la communauté de Mashteuiatsh et la communauté crie. Alors, pour nous, c'est un objet de fierté, puis on espère annoncer l'entente toute signée dans les prochaines semaines.

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question?

SERGE PLOURDE :

Oui, merci. La deuxième, elle est plus globale. Bien sûr, c'est important en termes de nombre de créations d'emploi, plus ou moins 300. De quelle manière songez-vous procéder pour attirer les jeunes et employés quand on observe quand même une certaine pénurie de main-d'oeuvre dans la région?

JEAN RAINVILLE :

En fait, il y a plusieurs volets qui vont être étudiés, Monsieur le président. La première chose, c'est qu'on nous dit qu'il y a un autobus de jeunes qui quitte la région à peu près par semaine. Et, ce qu'on veut faire, évidemment, c'est de ramener au bercail le plus possible des gens de la région. C'est là qu'il faut qu'on commence, ça, c'est certain.

En plus, avec les programmes de formation qui existent, il y a quand même une certaine main-d'oeuvre qui peut être réorientée ou qui peut en fait se qualifier pour des emplois qui sont meilleurs chez nous qu'ailleurs.

Finalement, bien je pense que c'est un grand débat actuellement dans la société québécoise, c'est... notre problème, ce n'est pas la pénurie d'emploi, c'est la pénurie de main-d'oeuvre, c'est un problème généralisé et c'est clair que l'immigration va devoir faire partie de la solution. On sait, par exemple, que la mine de Stornoway au Nord-du-Québec, en ce moment, on fait venir des travailleurs

mexicains avec l'aide de la Société du Plan Nord. Il faudra voir avec les organismes gouvernementaux comment est-ce qu'on va pouvoir recruter, nous autres aussi, possiblement, si on n'a pas la main-d'oeuvre suffisante, à l'étranger.

LE COMMISSAIRE :

Vous mentionnez dans...

LE PRÉSIDENT :

Une petite question?

LE COMMISSAIRE :

... par rapport à ça dans votre... dans l'étude d'impact, là, à la PR6, vous mentionnez :

« MBR procédera autant que possible à l'embauche de travailleurs locaux et régionaux incluant les communautés autochtones et un comité de retombée économique sera créé. »

Par rapport aux communautés autochtones, est-ce qu'il y a de quoi de spécifique qui est prévu, là, pour intégrer... les intégrer dans cet...

JEAN RAINVILLE :

Si vous permettez, je vais laisser monsieur Dufour parler plus de Mashteuiatsh, puis après je reviendrai avec la situation avec la Nation crie.

DAVID DUFOUR :

Donc, Monsieur le président, on est en négociation, nous, avec Mashteuiatsh justement pour voir comment on est capable d'améliorer, je dirais, la situation de l'emploi. Globalement, nous, on a une volonté justement, je dirais, de travailler en offrant peut-être de la formation à la communauté de Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit aussi, si possible. On a beaucoup de défis, mais on pense être capable d'arriver.

Et pour nous, c'est une main-d'oeuvre de qualité et très intéressante dans laquelle on pense arriver peut-être à des programmes de formation éventuels. Étant donné que c'est des ententes de nature, je dirais, confidentielle au niveau formation et en probabilité, ça ferait... ça ferait le tour.

LE COMMISSAIRE :

« De nature confidentielle »? Excusez-moi, là, je...

DAVID DUFOUR :

Ah non, c'est qu'on est en pleine négociation et on regarde un petit peu... on regarde plusieurs éléments dans lesquels on... je dirais, c'est des ententes qui ne sont pas publiques et des négociations qui sont privées, alors notre partenaire, je ne veux pas non plus les froisser. Donc, même chose avec Essipit et Pessamit.

LE COMMISSAIRE :

C'est bon. Merci.

LE PRÉSIDENT :

En lien avec les emplois, bon, vous mentionnez certains types d'emplois dans le volume principal de l'étude d'impact, est-ce qu'il serait possible d'avoir un tableau qui va résumer, là, ça serait quoi les types de salaires qu'on peut s'attendre pour... genre, salaire moyen et médian pour les emplois directs qui seraient créés à l'usine de Métaux BlackRock, là? Tant qu'à faire aussi, autant aux périodes de construction que périodes d'exploitation...

JEAN RAINVILLE :

Ces chiffres...

LE PRÉSIDENT :

... un résumé, est-ce que ça serait possible d'avoir ça?

JEAN RAINVILLE :

Excusez-moi. Oui, Monsieur le président, ces chiffres-là sont disponibles, on est justement en train de faire... assembler ces données-là ensemble pour le gouvernement du Québec dans le cadre d'une demande qu'on a pour des programmes de formation, dans le cadre des grands projets au Québec.

Alors, ces chiffres-là sont disponibles, je pourrais les avoir demain matin, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez nous déposer ça en temps et lieu. Je vous remercie.

JEAN RAINVILLE:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va?

SERGE PLOURDE:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur Pierre Girard.

M. PIERRE GIRARD

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

PIERRE GIRARD :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre première question.

PIERRE GIRARD :

Un petit préambule, j'avais deux questions, il y en a une qui vient d'être répondue. Juste pour expliquer, moi, j'ai une ferme laitière à proximité de l'endroit où va être bâtie l'usine, mes terres viennent

là. Je trouve que... d'abord, je suis en faveur du projet parce que, pour une fois, ce n'est pas un projet qui est... qui prend de la terre agricole, à part pour amener les infrastructures. Puis l'autre chose, c'est... et je ne veux pas... c'est sûr que ça va peut-être brimer un peu ma tranquillité, mais je veux aussi, en vieillissant, avoir mes jeunes avec moi, parce que... qu'ils aient des possibilités d'emplois constructifs, puis... c'est ça.

Ma deuxième question, c'était : il va-tu y avoir une possibilité, avec les résidus, d'avoir une valorisation agricole?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

Je ne suis pas sûr que j'ai bien compris la première question, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait, la première question de monsieur Girard, c'était pour résumer qu'il avait eu réponse à sa première question. Donc, sa deuxième question...

PIERRE GIRARD :

Ma première question, à quoi... la première question, je voulais savoir le nombre d'emplois que ça allait créer. C'est sûr qu'on va avoir une réponse pour les salaires...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

PIERRE GIRARD :

... parce que j'ai quand même... moi, j'ai quatre jeunes qui travaillent pour moi sur ma ferme, mais c'est plaisant d'avoir... il y a d'autres... j'ai d'autres personnes qui s'en viennent qui vont avoir besoin d'emploi. Puis je trouve, dans notre région, c'est beau dire qu'on va avoir... que, t'sais, on veut de la tranquillité en vieillissant, mais la tranquillité, tout seul, avec les jeunes de l'extérieur, je pense que ce n'est pas... t'sais, je ne veux pas qu'on devienne une région pour que le monde vienne prendre leur retraite tranquille. Il faut se développer.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

PIERRE GIRARD :

L'autre chose, c'était pour la... s'il va y avoir une possibilité dans les résidus qui vont sortir, il y a-tu... il va-tu y avoir des éléments qu'on va pouvoir injecter sur nos terres pour faire de la valorisation agricole ou s'il n'y aura pas de possibilités?

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Donc, ça dépend des types de résidus qui sont des...

JEAN RAINVILLE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... sous-produits, là. Donc, est-ce que ce sont des produits qui sont valorisables ou pas? Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

En fait, pour la première question, bien c'est 300 emplois directs. Le nombre d'emplois indirects, c'est toujours difficile à mesurer puis il y a toutes sortes de mesures arbitraires qui existent, mais il y en a qui vont dire c'est deux fois, trois fois le nombre d'emplois directs, les retombées indirectes. Je ne veux pas trop me prononcer là-dessus, c'est... je trouve ça trop difficile de donner un chiffre assez précis là-dessus.

Pour ce qui est de la réponse à votre deuxième question. Une partie du gaz carbonique, du CO₂ qu'on produit est de qualité agricole, mais malheureusement il n'y a pas de marché pour notre produit, je pense, au moment actuel. Il y en a des quantités abondantes au Québec puis on n'est pas capable de le vendre, si jamais on était capable de le produire à l'extérieur de la région. En ce moment, en tout cas.

Je ne sais pas s'il y a d'autres produits, madame Leroux, qu'on pourrait considérer peut-être utiliser pour des fins agricoles, mais je ne crois pas.

JACQUELINE LEROUX :

Dans... quand on a évalué les résidus, la valorisation des résidus, le potentiel agricole n'a pas été soulevé et on a vraiment peu d'apports en carbone, en phosphore, donc à notre connaissance il n'y aurait pas de possibilités de valorisation agricole, mais si... on peut facilement aussi... remarquez que ce n'est pas des domaines qu'on... dans lesquels on est très connaissant. Donc, on peut aussi quand même donner nos... toutes nos fiches techniques puis voir s'il y a quelque chose à faire de ce côté-là.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, dans la gamme des produits qui étaient théoriquement valorisables, mais il n'y a pas de marché, c'était lequel des produits dans les sous-produits que vous avez mentionné? Je voudrais juste le retrouver dans les tableaux, ça correspondrait à quel produit exactement?

JEAN RAINVILLE :

Ce que je mentionnais, c'est le gaz carbonique produit par l'usine, ce n'est pas dans les résidus comme tels.

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K., O.K., O.K.

JEAN RAINVILLE :

Les résidus, il y en a... en fait, il y en a très peu, comme on peut le voir, parce qu'on a réussi, grâce à des travaux énormes qu'on a accomplis dans les dernières années, à valoriser la scorie de titane qui était notre principal résidu. Ça, on en est très fier. Il n'y a pas beaucoup d'usines au monde qui peuvent réussir à faire ça en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Parce que, ce qu'on comprend, on va pouvoir revenir justement par des questions dans les prochaines séances concernant le caractère, par exemple, en vertu des règlements du ministère de l'Environnement, à savoir : est-ce que ce sont des résidus dangereux ou pas dangereux, inertes ou pas inertes, on va pouvoir avoir l'occasion de revenir, mais c'est ça, dans le tableau que j'avais, je n'avais pas vu qu'il pouvait y avoir actuellement des résidus ou des... qui étaient potentiellement valorisables au niveau agricole, mais il pouvait y avoir des résidus qui sont inertes, donc qui peuvent être utilisés s'ils sont inertes comme matériel de remblai, mais on va avoir l'occasion de poser des questions à la séance subséquente.

PIERRE GIRARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

J'invite maintenant monsieur Louis-Martin Leclerc.

M. LOUIS-MARTIN LECLERC

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

LOUIS-MARTIN LECLERC :

Bonjour, Monsieur le président. Depuis des années, la région et tout le Québec en entier parlent de l'importance de faire la deuxième transformation pour aider à développer notre économie. Monsieur le président, ma question est la suivante : est-ce que Métaux BlackRock pourrait éventuellement faire de la troisième transformation?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rainville, avant de répondre directement à la question, en sous-question qui engloberait cette question-ci: quelles sont les différences entre la première transformation, la deuxième transformation et la troisième transformation? J'imagine que la troisième transformation, ça serait quoi, des voitures, par exemple? Mais pour faire la définition, expliquez c'est quoi la différence entre la première, deuxième et troisième transformation, s'il vous plaît.

JEAN RAINVILLE :

Pour répondre à votre question, Monsieur le président, il y a même un débat à savoir c'est quoi exactement la définition de première, deuxième transformation, troisième transformation. Dans notre cas, ce qu'on considère comme première transformation, c'est la production d'un concentré à la mine à partir de notre minerai.

Pour nous, la deuxième transformation, c'est de prendre ce concentré-là et en faire ce qu'on va en faire à l'usine de Saguenay: trois produits qui valorisent finalement le concentré, éventuellement une plus grande gamme que ces trois produits-là, on l'espère. On est en train de travailler pour avoir le moins de résidus possible, donc valoriser le plus les résidus qui restent puis les rendre économiques le plus possible. Malheureusement, c'est difficile pour nous de le faire en ce moment parce qu'on n'a pas d'échantillon de la production comme telle, ça va être plus facile une fois qu'on est en production d'envoyer des échantillons à différents laboratoires pour essayer de valoriser les éléments qui nous restent comme résidus.

Pour parler de troisième transformation, je pense qu'il y a des possibilités pour faire des choses avec le titane et avec le ferrovanadium dans une troisième phase, mais c'est certain que ce n'est pas... ici, il ne s'agit pas de produire de l'acier, parce que l'acier, il y en a déjà une surcapacité à l'échelle mondiale. Par contre, il y a peut-être des marchés nichés qu'on pourrait regarder éventuellement. On a l'intention de regarder ça plus tard. Malheureusement, il faut apprendre à marcher avant d'apprendre à courir, mais ça, ça sera fait dans une étape subséquente, mais comptez sur nous, on va regarder ça de plus près.

LE PRÉSIDENT :

Tantôt dans votre présentation, vous avez comme mentionné, on voyait, bon, des éoliennes avec panneaux photovoltaïques, donc des piles à haute capa... fabrication de piles à haute capacité de stockage, les piles sont assez lourdes, là, ça ne peut pas embarquer dans des autos, mais des piles qui pourraient stocker des grandes quantités d'énergie, par exemple, dans des cellules photovoltaïques qui sont connectées le jour puis restituées la nuit, là, ça serait un exemple.

JEAN RAINVILLE :

La fameuse pile redox au vanadium effectivement existe, Monsieur le président, par contre au niveau technologique, ce n'est pas encore suffisamment avancé pour nous à évaluer, c'est à regarder sérieusement ce marché-là. Il y a deux, trois tentatives à l'échelle commerciale majeures qui se font en ce moment, entre autres une en Inde, et on observe ça de plus près, et on a confiance que dans les années à venir c'est un marché qui va se développer effectivement pour le vanadium.

LE COMMISSAIRE :

Mais dans le cas des piles, c'est un marché pour le pentoxyde de vanadium, c'est...

JEAN RAINVILLE :

Oui.

LE COMMISSAIRE:

... on ne parle pas de ferrovanadium, là. La dernière étape de votre procédé...

JEAN RAINVILLE :

On pourrait arrêter, puis faire une partie de notre production soit en pentoxyde de vanadium, en poudre de vanadium, en ferrovanadium, on pourrait arrêter dans le processus pour une certaine quantité du produit, si on veut. Qui pourrait être... qui pourrait être vendue...

LE COMMISSAIRE :

Vendue?

JEAN RAINVILLE :

... ou utilisée dans ces marchés-là, oui.

LE COMMISSAIRE :

Dans ces marchés-là, O.K.

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Leclerc, ça répond à votre première question?

LOUIS-MARTIN LECLERC :

Oui, absolument. Ma seconde question, Monsieur le président : qu'est-ce qui nous garantit que Métaux BlackRock, il s'agit d'un projet solide et qu'on ne se retrouvera pas avec une usine vide dans 10 ou 15 ans si les marchés ne sont plus favorables?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

Bien, en fait, ce qui nous avantage puis nous démarque c'est justement qu'on a plusieurs produits. Une usine ou une mine qui produit un seul produit est toujours beaucoup à la merci des cycles

économiques. On a la chance ici d'avoir au minimum trois produits qu'on peut produire, à des coûts raisonnables, ce qui fait que la manière qu'on a travaillé notre projet, on veut être vraiment dans le premier quartile à l'échelle mondiale en termes des coûts de production, ce qui nous protège vraiment drôlement en cas de faiblesse d'une économie à l'échelle mondiale. Alors, on est très confiant que ce projet-là va avoir une très longue vie.

Et il ne faut pas oublier qu'il y a des phases 2, des phases 3 qui peuvent être considérées, là. Vous venez de mentionner une possibilité qu'on va regarder dans les prochaines années. Alors nous, on ne s'inquiète pas vraiment à ce niveau-là.

Est-ce que je peux permettre à monsieur Dufour de compléter?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Allez-y, monsieur Dufour.

DAVID DUFOUR :

En complément, un élément aussi stratégique qui nous permet d'avoir une très longue longévité à l'usine, c'est vraiment sa faible empreinte de carbone. On va être... on a la prétention d'être dans les meilleurs, dans les produits, je dirais, les plus verts à travers le monde. Donc, à cet effet-là, on a fait produire une étude de cycle de vie qui justement vient nous confirmer qu'on va être très compétitif en termes d'empreintes de carbone. Donc, au niveau longévité, au niveau garanti d'opération à long terme, c'est encore une garantie supplémentaire pour nous.

Et même, on pourrait même aller plus loin en pensant que, nous, le fait que notre procédé utilise du gaz naturel, utilise de l'hydroélectricité, donc par rapport aux compétiteurs, on se rappelle qu'on va être le seul producteur de ferrovanadium en Amérique du Nord, donc on peut penser même qu'éventuellement ça risque de faire fermer les usines équivalentes en Russie, ou au Brésil, ou en Chine qui, eux, produisent à base de charbon. Alors ça, on est très fier de ça. Et on pense justement que cet avantage-là, pour nous, va devenir, dans les années à venir, extrêmement stratégique sur le marché.

Et on voit aussi la démarche de Rio Tinto actuellement qui tend à aller vers zéro carbone. Puis pour nous, c'est porteur d'avenir puis c'est très positif. On pense que si l'aluminium se développe aussi avec une plus-value verte, bien nous nécessairement aussi on va bénéficier de cette plus-value-là.

LE COMMISSAIRE :

On parle... on parlait de la durée de vie de l'usine, comment fonctionne le marché de vos produits,

là, si on parle de la fonte à haute qualité et le ferrovanadium, est-ce que vous avez des clients qui prennent des engagements à long terme? Est-ce que... ou si c'est vendu sur le marché spot? Ou comment est-ce que... comment est-ce que ça fonctionne dans ce domaine-là?

JEAN RAINVILLE :

En fait, dans les deux cas, c'est assez différent. Le vanadium étant un marché très petit, hein, à peu près 100 000 tonnes par année de ferrovanadium, c'est un marché assez minuscule, c'est un quasi-cartel, en fait. L'Afrique du Sud, la Russie, il y a un producteur au Brésil, il n'y en a aucun en Amérique du Nord. Alors, nous, notre intention, c'est de s'associer à un des grands groupes qui est un des principaux distributeurs qui va distribuer notre produit. On est sur le point de signer une entente de cinq ans avec une option de cinq ans additionnels pour vendre et distribuer notre produit.

Dans le cas du ferrovanadium, par contre -- excusez-moi, dans le cas... ça, c'est des prix qui sont révisés en général à peu près mensuellement, on peut dire. C'est presque marché spot, mais comme il y a très peu de joueurs, c'est quand même un marché qui est plus contrôlé.

Dans le cas de la fonte brute, c'est un marché énorme. Les États-Unis importent, en ce moment, 4 millions de tonnes de ce produit-là, d'Ukraine, du Brésil et évidemment du Canada, ici à Sorel, qui est un des produits le plus de qualité au monde, le produit qu'on appelle Sorel, là, qui est Québec Fer et Titane à Sorel, notre produit va être de qualité équivalente et va se vendre à peu près dans les mêmes prix, donc parmi les meilleures qualités au monde. Le produit canadien est extrêmement réputé, extrêmement reconnu à cause de ses qualités, mais aussi à cause de la sécurité d'approvisionnement et la facilité d'approvisionnement qui est constante, qui est fiable. Et c'est un marché aussi qui est à peu près, on pourrait dire, l'équivalent d'un marché spot.

LE COMMISSAIRE :

Vous parlez de la fonte, la fonte brute...

JEAN RAINVILLE :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

... la fonte de haute qualité, ça sert essentiellement à fabriquer de l'acier, c'est ce que je comprends?

JEAN RAINVILLE :

Oui, effectivement, Monsieur le commissaire, Monsieur le président. 100 % de notre produit de fonte brute va être vendu dans des aciéries ou fonderies. En fait, la fonte de meilleure qualité se vend particulièrement plus pour l'acier de qualité ductile, qui est plus un marché de fonderie qu'un marché d'aciérie.

LE COMMISSAIRE :

Vous disiez tout à l'heure que le marché de l'acier est complètement... est en surproduction, est-ce qu'il y a des aciéries qui vont devoir disparaître et donc que le marché de la fonte va se réduire?

JEAN RAINVILLE :

En fait, ça semble un peu paradoxal, mais au moment où il y a effectivement des aciéries qui vont fermer, particulièrement en Chine où il y a une surcapacité énorme, le marché de la fonte brute de haute qualité n'arrête pas de s'améliorer, les conditions, à chaque année, et ça, c'est à cause de la mauvaise qualité de plus en plus dans... des rejets, de la scrap -- excusez mon terme, là, la... comment on dit ça? Pour le recyclage. En fait, le matériel qui est constamment recyclé, à cause... à cause de la très grande qualité maintenant des alliages qui sont de plus en plus complexes, la... les rejets deviennent de plus en plus difficiles à recycler et on a besoin de plus en plus à ajouter des unités de fer de plus en plus pur pour compenser pour la difficulté de recycler ce matériel-là.

Alors, les distributeurs qu'on veut utiliser, par exemple, aux États-Unis ou au Mexique ou au Canada sont principalement des gens qui sont dans le marché des rebuts, des rejets, qui cherchent à diversifier leur réseau de distribution et de compenser les difficultés d'obtenir de la scrap pour leurs clients en leur vendant de la fonte brute de haute qualité.

LE COMMISSAIRE :

Et un dernier point, monsieur Dufour, vous avez mentionné une étude de cycle de vie qui a été faite. Est-ce qu'il est possible qu'on puisse y avoir accès ou?

DAVID DUFOUR :

Absolument, Monsieur le président. L'étude est en cours de validation au niveau de la norme ISO, donc aussitôt que ça va être terminé, quelque part, on pense au... je dirais mi-juillet, on pourra la déposer, Monsieur le président.

LE COMMISSAIRE :

Oui, c'est bien. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

Alors, ça vous va comme question?

LOUIS-MARTIN LECLERC :

Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Là, je veux... je ne souhaite pas commettre un impair, là, c'est un petit peu écrit... monsieur Marco, je ne sais pas si c'est « Bonder »? Parce que là, ça fait B-O-N, j'ai un D, puis après ça je ne suis pas capable de lire c'est quoi. Vous pourrez donner votre nom exact, monsieur. C'est la faute à la personne qui a inscrit votre nom. Donc, si vous voulez bien vous identifier, votre nom de famille, s'il vous plaît.

M. MARCO BONDU

M. MARCO BONDU :

Oui, je m'appelle Marco Bondu, B-O-N-D-U. Et... bien, bonsoir, Monsieur le président. En fait, ma première question, en fait, va avoir un petit court préambule. En fait, je représente l'Organisme de bassin versant du Saguenay puis notre organisation a pour mission de coordonner et de mobiliser les intervenants du territoire pour la planification et la réalisation d'actions visant la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau et de ses usages. On a également un mandat d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau, en concertation avec le milieu, et de s'assurer de sa promotion et le suivi de sa mise en oeuvre tel que décrit dans le cadre de référence fourni par le ministère de l'Environnement, le ministère de Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

Donc, nous, en tant qu'organisme voué à la protection et la mise en valeur de l'eau, et des écosystèmes, et de leurs usages, nous sommes naturellement grandement interpellés par le projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay. Nous sommes grandement interpellés, en fait, car le projet prévoit, d'une part, la perte de milieux humides et de cours d'eau lors de la construction d'usine et, d'autre part, l'usine compte utiliser un grand volume d'eau quotidiennement, et ça à 365 jours par année.

Mais notre intérêt pour l'étude du projet et de l'évaluation des impacts environnementaux du projet déborde largement le cadre de l'usine en tant que nouveau site industriel au Saguenay, en fait. Comme un projet soumis au BAPE ces dernières années au Saguenay, OBV Saguenay constate en fait que, encore une fois, que l'étude d'impact environnemental du projet n'évalue pas les impacts de toutes les composantes du projet. Enfin, pour nous, en fait, le projet évalué ici est composé en fait de plusieurs éléments, tous les éléments... tous ces éléments-là étant nécessaires pour le projet. Et on parle -- Oui?

LE PRÉSIDENT :

Et votre question, s'il vous plaît?

MARCO BONDU :

La voici. Donc, on parle en fait du transport du minerai de la mine à l'usine, de l'approvisionnement de l'usine en eau, en gaz, en électricité, en oxygène, en azote, et de l'expédition des produits par bateau via la rivière Saguenay.

Donc, ma première question, en fait, c'est que pour nous chacune de ces composantes-là pourrait avoir plusieurs impacts négatifs sur l'eau et les écosystèmes aquatiques et riverains et de tous leurs usages. Donc, la première question, c'est : quel serait le moyen finalement à prendre pour que nous soyons invités à participer à une commission du BAPE à propos d'un projet qu'il est possible de s'attarder à tous les éléments nécessaires au fonctionnement du projet et faire une analyse cohérente du projet et ainsi évaluer tous les impacts environnementaux cumulés, tous les éléments du projet? Dans le fond, la question se pose plutôt à vous, la commission, qu'au promoteur, en fait.

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, comme j'ai mentionné tout à l'heure, Hydro-Québec va être là, on pourra expliquer c'est quoi les arrimages des conditions de réalisation de son projet, Énergir va expliquer c'est quoi son processus.

Nous, notre mandat, bien entendu, porte sur le projet actuel d'usine de ferrovanadium. Par exemple, on va apprendre que pour le promoteur, le ministère pourra le confirmer, que pour... le

promoteur envisage d'avoir besoin d'une usine pour faire des gaz liquides, ça serait un projet assujéti. Donc, dans la procédure, ça serait une autre... bien, éventuellement, une autre commission du BAPE. Énergir, dépendamment de la grosseur de la conduite, pourrait être assujéti à une étude d'impact et à un processus du BAPE, mais la procédure est faite comme ça, et j'enverrais la question au ministère de l'Environnement qui à ce moment-là gère la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Donc, comment le ministère coordonne ces différents projets-là lorsqu'ils la rendent... en tout cas, faire une recommandation au ministère dans son analyse environnementale? Donc, je vais donner la parole au ministère.

AUDREY LUCCHESI LAVOIE :

Oui. Donc, Monsieur le président, effectivement, l'autorisation ici, la procédure s'applique au projet de Métaux BlackRock, donc l'autorisation gouvernementale qui est donnée à la toute fin de la procédure est donnée à un promoteur qui est tenu ensuite... qui est responsable de son autorisation, donc à l'application de son autorisation. Les autres projets, ils vont être évalués au moment où est-ce qu'ils vont déposer l'information, déposer une demande d'autorisation environnementale. Dépendamment de la nature du projet, ça peut être une autorisation ministérielle ou bien une autorisation gouvernementale dépendamment de la nature du projet.

Par contre, je tiens tout de même à préciser qu'on tient quand même en compte de certains impacts cumulatifs au moment de l'évaluation du projet. Donc, vous mentionnez surtout au niveau de l'eau, donc je donnerais, par exemple, un objectif environnemental de rejet va tenir en compte l'utilisation de l'eau, va tenir en compte de la qualité de l'eau existante, donc le projet qui va venir ensuite s'implanter va être tenu de respecter la qualité de l'eau telle qu'elle est actuellement, là.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a différents enjeux, hein. Du côté du BAPE, nous, on fait une photographie de l'état du projet, hein, on n'a pas le pouvoir de demander des études additionnelles, de toute façon on a un temps de quatre mois, hein, on ne peut pas dire : « On va commander des séries de questions », puis le promoteur fait des études pendant trois, quatre mois. Non, à ce moment-là, le rapport, le mandat du BAPE serait fini. Donc nous, on fait... on prend, en quelque sorte, une photographie puis on dit : « Voici les enjeux ». Et quand... les points, « c'est réglé », « ça, ce n'est pas réglé ». Donc, des fois, sur tel aspect, on fait... on met un feu vert, un tel autre aspect, un feu orange, des fois ça peut être des feux rouges aussi. On fait le tour des questions. Donc, comment l'arrimage de tous les projets connexes, là, disons, utilisons ces termes-là, là, parce que c'est ça que vous avez mentionné, va se faire, bien on pose des questions pour comprendre comment ça s'enchaîne puis nous, bien on va faire un rapport puis on va faire une analyse, qui n'est pas encore faite, hein. Donc, c'est pour ça que nous aussi on

pose des questions, c'est pour comprendre. Donc, ce serait la réponse à votre première question.

Et maintenant, votre deuxième question.

MARCO BONDU :

Bien, ça serait peut-être un genre de sous-question. En fait, je prends l'exemple, j'en ai parlé même avec le promoteur actuel et à d'autres entreprises des fois, je donne l'exemple, ici, que nous on est agréablement surpris que sur le site de l'usine on va atteindre... on va occasionner la perte peut-être de cinq hectares, même pas, de milieux humides. Par contre, une fois qu'on va avoir fait la conduite d'eau, on risque d'avoir atteint beaucoup plus de milieux humides, ensuite avec le gazoduc, on va avoir encore un impact cumulatif. Puis là, je donne juste cet exemple-là de milieux humides. Puis là je regarde un peu les experts là-dessus. C'est qu'au final on va... nous ici, on va... est-ce qu'on va être en mesure de pouvoir évaluer, avoir... poser ces questions-là, d'avoir une évaluation des pertes de milieux humides de toutes ces composantes-là pour pouvoir avoir un regard finalement sur une analyse globale de ce projet-là?

LE PRÉSIDENT :

Ce que je serais porté à répondre c'est, prenons une hypothèse, disons que le projet Énergir est assujéti et il y a des audiences du BAPE l'année prochaine. Donc, ça voudrait dire : là, la future commission du BAPE, elle pourrait faire l'exercice. Pas nous parce qu'on n'a pas d'étude. Hein, notre mandat ne porte pas actuellement, t'sais, sur un projet comme Énergir, il n'y a pas d'étude d'impact non plus sur laquelle on peut se référer. Donc, nous, on travaille avec les éléments qu'on a, et si on dit : « Bien, il faudrait jumeler des choses, considérer différents facteurs », bien on va le dire. Puis éventuellement, bien le ministère, comme la représentante a dit, va considérer certains impacts cumulatifs et une commission peut se servir... une future commission pourrait considérer et jumeler ça puis additionner ça, mais ça, on ne sait pas encore.

MARCO BONDU :

En tout cas, on est conscient que c'est ça... que c'est ça qui va arriver, là.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

MARCO BONDU :

Puis les composantes vont avoir des impacts sur le territoire, mais on ne pourra pas vraiment en

juger ici.

LE PRÉSIDENT :

Bien, on sait que de toute façon aussi dans un territoire comme le Saguenay–Lac-Saint-Jean, il y a d'autres activités très indépendantes de Métaux BlackRock, il peut y avoir des développements ailleurs indépendants du promoteur, donc des projets non connexes, mais des projets sur le même territoire. Alors, ça aussi, là, on se réfère plus à la connaissance globale du territoire, là, hein, c'est un peu pour ça aussi que les OBV ont été mis sur le pied depuis sur... entre autres pour avoir des meilleurs portraits de l'eau, hein, les impacts cumulatifs de l'eau. Alors, c'est un peu ça. On navigue avec ça. Et c'est pour ça qu'on invite aussi les gens à nous faire des mémoires puis d'exprimer leurs préoccupations, ce qu'ils souhaitent, puis nous on essaie de donner le meilleur éclairage possible à la ministre à ce moment-là.

MARCO BONDU :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va?

MARCO BONDU :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Je vais maintenant inviter monsieur Simon Gagné.

M. SIMON GAGNÉ

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur.

SIMON GAGNÉ :

Bonsoir. Donc, Simon Gagné, je travaille pour Euréko! On est un organisme à but non lucratif de protection de l'environnement. Plusieurs de nos questions ont déjà été répondues, mais aussi on est touché par les impacts sociaux qu'un projet, un tel projet peut avoir. Donc, j'aimerais ça savoir quels sont les principaux enjeux sociaux reliés au transport par train et par camions?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rainville. Donc, la comparaison entre les deux modes de transport.

JEAN RAINVILLE :

Si vous permettez, je vais encore remettre -- céder la parole à monsieur Dufour qui a passé beaucoup de temps dans ce dossier.

DAVID DUFOUR :

D'abord, au niveau création d'emploi : au niveau du transport ferroviaire, on sait que la création d'emploi est marginale puisque ça n'occasionne pas vraiment de nouveaux... de nouvelles embauches.

Dans le cas du transport par camions, on parle de la création d'une centaine d'emplois, chauffeurs, mécaniciens. Et tout ça, nous, dans une volonté d'avoir un maximum de retombées dans les communautés crie, communauté de Mashteuiatsh et communauté aussi du haut du Lac-Saint-Jean qui a été quand même assez durement touchée depuis plusieurs années. Donc, au niveau, je dirais, des impacts sociaux, emplois, ça serait le topo.

Au niveau maintenant des... ce qu'on pourrait appeler des impacts de dérangements, qui sont plus globaux, on a déposé une étude sur le transport qui fait état un peu de l'ensemble des augmentations de trafic dans la région si on choisissait le mode de transport par camions. Dans le cas... on pourrait en parler tantôt. Et dans le cas du transport par train, nous, les données par train sont détenues par les donneurs de... par les transporteurs, donc le CN et le RS. Donc, les données de base qui nous permettent, là, de voir les impacts du rail ou du chemin de fer, pour nous, comme promoteur et comme... comme, je dirais, entreprise qui veut travailler avec le CN ou le RS, les impacts pour nous, la donnée de base n'est pas accessible.

Monsieur le président, si vous permettez, on a un rapport, nous, sur l'impact du transport. Alors si... je pourrais peut-être poser la question, Monsieur le président, à monsieur, si sa question aussi fait état du transport, l'augmentation de transports et des statistiques. C'est-tu ça ou bien on... on a répondu à sa question.

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez y aller, oui.

DAVID DUFOUR :

Oui? O.K. Donc, on a une capsule qui présente l'augmentation du trafic dans la région si on utilisait le transport par camions. Donc, notre consultant, WSP, a fait une étude pour chaque tronçon de la région -- on peut passer à la prochaine.

Au niveau des préoccupations, donc au niveau social, c'est certain qu'à chaque consultation qu'on a faite à partir de Saguenay jusque pour l'ensemble de la région, qui inclut aussi la région de Chibougamau, la préoccupation du transport, nous, a été vraiment quelque chose qui a été affirmé dans lequel on a justement été très sensibilisé à ça. Au niveau -- excusez-moi, ce n'est pas la bonne. C'est l'autre, sur le transport, sur les statistiques. -- Donc, je vais continuer pendant ce temps-là, on la connaît par coeur.

Donc, à chaque endroit, à chaque village, on a parlé avec des gens, comme à Saint-Félicien où ils nous ont expliqué que le transport par camions, durant les belles années, c'était un élément important, qui était structurant, parce que ça faisait travailler beaucoup de gens, mais qu'en même temps ça met plus de gens sur les routes. Même chose dans le secteur de Desbiens, de Chambord, de Larouche. Donc, à chaque endroit où on avait des consultations, on parlait aux gens, on avait toujours les deux côtés de la médaille, donc la préoccupation de trafic qui augmente, mais en même temps la... je dirais, la conscience que ça fait travailler des gens et ça vient restructurer une industrie qui a quand même beaucoup souffert dans le passé depuis les baisses de volume dans le monde du bois, dans le monde de la forêt.

Donc, monsieur le président, on a un problème technique. Est-ce que vous préférez qu'on revienne plus tard à la présentation de l'étude?

LE PRÉSIDENT :

Aussitôt que ça sera arrangé, faites-nous signe puis on pourra...

DAVID DUFOUR :

Parfait. On s'en excuse.

LE PRÉSIDENT :

Ah! ça a bougé, là.

DAVID DUFOUR :

Ah, O.K., c'est parfait, on l'a. Allons-y.

Alors, on voit le segment de nos plans de transport, donc de Chibougamau, de la mine, jusqu'à la fonderie, dans lequel on a, si on était par camions, on partirait directement de la mine jusqu'à la Zone IP, donc en traversant un bon nombre de villages. Au niveau du transport ferroviaire, on a deux scénarios à l'étude; le premier, c'est de partir de la mine aller à la Scierie Gagnon, qu'on appelle, qui est un ancien site, un ancien site de scierie finalement, qui serait réaménagé en centre de transbordement. On se permet de parler du transport dans la partie nord, même si cette partie-là est soumise au COMEX, qui est le processus équivalent au BAPE dans le Nord-du-Québec, parce que pour nous, le transport, c'est global, donc c'est difficile de passer sous silence une partie, vice et versa.

Donc, dans le secteur nord, la solution A, pour le ferroviaire, on s'en va à la Scierie Gagnon où on pourra aller aussi à un centre de transbordement que la Ville de Chibougamau a comme projet de construire au nord de la ville -- euh! au sud de la ville, excusez-moi. Dans les deux cas, on embarquerait le concentré sur les trains, 830 000 tonnes, et par train on traverserait la réserve de Ashuapmushuan, on traverserait après ça Saint-Félicien, diverses communautés, Mashteuiatsh notamment, rue Saint-Dominique jusqu'à la Zone IP.

Principalement, en termes d'impact social pour le train, Mashteuiatsh nous a relevé des préoccupations. Même chose pour certaines personnes consultées à Jonquière qui, de plus en plus, il y a des quartiers qui sont venus se coller sur la voie ferrée, où ils nous ont émis des préoccupations. Tout ça, Monsieur le président, dans un contexte, je dirais, non scientifique dans lequel on n'a pas la donnée de base, je vous rappelle, du CN et du Roberval-Saguenay.

Dans le cas du transport routier, donc on parle de charger des camions, des camions standards de 40 tonnes à la mine et de descendre jusque... avec la route existante finalement, jusqu'à la Zone IP. -- On peut passer au suivant.

O.K. Alors là, on voit dans cet... PowerPoint-là qui est finalement entre Saint-Félicien et la jonction, ce qu'on appelle la Scierie Gagnon, l'état du transport. L'état du transport avec le projet, on voit la ligne rouge en haut, c'est où... où irait le volume de transport si on décidait de camionner. Donc, on voit que l'année 1992, qui était des belles années de transport par camions, avec 1 200 transports en moyenne par jour, on serait encore en bas de ça, on irait environ au niveau de 2011, donc avant certaines baisses de l'industrie forestière. Donc, sur la 167, les augmentations nous ramèneraient au

taux d'il y a cinq ans.

Sur le tronçon qu'on peut appeler de La Dorée jusqu'à plus bas de Saint-Félicien, dans le coin de Roberval, un peu au nord de Roberval. -- On peut passer au tableau suivant. -- Donc, dans ce cas-là, on voit que le niveau de 2016, à 1 200 quelques camions par jour, l'augmentation, encore une fois, de nos 120 passages, qu'on parle de 120 passages quotidiens, donc 60 camions qui descendent et qui doivent revenir nécessairement, nous ramènent au taux de 2004 encore une fois, dans les proportions qui, pour nous, nous semblent acceptables. On tient à préciser aussi, Monsieur le président qu'on a consulté le ministère des Transports, on a discuté avec le ministère des Transports, et leurs positions qu'ils nous ont communiquées c'est que le ministère des Transports ne s'oppose pas à un transport par transport routier, par camions.

Donc, sur la route maintenant 169, dans le secteur de Saint-Prime. Dans le secteur de Saint-Prime, on voit aussi que l'augmentation est assez marginale au niveau des années passées, on revient au taux de 2004. Des années, on se rappelle, où malgré... malgré que le transport souvent fait peur au niveau des camions, je pense que... en tout cas, pour avoir eu un chalet à Saint-Prime pendant plusieurs années, honnêtement les embouteillages étaient assez rares. Donc, les taux de transport, pour nous, semblent satisfaisants. Par contre, on voit les impacts et on les reconnaît, on reconnaît que les impacts sont quand même... peuvent être importants.

Au niveau maintenant de la route 169, dans le secteur de Desbiens, encore une fois dans ce secteur-là on a vu par les années passées la fermeture de Louisiana-Pacific, l'usine de LP, donc dans ce secteur-là il y a eu une baisse drastique donc du transport. L'augmentation de 120 camions nous amène à des taux, je dirais, là, autour de 8 000 passages par jour étant donné qu'il y a beaucoup plus d'achalandage.

Et finalement, dans la route 170 jusqu'à Larouche, encore une fois c'est des très hauts volumes, on parle d'environ 13 500 passages par jour, et à ça, nous, notre projet, je rajouterai 120 passages sur 13 500.

Dans le secteur, je dirais, qui est l'autoroute 70 à Jonquière, finalement je dirais du début de l'autoroute jusqu'à la Zone IP, c'est la section où nos consultations, finalement, les gens ont peut-être le moins d'impacts, d'après ce qu'on a entendu, d'après ce qu'on a reçu comme commentaires, parce que c'est une autoroute donc avec beaucoup de transports, avec du haut volume, donc on parle d'environ 18 000 actuellement passages par jour. On augmentait de 120 sur 18 000, donc, pour nous, on considère que c'est marginal. Et encore une fois, le ministère des Transports nous a confirmé que c'est des volumes... des ajouts qui seraient acceptables.

Et finalement, dans le secteur Saguenay, c'est la même chose, on reviendrait au taux de mai 2011 avec... sur des... on parle d'environ 1 à 2 % d'augmentation, donc 12 000, on parle de 120

voyages, on parle de 1 %.

Alors, ça ferait le tour des impacts qu'on pourrait appeler sociaux. J'espère que j'ai bien répondu à votre question, parce que le monde social étant assez large.

SIMON GAGNÉ :

Grosso modo. Je n'ai pas d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

O.K., ça va. Juste en précision, en 2012, là, il y avait le projet de la desserte ferroviaire, donc par Promotion Saguenay et le port de Saguenay, c'est important de préciser que la commission du temps n'avait pas convoqué Chemin de fer Roberval-Saguenay comme personne-ressource, mais après les séances de l'audience avait quand même envoyé des questions à Rio Tinto Alcan, il peut y avoir des éléments d'informations. Exemple, ici, la commission avait posé une question à l'époque, là :

« Veuillez documenter les accidents de train impliquant des voitures, des camions, des piétons, des animaux ou d'autres trains ayant eu lieu sur le réseau ferroviaire de Roberval-Saguenay depuis sa création. »

La réponse est :

« Nous ne tenons pas de registre concernant ce type d'accident. À chaque occasion, nous rapportons l'événement au ministère des Transports et/ou au corps de police qui a juridiction et nous collaborons aux enquêtes. »

Concernant l'aspect, disons, des plaintes :

« Avez-vous, depuis les années 90, reçu des plaintes concernant le bruit? Et si oui, veuillez en préciser la nature. »

Rio Tinto a répondu à ce moment-là :

« Nous recevons généralement deux à trois plaintes par année concernant le bruit et la très grande majorité de ces plaintes concerne l'utilisation du sifflet qui est obligatoire aux passages à niveau et occasionnellement à l'accouplement des camions -- euh! des wagons. »

Ça, c'est un document qui est déposé, qui est encore consultable sur le site Internet du BAPE, qui était déposé sous la cote DQ10.1, dans le cadre du projet examiné, là, qui s'appelait « Le projet de

desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse à Saguenay ».

Il y a d'autres questions, là, la commission avait envoyé deux séries de questions sur différents aspects. C'était pour dire aux gens : bon, il y a certaines données qui avaient été publiées par Chemin de fer Roberval-Saguenay à ce moment-là sur est-ce qu'il y a des plaintes, par exemple, pour la portion... bien entendu, ça ne comprend pas la portion du CN, on se comprend. Mais je pense que, il faudrait que je vérifie, mais je pense que la commission avait peut-être posé des questions similaires au CN, il faudrait que je revérifie, là j'avais porté attention surtout à Rio Tinto, mais il peut y avoir des éléments d'informations concernant les dessertes ferroviaires parce qu'il était question, en 2012, déjà du dossier BlackRock, du dossier Ariane Phosphate, donc il peut y avoir des éléments d'intérêt pour les gens dans le rapport de 2012. Donc, en même temps, bien c'est une petite publicité que je fais pour les rapports passés du BAPE.

SIMON GAGNÉ :

On pourrait se poser, je pense, la même question pour le camionnage : est-ce qu'il y a plus d'accidents aussi en lien avec le camionnage, l'augmentation du camionnage?

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Est-ce qu'on a les... c'est ça, est-ce qu'on a les données disponibles?

SIMON GAGNÉ :

Est-ce qu'on a les données, oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Nous, ce qu'on a l'intention de demander au ministère des Transports, là, voir s'ils ont les données, autrement dit c'est les taux d'accident dans les tronçons notamment impliquant des véhicules lourds. Et aussi, entre autres, comme question c'est : est-ce qu'il y a des secteurs qui sont jugés accidentogènes par le ministère, qui pourraient... bien, dans la situation actuelle, par exemple : est-ce que le ministère des Transports a des projets d'amélioration pour certains tronçons, donc différents tronçons qu'on a vus tout à l'heure, là. On a des questions comme ça, par écrit, au ministère des Transports, pour essayer d'avoir plus de données.

SIMON GAGNÉ :

J'aurais une sous-question, si vous me le permettez.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

SIMON GAGNÉ :

Bien moi, j'entendais aussi par « impacts sociaux » l'usure de la route qui est augmentée par le passage des camions. Donc, si on utilise une voie ferroviaire, l'impact de la route, l'usure de la route n'est pas là. C'est privatisé, dans le fond, les impacts. Mais là si on utilise la route, bien ces impacts-là sont publics. Donc, je voulais...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

SIMON GAGNÉ :

... je voulais avoir cette dimension-là aussi, là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bon, bien ça vous pourrez nous en parler dans un mémoire. Hein, on ne veut pas tomber dans le détail, mais il y a des frais liés à l'utilisation de la voie ferrée, disons, il y a des frais aussi d'immatriculation et autres liés à l'utilisation des autos, là -- des camions, je veux dire. Mais s'il y avait des préoccupations plus axées sur un mode que l'autre. On sait que les chemins sont publics, hein, c'est de l'usure collective, bon, c'est des choix gouvernementaux, là. On pourrait mettre des routes à péage partout, bien entendu, il n'y en a pas beaucoup au Québec maintenant, mais c'est une question qui est peut-être un peu plus globale, là, à savoir qui doit payer pour l'usure. On sait que les camions sont portés à user une route, mais c'est l'ensemble des camions qui sont sur la route. Donc...

SIMON GAGNÉ :

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... c'est une question un peu embêtante à poser, là...

SIMON GAGNÉ :

À répondre.

LE PRÉSIDENT :

... mais il reste qu'on peut avoir des opinions là-dessus sur est-ce que les camions devraient payer plus cher de frais d'immatriculation? Tous les camions au Québec.

SIMON GAGNÉ :

Oui, tous les camions.

LE PRÉSIDENT :

Puis s'ils utilisent... Mais ça, c'est des questions qu'on pourrait envoyer au ministère des Transports, si vous me dites : « Envoyez donc la question », mais c'est difficile de dire : « Métaux BlackRock devrait payer plus cher de frais d'immatriculation... »

SIMON GAGNÉ :

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

« ... que les autres camionneurs. »

SIMON GAGNÉ :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

On se comprend. Il faut poser la question de façon neutre. Je vous remercie.

SIMON GAGNÉ :

C'était mon intention. Merci.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je vais maintenant inviter monsieur Tommy Tremblay.

M. TOMMY TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

TOMMY TREMBLAY :

Bonsoir. Tommy Tremblay du Conseil régional de l'environnement et développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ma question porte sur les aménagements connexes qu'on a fait référence tout à l'heure. Donc, comment le promoteur peut s'assurer que les partenaires et les infrastructures connexes suivent les mêmes normes environnementales et fassent les mêmes efforts, voire mieux, dans une optique d'amélioration continue? Donc, Métaux BlackRock se dit vouloir faire le meilleur projet possible, donc les infrastructures connexes doivent répondre à certaines normes. Peut-être... c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

Monsieur le président, je pense que c'est assez difficile pour nous de répondre à cette question. On n'a pas beaucoup d'interventions possibles avec ces organismes-là qui sont en majorité assujettis à un autre processus environnemental que le nôtre et qui ne dépendent pas du nôtre, et c'est très difficile pour nous d'intervenir d'aucune façon que ce soit.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Demain après-midi, Hydro-Québec va pouvoir répondre à son processus... c'est sur le processus, comment il l'étudie, évalue pour implanter une ligne. Dans ce cas-ci, c'est une ligne à 161 kV. Donc, Hydro va être de nous décrire c'est quoi ses processus, hein, c'est une unité publique, c'est un monopole, donc on est obligé de faire affaire avec Hydro. Après ça, Énergir, c'est un monopole de distribution de gaz naturel également, ils vont être ici, ils pourront répondre à des questions,

justement c'est quoi leurs procédures pour s'assurer que leurs projets sont de moindre impact, donc pour pouvoir se connecter. Donc, il pourra y avoir des questions demain qui vont être répondues par ces deux organismes-là. Bien entendu aussi, d'intérêt, on aura l'occasion aussi de poser des questions à la Ville de Saguenay pour la fourniture d'eau de procédé également...

TOMMY TREMBLAY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... quelle serait la procédure, là. On nous indiquait en rencontre préparatoire qu'ils étaient en train de faire une étude avec quatre hypothèses, on va pouvoir en savoir plus en posant des questions dans la journée demain, ou demain après-midi ou demain soir. Pour Hydro-Québec et Énergir, on leur posera nous autres la question -- des questions demain après-midi sur leurs procédures, comment ils procèdent pour évaluer les projets et comment l'arrimage se ferait aussi, parce qu'on a des questions... quand est-ce qu'Hydro commence à étudier un projet, quand est-ce qu'ils commencent à construire en lien avec un autre projet, hein, c'est des questions d'arrimage, là. Donc, on a des... quelques questions de ce type-là qu'on peut poser. Mais on sait qu'on a affaire à des unités publiques, qui sont des monopoles, là. C'est sûr que Métaux BlackRock ne peut pas imposer une norme environnementale à Hydro-Québec, c'est un monopole, en disant : « Je ne peux pas... si tu ne fais pas ça, je fais affaire avec un autre. » Ça, on se comprend, là, là-dessus.

TOMMY TREMBLAY :

On se comprend.

LE PRÉSIDENT :

Mais on va essayer d'éclaircir le plus de sujets possible sur les projets connexes.

TOMMY TREMBLAY :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Donc, demain, on a une présentation d'Hydro. Du côté d'Énergir, ils vont pouvoir répondre à des questions.

TOMMY TREMBLAY :

C'est bon. En débutant demain, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est ça, on verra demain matin -- demain après-midi, on commence à 13 h, là. On va voir l'état des inscriptions, mais c'est certain qu'on va aborder pour Hydro-Québec et Énergir demain après-midi...

TOMMY TREMBLAY :

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

... pour en connaître... en savoir plus long sur leurs projets.

TOMMY TREMBLAY :

On peut lire sur le site Web de Métaux BlackRock que la compagnie vise un minimum d'émissions de CO₂ et tout en ayant comme objectif zéro émission, donc je voulais savoir quelles mesures concrètes que la compagnie va prendre justement pour tendre vers zéro émission de CO₂?

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

C'est clair, Monsieur le président, qu'on a déjà fait un travail remarquable pour minimiser le plus possible les quantités de gaz carbonique qui vont être produites en utilisant les technologies les plus modernes, les plus avancées, en éliminant complètement le charbon, entre autres, du procédé, en le remplaçant par le gaz naturel. On a aussi apporté certaines améliorations à l'usine qui permettent encore une fois de la rendre un peu plus efficace au niveau énergétique puis réduisant les émissions.

Il reste du travail à faire, on est conscient de ça, on n'est pas rendu encore où l'industrie de l'aluminium semble être rendue aujourd'hui en ayant réussi avec des nouvelles technologies, il semble, à toute fin pratique, éliminer les gaz carboniques, mais c'est clair qu'on va être toujours à l'avant-garde et qu'on va faire des recherches, des travaux, et qu'on va suivre l'évolution des technologies pour

s'assurer qu'on minimise et réduit de plus en plus la quantité de gaz carbonique qui est produit à notre usine.

LE COMMISSAIRE :

Il y avait, justement par rapport à ça, là, vous dites dans PR3.1 que vous étudiez « la faisabilité et la mise en oeuvre de technologies et procédés de pointe en matière de captage et séquestration de CO₂ ». Pouvez-vous nous indiquer où vous en êtes par rapport à ça, par rapport à cette étude-là? C'est un élément que vous étudiez?

JEAN RAINVILLE :

Oui. Avec votre permission, je vais laisser madame Leroux répondre à la question.

JACQUELINE LEROUX :

On a fait des études sur la séquestration du carbone avec, par exemple, nos propres résidus. Par contre, ces études-là se sont avérées d'un certain côté... négatif pour la réaction, la séquestration du carbone. D'un autre côté, positif parce que nos résidus ne réagissaient pas, donc c'est pour ça qu'on n'était pas capable de séquestrer du carbone avec. On a essayé, on a fait des tentatives aussi avec d'autres minerais comme, par exemple, la serpentine de Thetford Mines, mais ça non plus ce n'était pas probant. Donc, on a regardé ça. Il y a d'autres... on a regardé des choses qui sont un petit peu plus émergentes aussi de... au niveau *scoping*, comme, par exemple, l'utilisation d'algues et des... qui captent le CO₂, mais il n'y a rien qui était applicable, là, au niveau industriel qui nous permettait d'avoir une empreinte neutre ou qui soit applicable, là, à notre échelle. Mais on est toujours en train de regarder.

LE PRÉSIDENT :

Ça va comme réponse? O.K.?

TOMMY TREMBLAY:

Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Je vais maintenant inviter monsieur Arnaud Bou... -- j'espère ne pas me tromper, là -- Boucheny?

M. ARNAUD BOUCHENY

ARNAUD BOUCHENY :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

ARNAUD BOUCHENY :

Arnaud Boucheny, directeur du comité ZIP Saguenay-Charlevoix. Nous avons pour mandat de nous assurer de l'amélioration de l'état de l'environnement de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent dans Charlevoix, et en travaillant notamment à travers la concertation.

J'aurai deux questions, l'une qui porte sur le nombre de bateaux annuels. Donc, il est mentionné : « 48 bateaux en moyenne par année ». Donc, la question, en deux temps. Première chose, est-ce que cette moyenne cache des disparités saisonnières? Est-ce qu'on peut avoir plus de bateaux à certaines saisons et moins à d'autres? Et deuxième question par rapport à ça : j'ai entendu parler tantôt de potentielles phase 2, phase 3, est-ce que ce nombre de 48 pourrait être amené à évoluer?

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous pouvez y aller.

JEAN RAINVILLE :

Monsieur le président, je pense que j'aimerais céder la parole à monsieur Dufour qui a regardé ces enjeux-là de façon plus significative que moi.

DAVID DUFOUR :

Alors, Monsieur le président, lorsqu'on parle de 48 bateaux, il faudrait préciser que c'est 48 passages, donc c'est 24 bateaux, donc deux bateaux par mois finalement qui vont venir au port chercher les livraisons, mais on calcule que ces bateaux-là retournent, donc c'est 48 passages aller-retour en tout. Alors, c'est pour la première partie de votre question.

Voulez-vous préciser votre deuxième partie de votre question, s'il vous plaît?

Monsieur le président, c'est possible?

LE PRÉSIDENT :

Oui, précisez.

ARNAUD BOUCHENY :

La première partie, c'était de savoir si c'était deux passages par mois en moyenne ou si on pouvait avoir des mois avec plus de passages et des mois avec moins de passage, donc je n'ai pas eu la réponse.

DAVID DUFOUR :

O.K. Donc, si vous permettez, on parle d'une production, une usine comme ça, d'une production assez régulière, donc nous il n'est pas question de stocker des quantités au port de façon importante, alors on parle d'une livraison et de passages assez réguliers, et je dirais étalés sur une saison assez régulière. Donc, deux bateaux par mois.

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à votre sous-question?

ARNAUD BOUCHENY :

Oui. Et l'autre élément, c'était de savoir : s'il y a des développements à moyen terme, est-ce qu'il y aura plus de bateaux qui pourraient passer par année, finalement?

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, est-ce qu'il y a des projets d'expansion pour Métaux BlackRock?

JEAN RAINVILLE :

En fait, c'est très... Excusez-moi, Monsieur le président, si je peux me permettre de répondre à la question. C'est très hypothétique en ce moment parce que ça ne serait pas dans un horizon à court terme, ça serait dans un minimum de quatre ou cinq années que ça arriverait. Évidemment, il y a plein de choses qui peuvent évoluer d'ici ce temps-là, et il n'y a rien qui dit que ce matériel-là sortirait

nécessairement par le port de Grande-Anse ou s'il y avait des ajouts à une usine, là on ne sait pas où ils seraient en ce moment. Il n'y a pas rien qui a été fait à ce niveau-là. Alors, je pense que c'est très, très hypothétique tout ça. On veut regarder des choses, on veut faire des... poser des gestes. Est-ce que ça sera en troisième transformation? Est-ce que ça sera un traitement différent de ce qui va se passer à notre usine? On... c'est encore... tout ça, c'est encore très hypothétique.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on ne peut pas savoir clairement. Ça vous va?

ARNAUD BOUCHENY :

Oui. Et la deuxième question, c'est...

LE PRÉSIDENT :

Oui, deuxième question.

ARNAUD BOUCHENY :

... donc vous mentionnez dans vos documentations que vous allez travailler pour faire en sorte d'appliquer les mesures pour diminuer l'impact sur la vie aquatique, notamment sur les mammifères marins, j'aimerais savoir quelles mesures envisagez-vous?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

Je me repermets encore de donner la parole à monsieur Dufour, si vous permettez.

DAVID DUFOUR :

Donc, on a beaucoup consulté, nous... bien, en fait, on s'est questionné au départ sur la ligne directrice qu'on devait justement adopter dans le cadre de notre projet. Alors, on a consulté notamment le GREMM, qui est le Groupe de recherche sur les mammifères marins, on a consulté l'Université du Québec à Rimouski justement pour voir un peu quel pouvait être l'impact de nos deux navires par mois.

Étonnamment, on s'est fait répondre que l'état de la recherche présentement était quand même rendu à un niveau que c'était assez difficile de faire des modèles dans lesquels on pouvait aller cibler l'impact précis de nos navires. Alors nous, l'engagement qu'on a pris, c'est d'être des premiers de classe là-dedans. On a des produits, nous, à forte valeur, je dirais, environnementale, on a une usine qui va être une des plus vertes au monde, mais on veut que les pratiques sous-jacentes soient aussi si on est... dans la mesure du possible, les meilleures. Alors, on a l'intention, un, de s'impliquer à la hauteur de notre impact dans les initiatives qu'il pourrait y avoir.

Puis, vous savez, on... en tout cas pour ma part, je viens de la région, j'adore le fjord, on ne voudrait pas être acteur de, je dirais, de choses négatives avec les bélugas. Donc, s'il y a des mesures à prendre, on va être les premiers à répondre oui et de demander à nos sous-contractants d'adopter ces mesures-là. S'il s'agit de faire ralentir un bateau ou de le faire tasser un peu dans la voie, pour nous c'est des choses qu'on va répondre présent.

JEAN RAINVILLE :

Si je peux me permettre d'ajouter, on aimerait participer de façon active à l'amélioration des connaissances dans ce sujet.

ARNAUD BOUCHENY :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Je vous remercie.

Je vais maintenant inviter monsieur Jacques Desgagnés.

M. JACQUES DESGAGNÉS

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir, monsieur.

JACQUES DESGAGNÉS :

Bonsoir, Monsieur le président. Alors moi, je viens sans grand titre, c'est comme simple citoyen

qui a des inquiétudes, du moins celles au niveau de l'eau de l'aquifère de Laterrière. Au printemps dernier, on a eu une rencontre avec la compagnie et les gens de la Ville concernant les besoins en eau de la compagnie. Et à ce moment-là, il y avait des possibilités de ponction d'eau de l'aquifère de Laterrière qui, soit dit en passant, est un aquifère fermé de je ne sais pas combien de milliards de litres, qui institue un potentiel hydrique extrêmement important.

Et ce soir, j'ai vu que les besoins en eau de la compagnie avaient drastiquement diminué par rapport à ce qui s'était parlé au printemps. J'en suis fort aise et très heureux, et je voudrais poser une question, à savoir : est-ce que Métaux BlackRock peut nous donner garantie formelle concernant les ponctions futures provenant de l'aquifère de Laterrière? Oui, non ou peut-être?

LE PRÉSIDENT :

Je vais donner la parole à monsieur Rainville. Après ça, on va aller du côté de Ville de Saguenay parce que, dans ma compréhension, le fournisseur d'eau serait la Ville de Saguenay, donc on... mais je vais laisser aller monsieur Rainville en premier, là, puis on confirmera, et après ça, on ira du côté de la Ville.

JACQUES DESGAGNÉS :

C'est parce qu'en réalité, il y a deux sources d'eau, une provenant des rivières et l'autre peut-être de l'aquifère. C'est l'aquifère qui m'inquiète.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, on va éclaircir ça.

JACQUES DESGAGNÉS :

L'eau des rivières, ce n'est pas inquiétant, il y en a beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

On va éclaircir. Monsieur Rainville, donc l'eau, comment vous allez être approvisionné en eau?

JEAN RAINVILLE :

Monsieur le président, j'aimerais premièrement éclaircir quelque chose : nos besoins en approvisionnement d'eau n'ont pas changé, c'est que nous allons utiliser seulement une partie de l'eau qui doit être approvisionnée au port de... pour, en fait, plusieurs potentiellement usines dans le temps,

là. C'est... on parle de quoi? 800... la Ville, je pense, ils veulent approvisionner, c'est ce qui avait été mentionné lors de cette réunion à laquelle nous ne participions pas, d'ailleurs, c'est une réunion que la Ville avait organisée, parce que c'est eux qui sont nos fournisseurs d'eau. Nous, c'est utilisateur-payeur simplement. Alors, ce qu'ils veulent, c'est alimenter l'usine, et non seulement l'usine, mais aussi les autres usines qui pourraient potentiellement s'installer dans la zone portuaire. On parle d'une capacité totale d'approvisionnement entre 800 et 900 mètres cubes d'eau, et alors que nous c'est... on utiliserait à peu près le tiers de ça, notre chiffre n'a pas changé.

Et pour donner des réponses plus précises quant à savoir exactement quelles seront les sources d'approvisionnement d'eau que la municipalité entend utiliser, je pense que je dois effectivement céder la parole à la municipalité de Saguenay.

LE PRÉSIDENT :

Avant de laisser la parole à Ville de Saguenay, on voit deux chiffres qui circulent, il y a 350 mètres cubes/heure pour BlackRock et 280 mètres cubes, on l'a vu dans votre présentation. Ça serait quoi le bon chiffre ou quelle nuance qu'il faut faire?

JEAN RAINVILLE :

Je vais laisser madame Leroux répondre à cette question.

JACQUELINE LEROUX :

Effectivement, dans la première version de l'étude d'impact, celle qu'on a déposée, on avait un chiffre de 350 mètres cubes à l'heure. Au fur et à mesure que l'ingénierie progresse, ce chiffre-là s'est affiné, et donc le bon chiffre c'est le dernier, c'est bien 280 mètres cubes à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

280, très bien. Je vous remercie.

Maintenant, on va envoyer la question du côté de la Ville de Saguenay. Donc, on avait vu dans les médias que vous aviez entamé une étude, vous l'avez mentionné en rencontre préparatoire. Donc, si vous pouvez nous donner plus de détails, s'il vous plaît.

LUC CÔTÉ :

En fait, Monsieur le président, peut-être pour éclaircir la question de monsieur Desgagnés, vous sembleriez dire que les besoins de BlackRock s'étaient diminués par rapport à la demande initiale. Ce qui

est arrivé plutôt, c'est que quand on s'est présenté lors la séance d'information, les citoyens de Laterrière, dans le village, on parlait d'une quantité supérieure à ce qu'on annonce aujourd'hui. Il y avait à l'époque un 1 700 mètres cubes par heure qui était prévu être soutiré de la nappe phréatique, mais ce projet-là, initialement présenté, répondait aux besoins de notre client, qui est Port Saguenay, à qui on veut donner une quantité globale d'à peu près 800 mètres cubes par heure pour des usages de protection incendie, de... d'eau de consommation puis de procédé.

Mais rappelez-vous, à l'époque on tentait aussi de répondre à un autre besoin qui était pour de l'eau de consommation, nos citoyens de Laterrière -- de La Baie, pardon -- où on sentait venir un problème à moyen terme. Ça fait qu'on répondait à ce besoin-là aussi. Les besoins de toute la Zone IP étaient évalués à 800 mètres cubes puis on avait aussi de l'eau de consommation à la hauteur de 900. C'est de là que vient le 1 700 mètres cubes qu'on prévoyait soutirer de la nappe.

JACQUES DESGAGNÉS :

Mais est-ce que je peux poser une question?

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

JACQUES DESGAGNÉS :

900 mètres cubes d'eau par jour...

LUC CÔTÉ :

Par heure, monsieur.

JACQUES DESGAGNÉS :

Par heure?

LUC CÔTÉ :

Oui, par heure.

JACQUES DESGAGNÉS :

Pour la consommation...

LUC CÔTÉ :

Humaine de La Baie.

JACQUES DESGAGNÉS :

Donc, peut-être des douches puis après ça les extincteurs. Les extincteurs, les systèmes d'extincteur, c'est toujours vide, c'est de l'air qu'il y a là-dedans. Vous pouvez mettre n'importe quelle eau, pomper l'eau du Saguenay, les tuyaux vont se remplir puis ils vont éteindre le feu, on n'a pas besoin d'eau pour un extincteur, là, un système d'extincteur. Moi, je pense que...

LE PRÉSIDENT :

Écoutez...

JACQUES DESGAGNÉS :

... il y a un besoin d'eau qui est caché là-dedans. Tout ce que je veux savoir, moi...

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, c'est de l'opinion, mais je veux dire...

JACQUES DESGAGNÉS :

... c'est : est-ce que l'eau va être prise de la nappe aquifère...

LE PRÉSIDENT :

Compte tenu de...

JACQUES DESGAGNÉS :

... pour les besoins industriels?

LE PRÉSIDENT :

Pour les besoins d'aqueduc et autres, donc on a deux types d'eau, de l'eau potable, ce qu'on comprend, et de l'eau de procédé.

JACQUES DESGAGNÉS :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Donc, la Ville du Saguenay pourrait nous éclairer. Bon. Vous faites une étude de fourniture d'eau, c'est quoi vos hypothèses, là, actuellement...

LUC CÔTÉ :

Je ne suis pas ici pour parler des hypothèses, en fait, je veux vous dire que suite à la consultation citoyenne, on a écouté les citoyens, on a refait nos devoirs un petit peu, avec les procédures ou les délais qui nous concernent, les villes, pour adjuger des honoraires professionnels, on a réservé un budget, on a octroyé un mandat de services professionnels à deux firmes de la région, qui travaillent avec nous autres à temps plein, pour analyser divers scénarios. Présentement, on a passé en revue à peu près tout ce qu'il y avait de sources qui pouvaient contribuer à la hauteur de 800 mètres cubes pour desservir la zone industrielle, ça peut être un combo, là, une combinaison de deux scénarios qui pourraient répondre au besoin global, pas aux besoins de BlackRock, mais aux besoins de la zone industrialo-portuaire, 800 mètres cubes, c'est ce qu'on recherche pour le moment. On s'attend nous autres aussi à avoir des résultats de ces études-là sur plusieurs scénarios, je ne vous dis pas qu'il en reste 12 en liste, mais il en reste beaucoup moins que 12, puis on s'attend d'avoir des résultats peut-être d'ici la fin juillet.

JACQUES DESGAGNÉS :

Est-ce que les rapports vont être...

LUC CÔTÉ :

Bien sûr.

JACQUES DESGAGNÉS :

... accessibles?

LUC CÔTÉ :

Ça fera l'objet aussi d'autres séances d'information, là, avec la mairesse de Saguenay puis les citoyens concernés. Mais on est à établir une matrice de décision, là, on fait un genre d'analyse de

valeur sur divers critères économiques, d'acceptabilité sociale, de capacité à répondre à des besoins futurs, des coûts d'opération, des coûts d'immobilisation du scénario qu'on choisira. Puis tous ces scénarios-là qui se valent encore aujourd'hui, là, ils ne sont pas au nombre de 12, mais ils vont être comparés sur une même base pour faire une recommandation finale à quelque part au milieu de l'été, là, au cabinet de la mairesse de Saguenay.

Mais nous autres, ce qu'on souhaite, c'est répondre aux besoins. BlackRock, c'est un des promoteurs, un des joueurs qui va arriver prochainement ou du moins qui s'annonce à être le premier dans la Zone IP. On n'a pas besoin peut-être de 800 mètres cubes tout de suite, là, mais d'ici l'automne 2020, comme on voyait dans la présentation du promoteur tantôt, nous autres il faut s'assurer d'être là, peut-être à la hauteur de 300 mètres cubes/heure.

JACQUES DESGAGNÉS :

O.K. Donc, moi, j'en conclus que ma question à la réponse oui, non ou peut-être, ça va être...

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais, en fait, ce qu'on veut, c'est comprendre. Donc, BlackRock a été très clair. Eux, ils demandent une fourniture de services publics, donc, de la part de la Ville de Saguenay, donc eux ils veulent être approvisionnés en eau. La Ville étudie des hypothèses actuellement, va les présenter, va les appuyer, donc c'est dans les études, c'est ça qu'on comprend, pour l'instant. Je suis au courant, on a vu passer des préoccupations liées à la pratique de Laterrière. On va voir, si les études sont disponibles pendant les travaux du BAPE, bon, la commission va pouvoir en prendre connaissance.

Sinon, bien comme on dit, nous, on prend une photographie dans le temps, mais s'il y a des documents disponibles, vous êtes le bienvenu pour nous faire un mémoire. Nous, on regarde les faits, hein, en fonction des préoccupations des gens. Donc, ce qui nous gouverne, c'est: c'est quoi les faits, est-ce que... c'est quoi les risques, c'est quoi les... Autrement dit, c'est quoi les sources possibles et les faits, là. S'il y a des études géohydrologiques, qu'est-ce qu'elles concluent, hein, souvent on regarde ça, est-ce qu'il y a suffisance, insuffisance, est-ce que c'est possible de puiser de l'eau dans la rivière Chicoutimi, à quelles conditions? Donc, si on a les études, on pourra les regarder. Oui.

LUC CÔTÉ :

Monsieur le président, juste rajouter qu'on a discuté aussi avec Métaux BlackRock dans plusieurs rencontres partenaires puis on a tenté d'obtenir leurs standards de qualité, là. La quantité, on la connaissait tout le monde, mais quel genre d'eau on peut mettre à l'intérieur de tuyauterie de procédé? On a pris les standards de BlackRock puis on en a fait nos standards dans notre recherche en eau, on a dit : « C'est les standards d'une industrie typique. » Puis c'est ces critères-là auxquels on essaie de

répondre via une source d'eau brute ou traitée ou souterraine, je ne sais pas quelle sera la solution qui sera retenue, là, mais on essaie de respecter ça. On a regardé une multitude de scénarios, il y a des paramètres qui sont très variables dans le temps puis qui ne respectent pas non plus, là, en tous points, là, les exigences des promoteurs. C'est là qu'on est aujourd'hui, là, mais on n'est pas en mesure d'annoncer...

LE PRÉSIDENT :

C'est l'état de la situation.

JACQUES DESGAGNÉS :

Bon. Considérant les impondérables et les arbitraires, c'est sûr qu'il faut se satisfaire de ces réponses-là. Concernant mon deuxième point.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

JACQUES DESGAGNÉS :

C'est au sujet du transport, moi je n'ai pas besoin de diaporama ou de grosses études pour faire une comparaison entre qu'est-ce qui est le mieux entre transporter des minerais soit par train ou par camions. Je fais un calcul rapide puis je me dis : au niveau économique, peut-être que c'est mieux pour la compagnie de transporter par camions, puis pour le lobby du camionneur, du camionnage, c'est bon aussi pour eux autres, ça va leur faire faire de l'argent. Mais il ne faut pas oublier le facteur important de destructions des infrastructures routières. Vous savez qu'au bout d'un certain nombre d'années avec les passages fréquents, qu'il va y avoir de lourdes charges, les périodes de gel et de dégel, on va se ramasser avant longtemps avec un réseau routier qui va être pitoyable, encore plus qu'il l'est actuellement. Est-ce que la compagnie BlackRock...

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous donnez dans l'opinion. Votre question est?

JACQUES DESGAGNÉS :

Est-ce que la compagnie BlackRock va, à ce moment-là, demander aux citoyens, par leurs taxes, et au gouvernement de refaire les routes où est-ce qu'ils vont participer à la reconstruction du réseau routier?

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Rainville.

JEAN RAINVILLE :

Premièrement, je pense que vous avez un peu répondu, Monsieur le président, tout à l'heure à la question en disant que c'est des infrastructures publiques, les routes, et qu'elles sont là pour tout le monde. S'il y a une nouvelle usine de panneaux qui ouvre demain matin à Chambord, qui a 100 camions par jour qui passent, je ne pense pas que personne ne va leur demander de payer pour passer avec leurs camions, c'est la même chose dans tous les domaines. Alors, je pense que ce n'est pas nécessairement une bonne manière d'aborder la chose.

Effectivement, si le gouvernement décide de taxer davantage les camions, ça sera la solution, au gouvernement à décider, ce n'est pas à nous à décider ça. De toute façon, au moment où on se parle, la décision n'est pas prise si on allait camionner ou non, il y a des enjeux importants au niveau chemin de fer qu'on pourra discuter dans les prochains heures et jours, il y a des mémoires importants qui ont été déposés par la CRÉ et d'autres organismes qui expliquent la problématique du rail, qui est loin d'être réglée, ce n'est pas simple la situation du rail. C'est sûr que ça serait notre situation idéale pour nous d'utiliser le rail, on adorerait ça si les conditions étaient idéales, mais ce n'est pas le cas en ce moment. Alors, je peux peut-être laisser monsieur Dufour revenir sur le dossier encore, si vous voulez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

DAVID DUFOUR :

Principalement, on a, je dirais, quatre éléments qui nous posent problème avec le rail, dans lesquels il reste des défis majeurs à, je dirais, à résoudre. Le premier élément, c'est que, lorsqu'on fait du transport de concentré, comme nous on fait, on a besoin, Monsieur le président, d'avoir... de partir d'un point A aller au point B avec un seul transporteur. Donc, on a besoin d'une locomotive qui prend des wagons et va les porter au point de destination. Présentement, la structure de la région au niveau ferroviaire si... ne nous permet pas de faire ça.

On a un rapport de la défunte CRÉ, la Conférence régionale des élus, que j'ai ici copie, qui ont passé beaucoup de temps à travailler justement, à élabo... à faire un diagnostic de l'état actuel du réseau ferroviaire et l'état actuel du niveau de service. Les recommandations et les conclusions sont vraiment très claires, c'est-à-dire que la région a un problème.

On a aussi eu le Sommet économique l'an passé, Sommet économique initié par monsieur Couillard, dans lequel il y a eu plusieurs sous-comités qui ont été mis en place, ils ont travaillé durant un an, dont le comité transport. Le comité transport a dressé un portrait du transport régional et a, dans ses conclusions, encore une fois réitéré le rapport -- les conclusions du rapport de la CRÉ dans laquelle notre réseau ferroviaire est déficient, notamment parce qu'on n'arrive pas à avoir un transport direct du point A jusqu'au port.

Deuxième élément, les tarifs. Les tarifs, pour nous, sont un irritant majeur. Les tarifs dans la région sont à un niveau qui est, on pense, inacceptable pour nous.

Le troisième élément, lorsqu'on part avec des cargaisons de concentré, on a, nous, dans nos opérations, des besoins d'avoir une livraison dans des délais acceptables. Donc nous, actuellement, l'état des opérations, la proposition qu'on nous fait, amène des délais de plusieurs heures, voir plusieurs jours avant la livraison de notre concentré. Dans certains cas, on peut parler à -30 l'hiver, vous connaissez nos hivers dans la région, des fois ce n'est pas le fun, alors l'arrivée, pour nous, après des délais si longs peut poser un problème.

Dernier élément qui résume un peu l'état de la situation et que vous retrouverez aussi dans les rapports de la CRÉ et de la commission transport du Sommet économique, on fait état qu'advenant le cas, et encore une fois, on annonce bientôt des nouveaux projets, advenant le cas où Rio Tinto allait de l'avant avec ses phases subséquentes à Alma et aussi ses projets d'expansion de AP60 Arvida, le... la disponibilité des rails ferait en sorte que nous on n'a pas de garantie qu'on peut opérer sur plusieurs années. Donc, en termes de développement durable, nous, investir sur le rail, et après ça, après trois ou quatre ans se faire dire : « Les amis, vous ne pouvez plus passer », on a investi sur du matériel qui tombe désuet et là il faut retourner vers le camion parce qu'on n'a plus la garantie d'accès à long terme.

Alors, principalement, ça résume un peu les enjeux auxquels on est confronté. C'est la raison pourquoi, nous, on regarde aussi le camion et aussi que si on était capable de résoudre ces éléments-là, on préférerait aussi le rail. On pense que le rail, c'est la logique même, mais il y a des raisons structurales qui font en sorte que c'est des défis qui, selon nous, ne sont pas de la responsabilité de BlackRock. Pour nous, le problème ferroviaire de la région est un problème qui est collectif, qui est un problème qui concerne... et on l'a vu dans nos rencontres, on l'a vu dans nos... les citoyens qu'on a rencontrés, les maires, les organisations. Le problème, Rio Tinto est confronté aussi à ce problème-là. C'est vraiment un problème global.

LE COMMISSAIRE :

Juste, monsieur Rainville, à quel moment, dans le contexte, là, de l'échéancier de votre projet, là, que vous comptez réaliser, à quel moment cette décision-là entre le train et le camion doit être prise?

JEAN RAINVILLE :

Sûrement avant la fin de l'année, Monsieur le président, parce que si on doit commander des wagons, avec les délais de livraison, il faudrait que ça se fasse d'ici la fin de l'année 2018, c'est certain, sinon on n'aura jamais les wagons à temps. Il y a des délais importants maintenant pour la livraison des wagons et c'est principalement dû au fait que la plupart des constructeurs de wagons en ce moment doivent focuser sur les nouveaux wagons qui doivent être construits pour les citernes pétroliers qui sont à double cloison, alors ils ne fournissent pas en ce moment de construire des wagons, c'est très difficile d'en avoir, ça prend du temps. Alors, il faudrait qu'on se décide d'ici la fin de l'année 2018.

LE COMMISSAIRE :

Maintenant, une fois que cette décision-là est prise, ça va être le mode de fonctionnement pour la durée de vie du projet?

JEAN RAINVILLE :

Non, Monsieur le président, définitivement pas. La durée de vie d'un camion qui roule sur la route tout le temps, on me dit que c'est autour de quatre à cinq ans, alors on pourrait facilement réévaluer la situation après quelques années. Et si jamais on décidait d'aller avec l'option camionnage, s'il y avait possibilité de réduire, par exemple, les quantités de GES produites parce qu'il arrive un nouveau moteur, qu'il soit électronique, hydrique ou GNL ou peu importe, on pourrait aussi adapter les camions en séquence.

LE COMMISSAIRE :

Mais dans le cas du rail, cette durée-là... là, pour des camions, oui, cinq ans, on s'entend, là...

JEAN RAINVILLE :

Dans le cas du rail, bien les wagons, eux, durent beaucoup plus longtemps, c'est certain, donc on aimerait penser qu'on pourrait l'utiliser longtemps. Par contre, la dernière contrainte que notre collègue ici a mentionnée, qui est l'arrivée de nouveaux projets, particulièrement ceux de Rio Tinto, c'est difficile pour eux de nous garantir qu'on pourrait toujours utiliser le rail en ce moment, alors c'est un enjeu quand même significatif.

LE COMMISSAIRE :

Mais vous auriez besoin d'un engagement de plusieurs années, de plus que cinq ans, là, ce que je comprends?

JEAN RAINVILLE :

Définitivement. Définitivement, oui.

Est-ce que vous voulez que monsieur Dufour complète ou vous avez suffisamment d'informations?

LE PRÉSIDENT :

Oui, si vous voulez ajouter des choses.

DAVID DUFOUR :

Bien, en complément, au niveau du rail, on parle d'investissements quand même de plusieurs dizaines de millions en infrastructure, ce qu'on ne retrouve pas au niveau du camion.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

J'aimerais aller en complémentaire par rapport à la voie ferrée, en tout cas au moins le tronçon qui dessert Grande-Anse. Si j'ai bien compris, actuellement -- à l'époque, en 2012, c'était une coentreprise, Promotion Saguenay et Port Saguenay. Actuellement, qui est le gestionnaire de la voie ferrée? Donc, du côté du port de Saguenay.

CARL LABERGE :

Oui, actuellement le propriétaire de la voie ferrée, c'est l'Administration portuaire de Saguenay.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Encore une fois, la commission en 2012 avait envoyé deux séries de questions. Tantôt, j'ai mentionné la première série -- bien, la deuxième, qui était le DQ10.1, mais ils avaient envoyé aussi, un peu avant, une série de questions qui était le DQ5.1, à ce moment-là à Rio Tinto. Cette série de... première série de questions là était justement vraiment axée sur la prévisibilité, on pourrait dire, de l'utilisation de la voie ferrée. Ce que j'en comprends, c'est que, par exemple, c'est qu'à la question, au sujet d'ententes, autrement dit, court, moyen ou long terme :

« Quelles ententes ou autorisations devront être complétées avec l'Administration portuaire du Saguenay avant la mise en opération de la desserte et avant sa connexion au réseau ferroviaire

Roberval-Saguenay? »

Ça, c'est la question de la commission.

« Des coûts sont-ils associés à l'obtention de ces autorisations? Ces ententes doivent-elles être renouvelées et à quelle périodicité? »

Ce qu'on déduit des réponses, c'est qu'au moment que le... le projet en audience publique, il n'y a pas d'entente, parce qu'on parle d'une entente de principe de raccordement. Ce qui existe, c'est :

« APS a déjà une entente de principe de raccordement de la desserte ferroviaire au réseau... »

Ça, c'est la réponse de Rio Tinto.

« ... de Roberval-Saguenay. En autant que les nouvelles infrastructures de raccordement rencontrent les normes ferroviaires... »

« Par la suite, pour que Roberval-Saguenay procède aux manoeuvres de transport pour le compte de Port Saguenay, il sera nécessaire que les ententes commerciales inhérentes aient été conclues et signées. »

Hein, c'est fatal. Et :

« Outre les tarifs de transport et l'encadrement juridique de chaque partie, nous ne prévoyons pas de frais additionnels. »

Par contre, au point c) de la réponse, ils disent :

« La durée des ententes commerciales sera à négocier. Nous pouvons imaginer qu'elle sera de quelques mois lors de la phase initiale de croissance du tonnage et qu'elle évoluera ensuite à plusieurs années lorsque ce tonnage sera plus constant. »

Donc, ce qu'on peut constater, c'est qu'à l'époque il n'y avait pas d'entente-cadre prise entre Roberval-Saguenay et, disons, Promotion Saguenay et Port de Saguenay pour l'utilisation de la voie ferrée. Là, on s'aperçoit qu'on semble être encore dans la même situation.

Vous avez fait référence, monsieur Rainville, que Rio -- ou je ne sais pas si c'est vous qui avez fait référence -- que Rio veut réserver en priorité sa voie ferrée à d'éventuels projets. Ça semblait être le cas aussi à l'époque. Comment vous envisagez l'utilisation à long terme de la voie ferrée de Grande-Anse s'il n'y a pas de possibilité ou très peu de capacité résiduelle, là, en fonction des projets d'expansion de Rio Tinto Alcan? Qu'est-ce que vous allez faire avec votre tronçon?

CARL LABERGE :

Bien, en fait, nous, pour la... lors de la construction, ce qu'on avait besoin c'était une entente de raccordement effectivement, puis on a eu des discussions avec le Roberval-Saguenay à l'époque pour cet état de fait là, là, donc on a construit la desserte ferroviaire, et puis en vertu de ces ententes-là au niveau de la construction. Au niveau de l'opération, on a été... puis même, au niveau de la construction, vous avez fait état de discussions au niveau, par exemple, de la conformité des opérations, de l'aménagement, donc l'ingénierie a tenu compte de ça. On avait également consulté les gens du CN à l'époque afin de s'assurer que dans des cas où ça serait des droits de passage qui seraient consentis à cette entreprise-là, que les locomotives de CN seraient capables de venir opérer jusqu'au port.

Donc, après ça, au niveau des ententes commerciales, c'est du cas par cas, hein, c'est difficile. Nous, on est un fournisseur d'infrastructures, on n'est pas... le Port, comme on le fait au niveau maritime, on ne fournit pas de service de transport en tant que tel, là, donc ce n'est pas un service clé en main, là, mettons on prend en charge le transport ferroviaire. Nous, on a mis en place l'infrastructure ferroviaire et puis ensuite c'est du cas par cas par rapport aux différents cas de transport. Je vous dirais, un client comme Métaux BlackRock, un très bon exemple, là, c'est que lorsqu'on a travaillé le dossier de la desserte ferroviaire, en 2012, Métaux BlackRock parlait de transporter trois millions de tonnes de concentré de minerai de fer, aujourd'hui on parle de transporter environ 850 000 tonnes, c'est des cas d'affaires qui sont complètement différents.

Puis on peut penser aussi que ça prend un type de machinerie qui est différent, les horaires sont différents, puis donc qu'ils vont avoir des coûts qui vont être différents puis qui ont à être négociés avec les compagnies ferroviaires. Puis sur ces bases-là, ça va être encore vrai pour un autre cas d'affaires qui pourrait se présenter. Donc, le transport ferroviaire jusqu'à maintenant, à Grande-Anse, il y en a eu, il n'y en a pas eu beaucoup, mais il y en a eu, il y en a de manière, je dirais, ponctuelle, et puis ces cas-là sont réglés sur une base de, je dirais, pour chacun de leur cas, là. Donc, on arrive avec un client qui a une demande particulière, on parle avec la compagnie ferroviaire qui fait un tarif; si on s'entend, le transport se fait, si on ne s'entend pas, le transport ne se fait pas. Mais il n'y a pas de... Donc ça, c'est une chose.

L'autre chose, c'est que l'information que nous on a de Rio Tinto, qu'on a toujours entendue, c'est qu'il y a de la capacité actuellement sur cette voie ferrée là. Bon, il y a plusieurs cas hypothétiques qui ont été avancés en disant : « Bon bien, si jamais une telle phase de projet se produit, on pourrait manquer de capacité, avoir plus de capacité. » On a entendu ces choses-là, mais à la base, ce qu'on entend comme message, c'est qu'il y en a de la capacité. Pour un projet comme Métaux BlackRock, nous, l'information qu'on a, qui est disponible publiquement, puis j'ai même vu tout à l'heure un communiqué de presse qui avait été émis en fin de journée aujourd'hui par Rio Tinto, là, à l'effet qu'il y avait de la capacité puis ils étaient en mesure de collaborer avec Métaux BlackRock sur ce sujet-là. Donc, nous, on ne voit pas de blocage physique à ça.

Bien, après ça, bien les ententes contractuelles, c'est des ententes qui se passent entre les clients, entre Métaux BlackRock, entre Roberval-Saguenay et le CN. Mais en ce qui nous concerne, les infrastructures, de notre côté, sont tout à fait adéquates pour les recevoir, on a les ententes qui nous permettent de les faire. Puis après ça, bien c'est des ententes du domaine privé, puis c'est certain, je comprends qu'il y a de la difficulté par rapport à ça, mais, bon, ce n'est pas des blocages qui viennent du fait qu'on a fait la desserte ferroviaire ou qu'il n'y avait pas d'entente sous-jacente. Il n'y aurait pas eu possibilité d'avoir une entente-cadre qui couvrirait tous les cas pour une durée très, très longue, là. On n'était pas dans cette position-là, puis on ne l'est pas encore aujourd'hui, d'ailleurs.

Je ne sais pas si ça répond?

LE PRÉSIDENT :

Ça répond et... mais je voulais mettre quand même en lumière, à l'époque déjà Rio Tinto était prudente dans ses affirmations en disant : « Les ententes peuvent être de quelques mois à quelques années en fonction de l'évolution de ses besoins. », plus loin, bien Rio parle de ses propres besoins. C'est certain que... on voit que c'est complexe, mais néanmoins à l'époque, en 2012, il restait quand même que, selon les références de la commission du moment, qu'on laissait entendre qu'il pouvait y avoir 8 millions de tonnes, par exemple de concentré, autant de Métaux BlackRock que de Arianne Phosphate juxtaposé, donc 8 millions c'est quand même du stock, qui pouvait transiter, tout ça, vers -- à l'époque, en 2012 -- vers le terminal de Grande-Anse. Donc, ça revenait à dire à quelque part que les voies ferroviaires avaient de la capacité. Et là qu'on se retrouve... 8 millions de tonnes, ça avait l'air à passer, là ça pourrait être compliqué passer 800 000 tonnes à long terme, là. C'est un peu ça qu'on essaye de comprendre...

CARL LABERGE :

Bien, ça...

LE PRÉSIDENT :

... entre 2012 et maintenant.

CARL LABERGE :

Bien, je... vous avez... vous avez une bonne analyse.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Mais sans compter aussi, on a d'autres documents qu'on a référés aussi qui montrent,

bon, qu'il y a eu des Sommets sociaux économiques dans lesquels, bon, Chemin de fer Roberval-Saguenay semble s'être entendue, en tout cas pour une entente de principe pour étudier un doublement de la voie ferrée existante. Bon, il y a des choses qui circulent, mais on voit qu'il existe une problématique. Et ça, je vous invite à nous faire un mémoire là-dessus pour manifester vos préoccupations.

JACQUES DESGAGNÉS :

Puis-je vous donner une information supplémentaire?

LE PRÉSIDENT :

Oui, une petite question.

JACQUES DESGAGNÉS :

Aujourd'hui, dans une station de radio locale, les deux journalistes qui parlaient justement du cas du transport de Métaux de BlackRock, soit par voie... par ferroviaire ou par les routes, a semé un peu la controverse. Et finalement, un des deux journalistes a rejoint le responsable de chez Tinto Alcan -- Rio Tinto -- le responsable du transport ferroviaire, il n'a pas parlé à la radio, mais le journaliste a bel et bien dit que monsieur, dont je ne me rappelle plus le nom, a spécifié que les 800 000 tonnes que veulent transporter Métaux BlackRock, c'était de la petite bière pour eux autres parce qu'ils ont 4 millions de tonnes de *spare* pour le transport.

Ça veut dire, ça occasionnait deux voyages par semaine de 60 wagons, ça ne représentait aucun problème pour transporter les matériaux pour Métaux BlackRock. Je ne comprends pas que, d'un côté, la Ville soit rendue avec un discours qui est contraire puis monsieur Dufour n'est pas au courant de ce... de cette chose-là.

LE PRÉSIDENT :

Mais on va essayer de marcher avec des sources fiables. C'est sûr, là, vous nous le rapportez, on n'a pas la source exacte, là, de l'information. C'est délicat de partir ça.

JACQUES DESGAGNÉS :

Bien, tout est enregistré à la radio à chaque jour, vous pouvez consulter, quand vous voulez, l'entrevue qu'il a eu lieu aujourd'hui. Pas « l'entrevue », mais c'est-à-dire l'émission d'aujourd'hui avec Simon, à midi pile.

LE PRÉSIDENT :

Mais nous, ce qu'on veut, c'est de l'information confirmée. Mais à date, pour nous, ce qui ressort, c'est ce que Rio Tinto a dit en 2012, bien c'est conséquent avec ce qu'on voit aujourd'hui. La nuance est là. Maintenant, comment c'est possible d'utiliser les voies ferrées à long terme au Lac-Saint-Jean, bien il semble y avoir des problèmes. Bon.

JACQUES DESGAGNÉS :

Il l'a dit pareil, mais ça ne se parle pas.

LE PRÉSIDENT :

Bien, on verra. Encore une fois, bien il est question d'entente. Il y a une offre de service qui a été produite par RTA au promoteur. Le promoteur autrement dit l'étudie. On va reposer des questions demain, on va essayer de régler la question de l'offre de service, puis on va poser des questions pour comprendre, là, c'est quoi les problèmes. Mais il reste que pour que quelque chose se fasse, c'est sûr qu'il faut qu'il y ait une entente. S'il n'y a pas d'entente, bien ça ne peut pas se faire. Ça fait que je vous invite à nous produire un mémoire.

JACQUES DESGAGNÉS :

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

Bonne soirée.

JACQUES DESGAGNÉS :

Bonsoir. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter un dernier participant. C'est Magali Perrin à s'avancer. Donc, une dernière participante pour ce soir.

Mme MAGALI PERRIN

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, madame.

MAGALI PERRIN :

Bonsoir, Monsieur le président. Je veux vous parler des matières résiduelles, dans un des échanges entre le promoteur et le ministère de l'Environnement et du Développement durable et de la Lutte aux changements climatiques, il est écrit :

« Des matières résiduelles produites provenant du minerai et du procédé de BlackRock seront acheminées au Québec au cours de l'été 2018 pour être caractérisées par un laboratoire accrédité du MDDELCC pour pouvoir continuer les échanges de façon éclairée avec les preneurs potentiels. »

Quelles sont les attentes du promoteur au niveau de la valorisation des matières résiduelles, que ce soit dans le tonnage, les procédés possibles et autres?

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, vous avez mentionné la caractérisation, donc tout va dépendre aussi en fonction des caractéristiques des résidus. Dans les documents, entre autres, si j'en ai une devant moi, une copie, on parle de tests, des échantillons, par exemple, doivent être testés à l'été 2018 dans un laboratoire accrédité par le MDDELCC, exemple, on parle du silicate d'aluminium. Vous en êtes rendu où? Un, c'est: quelles sont les caractéristiques des résidus que vous avez? Donc, avez-vous plus d'informations à ce sujet-là, monsieur Rainville?

JEAN RAINVILLE :

Monsieur le président, encore une fois, avec votre permission, je vais céder la parole à madame Leroux.

JACQUELINE LEROUX :

Les tests métallurgiques ont été faits en Afrique, en Afrique du Sud, et aussi en Suède, là où il y a des informations... des laboratoires qui étaient prêts à faire les usines... les tests métallurgiques dont on avait besoin. Et ces tests-là, ce sont ces tests-là qui ont produit les résidus qu'on veut tester. Donc,

maintenant, on a ces résidus-là, on est en train d'organiser le transport de ces pays-là jusqu'au laboratoire accrédité. Et on a contacté le laboratoire, mais je vous dirais un peu à la blague que faire sortir une petite poudre blanche d'un pays, ce n'est pas super simple. Donc, ça... et ça prend des caractérisations déjà du côté de la Suède et de l'Afrique du Sud, donc... mais là, on est proche de les recevoir ici, au Québec. Et après les avoir caractérisés, après qu'on ait eu confirmation que ces matières-là ne sont pas dangereuses, on va pouvoir refaire une mouture sur la valorisation.

Pour ce qui est de la valorisation, on a déjà des contacts avec plusieurs entreprises régionales qui nous montrent... qui ont démontré de l'intérêt, mais là on est dans un... une situation un peu de poule avant l'oeuf, donc comme on n'a pas beaucoup de ces résidus-là, on ne peut pas en envoyer plusieurs kilos aux entreprises qui se sont montrées intéressées à les traiter, donc on va leur envoyer l'information qu'on va avoir à jour, qui va être disponible au cours de l'été, mais on sait que ça va être une... un programme de caractérisation et, en cours, lorsqu'on va avoir plus d'échantillons disponibles, là, quand on va être en opération. Donc, ça va être en continuation.

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on doit comprendre aussi, ce n'est pas parce qu'une matière résiduelle serait dangereuse qu'elle ne peut pas être valorisée. C'est simplement qu'elle va être gérée selon... différemment.

JACQUELINE LEROUX :

Effectivement, c'est vrai.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, on se comprend, là. Une nuance dans l'explication.

On peut aller du côté du ministère de l'Environnement pour savoir comment le ministère, lui, incite la gestion de ces résidus-là. On sait que... Donc, je vais laisser aller le ministère. Je ne sais plus s'il y avait un spécialiste demain qui serait à même de répondre de façon plus détaillée aux questions, mais je vais vous laisser aller tout de suite.

AUDREY LUCCHESI LAVOIE :

Non, malheureusement, elle n'est pas disponible, on prendrait les questions en délibéré. Par contre, il est certain que le ministère de l'Environnement va toujours aller... va toujours essayer de favoriser la valorisation, ça, c'est certain. Par contre, la valorisation, c'est dépendamment de l'utilisation qu'on veut en faire, c'est très balisé, il y a plusieurs lignes directrices, plusieurs guides, plusieurs... des normes, des critères à respecter. Suite à ça, par contre, le ministère va venir s'assurer qu'il y ait au

moins un moyen de disposition finale qui est possible dans le cadre de son évaluation, ça, c'est certain. Mais comme mentionné, on doit avoir les résultats de ces échantillons-là pour connaître les avenues qui vont être réellement applicables, là, réellement possibles.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a deux choses, les caractéristiques physico-chimiques des résidus. Après ça, le caractère dangereux ou pas, au sens de votre réglementation. Donc, c'est deux choses?

AUDREY LUCCHESI LAVOIE :

C'est bien ça. Donc, si c'est une matière dangereuse, ça va devoir respecter le règlement, par exemple, sur les matières dangereuses. Si c'est une matière qui est résiduelle avec un caractère qui est non dangereux, il y a plusieurs règlements qui peuvent s'appliquer: l'incinération, l'enfouissement, par exemple, de matières résiduelles. Au niveau de la valorisation, ça dépend, ça peut être... en fait, dépendamment, les matières dangereuses sont plus difficiles à valoriser, mais il y a toujours des critères d'application, donc si on veut en faire un agrégat, il va y avoir des caractéristiques physico-chimiques, comme vous avez mentionné, Monsieur le président, et plusieurs autres exemples, dépendamment de l'utilisation qu'on veut en faire.

LE PRÉSIDENT :

Ce que je comprends de votre réponse, c'est que vous incitez les promoteurs à valoriser tout d'abord, donc vous leur posez des questions pour démontrer : c'est-tu valorisable ou pas valorisable, c'est ce que vous nous expliquez, là, dans ça, je pense.

AUDREY LUCCHESI LAVOIE :

Oui, tout à fait, c'est... on a déjà posé des questions à ce niveau-là, les moyens de valorisation possibles, advenant que c'est une matière résiduelle dangereuse ou non dangereuse, on va toujours favoriser la valorisation d'abord et avant tout, si jamais la valorisation n'est pas possible, on va tout de même s'assurer qu'il y ait un moyen de disposition finale qui respecte la réglementation et loi en vigueur.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Madame Perrin.

MAGALI PERRIN :

Oui. Ma deuxième question, ça concerne, donc, dans le cas où les matières ne seraient pas

valorisées et non dangereuses, le seul scénario c'est Ville de Saguenay ou autre LET. Est-ce que le lieu d'enfouissement technique de la région aurait la capacité de recevoir ces matières, ce tonnage de matières?

LE PRÉSIDENT :

On pourrait adresser la question à monsieur Rainville et aussi l'envoyer du côté de Ville de Saguenay. On sait que le site c'est Hébertville, c'est un site régional, mais quand même, on va essayer d'avoir de l'information. Oui, monsieur Rainville -- Mais votre question, c'est vraiment : ils ne sont pas valorisables pour être utilisés de façon, disons, noble, mais ils ne sont pas dangereux, donc ils sont inertes complètement?

MAGALI PERRIN :

Il y a deux scénarios, actuellement, qui est présenté dans le tableau 3-4 : si c'est dangereux, ça va donc suivre et il y aurait possiblement...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

MAGALI PERRIN :

... Stablex. Et si c'est une matière résiduelle non dangereuse, la scorie de titane est dans une catégorie à définir et tous les autres résidus sont... le scénario est « Ville de Saguenay ou autre lieu d'enfouissement technique ». Donc, ma question, c'est : le lieu d'enfouissement technique, qui est déjà dans un projet possiblement d'agrandissement, a-t-il la capacité de recevoir ces tonnages annuels en plus?

LE PRÉSIDENT :

Dans le cas de la scorie de titane?

MAGALI PERRIN :

Dans le cas, des...

LE PRÉSIDENT :

135 000 tonnes?

MAGALI PERRIN :

... non, des autres. La scorie de titane, il est encore à définir.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Parce que c'est un gros tonnage. O.K., c'est ça.

MAGALI PERRIN :

C'est un très gros tonnage.

LE PRÉSIDENT :

Je trouvais ça... O.K., très bien. Donc, on va aller du côté de monsieur Rainville, et après ça du côté de Ville de Saguenay.

JEAN RAINVILLE :

Excusez-moi, Monsieur le président, je vais encore céder la parole à madame Leroux qui va continuer dans la même veine que tout à l'heure.

JACQUELINE LEROUX :

Pour clarifier la situation de la scorie de titane, c'est que quand on marque « à définir », c'est si jamais le scénario catastrophe arrivait, qu'aucun de nos trois acheteurs la prendrait, ce qui est totalement improbable, parce que présentement la scorie de titane, on considère, nous, qu'elle va être complètement valorisée par... et on a déjà trois contrats, là, ou trois lettres d'intention à ce niveau-là.

Pour ce qui est des autres valeurs -- des autres résidus, on est présentement en discussion avec la Régie des matières résiduelles, à qui appartient le site d'Hébertville, et on est en discussion avec eux autres, là, pour voir s'ils sont capables de prendre les tonnages. Eux autres, ce qu'ils nous ont demandé effectivement, c'est de produire des scénarios réalistes. Par exemple, la première année, on s'attend à être... à envoyer plus de matériel au site d'enfouissement que, par exemple, à l'année 5 où là on va avoir fait de plus en plus de valorisation avec des vrais tests, des essais en entreprises. Et donc, c'est ce qu'on a fait, on a préparé pour eux des scénarios conservateurs et on est en discussion avec eux

autres pour être sûr que la région ou le site d'enfouissement a la capacité de prendre toutes ces matières-là.

Si ce n'est pas le cas, on a quand même d'autres options qu'on a regardées pour envoyer nos matières résiduelles ailleurs, dans d'autres sites d'enfouissement; ce qui n'est évidemment pas notre premier choix, là, mais c'est... autrement dit, on ne mettra pas Hébertville, le site d'enfouissement, dans le trouble, là, en disant : « Bien, il n'y a pas d'autres options, là. » On en a d'autres.

LE PRÉSIDENT :

De toute façon, ce que j'en comprends, c'est que le site d'Hébertville accueillerait des matériaux inertes comme matériaux de recouvrement, là.

Du côté de la Ville de Saguenay, est-ce que vous pouvez nous dire, êtes-vous capable d'avoir les chiffres? C'est quoi les capacités, c'est quoi les besoins, par exemple, du LET d'Hébertville en matériaux de recouvrement? Ça serait des matériaux inertes, donc ça serait des matériaux de recouvrement, ce que j'en comprends?

CLAUDE BOUCHARD :

Avec votre autorisation, Monsieur le président, j'inviterais madame Julie Guérin du Service de développement durable à venir répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, madame Guérin...

CLAUDE BOUCHARD :

Julie.

LE PRÉSIDENT :

... peut venir s'asseoir à côté de vous, là, on a une chaise près du micro.

JULIE GUÉRIN :

Monsieur le président, bonsoir. Alors, si vous me permettez, j'utiliserais le délai de 48 heures pour adresser la question à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean puisque la Ville de Saguenay n'opère pas, en fait, le lieu d'enfouissement technique.

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'il serait important, c'est d'essayer d'avoir la réponse, parce que, par exemple, j'ai un tableau, là, malheureusement je ne l'ai pas pris... je ne l'avais pas pris en note, j'ai photocopié, mais c'est dans l'annexe C du PR je ne me souviens pas quoi, mais « tableau 3-4 révisé ». Si on prend les hypothèses, tout est non dangereux, donc c'est marqué : « Ville de Saguenay ou autre LET ». Donc, j'ai : 26 000 tonnes, 130, 9 000, 1 500, 8 000. Donc, grosso modo, de l'ordre de 50 000 tonnes.

Là, le chiffre ici, il est en tonne. Ce qui est embêtant, c'est que ça peut être des densités un peu différentes. C'est essayé d'avoir les besoins... parce que je m'attendrais à avoir une réponse en mètres cubes, j'ai des données en tonnes. Donc, ce serait de voir si on est capable d'avoir des chiffres tonnes et mètres cubes, là, ça serait quoi les besoins, l'ordre de grandeur autrement dit des besoins, disons annuels parce qu'ici c'est en annuel, du LET d'Hébertville, autrement dit en matériaux de recouvrement. Parce qu'on sait qu'il doit y avoir d'autres gens qui envoient aussi, mais c'est de voir si 50 000 tonnes ou... disons que ça représente, je ne sais pas, moi, 15 000 mètres cubes, disons, est-ce que c'est une partie significative des besoins en matériaux de recouvrement...

MAGALI PERRIN :

J'ai quelques chiffres, si ça vous intéresse.

LE PRÉSIDENT :

... c'est ça qu'on veut savoir. Pardon?

MAGALI PERRIN :

J'ai quelques chiffres, si ça vous intéresse. Si le LET d'Hébertville-Station est agrandi, ce qui n'est pas encore fait, ils s'attendent à avoir un tonnage annuel de 200 000 tonnes. Donc, 50 000 tonnes, ce serait un bon huitième en plus et on diminuerait à nouveau la durée de vie du LET qui serait de 42 ans dans les scénarios les plus pessimistes de 200 000 tonnes, sinon c'est 160 000 tonnes...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

MAGALI PERRIN :

... et 52 ans.

LE PRÉSIDENT :

Mais ce que je comprends, c'est pour mettre des résidus... des matières résiduelles en tant que telles, et si c'est inerte, ça serait plus une matière de recouvrement, c'est comme normé. Ici, on pourrait avoir les réponses officielles. Ça ne réduirait pas. Ce que j'en comprends, c'est : si le LET dit : « Je peux recevoir... j'ai besoin de 15 000 mètres cubes par année de matériaux de recouvrement, donc ça veut dire je prends les matériaux des... jusqu'à un maximum de 15 000. » C'est ce que j'en comprends.

Donc, on pourra confirmer la réponse. Vous pourrez demander au LET d'Hébertville c'est quoi ses besoins maximums. On sait qu'il est en processus d'agrandissement aussi, donc avoir le détail pour les années futures, bien entendu. Alors, si pouvez, madame Guérin, nous chercher cette information-là, là, que là on aurait les chiffres puis on pourrait comparer ça avec les besoins, ici, de l'ordre de 50 000 tonnes et qu'est-ce qu'ils ont besoin comme matériaux de recouvrement, outre les 200 000 tonnes de déchets de matière résiduelle qui vont... qu'on va mettre.

Ça fait qu'on va essayer d'avoir les bons chiffres. Ça vous va?

MAGALI PERRIN :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Donc, compte tenu... il approche maintenant de 23 h, je pense que l'ensemble des gens, là j'ai des gens qui se sont réinscrits, mais je crois que c'était... l'ensemble des gens, c'était des gens qui se sont inscrits dans la première vague, j'ai essayé de passer tout le monde dans les premières listes. De toute façon, les gens qui sont inscrits ici ne perdent pas leur priorité. Demain après-midi, j'appelle les gens pour la séance, s'ils ne sont pas là puis on se tient demain soir, bien je ne les biffe pas, je vais les rappeler s'ils sont... s'ils n'étaient pas là dans l'après-midi, je vais les appeler en priorité dans... en début de soirée. Donc, les gens qui sont encore inscrits, j'ai six personnes donc qui demeurent dans notre liste, donc demain après-midi, demain soir.

Donc, compte tenu de l'heure, il est 23 h, donc on va terminer la séance de ce soir pour reprendre la séance demain après-midi à 13 h. Parce que des fois, je me trompe, je me mêle, là, ici c'est vraiment 13 h. Donc, on vous invite à venir participer, assister aux séances de la commission demain à compter de 13 h.

Je rappelle que les séances vont être diffusées en vidéo, conservées en différé sur le site Internet du BAPE. Je rappelle aussi que nous avons la participation d'Énergir et d'Hydro-Québec, là, concernant les projets connexes qui sont sous leur responsabilité, ils vont nous expliquer comment ils fonctionnent, un, pour implanter leur projet au niveau environnement, c'est quoi les études qu'ils font, et aussi comment ils s'arriment avec un projet comme BlackRock, quelles garanties, par exemple, ils peuvent demander de la part d'un initiateur de projet avant, eux, d'implanter leur projet. Donc, c'est des questions de cette nature-là qu'on va poser demain à Hydro-Québec et à Énergir. Donc, comment tout ça s'arrime.

Alors, maintenant, il est 23 h, donc je vous souhaite une bonne fin de soirée et au plaisir de vous voir demain.

En passant, n'hésitez pas à remplir les petits questionnaires qui sont sur vos chaises.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 23 H

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 JUIN 2018 À 13 H

Je, soussignée, VÉRONIQUE SANGIN, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de mes notes prises au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Véronique Sangin

Véronique Sangin, s.o.